



# BOÎTE À OUTILS GENRE

## Développement urbain

<b>Auteurs :</b>	Mina Saïdi-Sharouz (ACT consulting) et Sarah Lahmani-Saada (division Appui environnemental et social de l'AFD) (contacts e-mail : <a href="mailto:minasaidi@yahoo.com">minasaidi@yahoo.com</a> ; <a href="mailto:lahmanis@afd.fr">lahmanis@afd.fr</a> )
<b>Coordination globale :</b>	Marlène Buchy, Anna Crole-Rees, Laetitia Antonowicz
<b>Supervision AFD :</b>	Sarah Lahmani-Saada (division Appui environnemental et social de l'AFD), Marie Bjornson-Langen, Guillaume Graff et Gaëlle Henry (division Collectivités locales et Développement urbain)
<b>Contact AFD :</b>	<a href="mailto:_Genre@afd.fr">_Genre@afd.fr</a>

Une version PDF électronique interactive de ce document est également disponible  
à l'adresse : [www.afd.fr/genre](http://www.afd.fr/genre)  
et sur simple demande à : [\\_Genre@afd.fr](mailto:_Genre@afd.fr)

Retrouvez toutes les boîtes à outils genre de l'AFD sur le site :  
[www.afd.fr/genre](http://www.afd.fr/genre)

## INTRODUCTION

2

### SECTION 1 : ENJEUX, STRATÉGIES ET POSSIBILITÉS D'INTERVENTIONS SUR LE GENRE DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

4

- Enjeu 1 :** La ville a-t-elle un sexe ?  
Comment l'approche genre peut-elle être intégrée dans la conception urbaine ?
- Enjeu 2 :** Genre et quartiers précaires
- Enjeu 3 :** Genre et habitat
- Enjeu 4 :** Genre et déchets solides
- Enjeu 5 :** Genre et équipements marchands

### SECTION 2 : INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PHASE D'IDENTIFICATION ET D'INSTRUCTION

52

- Fiche 1 :** Intégration du genre dans le cycle du projet
- Fiche 2 :** Clés pour une analyse genre
- Fiche 3 :** Notations marqueur CAD / Avis développement durable et exigences minimales
- Fiche 4 :** Questions clés lors de l'identification
- Fiche 5 :** Questions clés lors de la phase d'instruction du projet
- Fiche 6 :** Lien entre l'analyse genre et les objectifs du projet
- Fiche 7 :** Intégrer le genre dans les études de diagnostic, de faisabilité et les études complémentaires
- Fiche 8 :** Intégrer le genre dans le budget et la gouvernance du projet
- Fiche 9 :** Genre et diligences environnementales et sociales
- Fiche 10 :** Éléments genre pour les activités d'intermédiation sociale
- Fiche 11 :** Engager un dialogue avec la contrepartie et les autres partenaires sur le genre
- Fiche 12 :** Éléments de TdR pour une analyse de la « capacité genre de la contrepartie » dans l'étude de faisabilité
- Fiche 13 :** Indicateurs de projet AFD

### SECTION 3 : INTÉGRER LE GENRE DANS LES PHASES D'EXÉCUTION ET D'ÉVALUATION *EX POST* DU PROJET

92

- Fiche 14 :** Questions clés lors de la phase de supervision
- Fiche 15 :** Questions et points clés de l'évaluation *ex post*

### SECTION 4 : RESSOURCES POUR L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LES FINANCEMENTS RELATIFS AUX PROJETS URBAINS

101

- Fiche 16 :** L'intégration du genre dans les financements dédiés à l'urbain chez les bailleurs
- Fiche 17 :** Quelques références bibliographiques
- Fiche 18 :** Définitions de base

## ANNEXES

111

- Annexe 1 :** Modalités d'utilisation du marqueur CAD/OCDE sur l'égalité hommes-femmes
- Annexe 2 :** Notation de la Dimension Égalité hommes-femmes de l'Avis développement durable de l'AFD

## LISTE DES SIGLES & ABRÉVIATIONS

117

1

2

3

4

# INTRODUCTION

## Contexte

Depuis mars 2014, l'Agence Française de Développement (AFD) s'est dotée d'un nouveau cadre d'intervention transversal (CIT) sur le genre et la réduction des inégalités hommes-femmes dans ses activités. L'objectif de ce CIT est d'améliorer les pratiques d'intégration du genre dans les opérations de l'AFD. Pour atteindre cet objectif, les 6 axes suivants seront mis en œuvre :

- ▶ développer et mettre en œuvre des **feuilles de route** genre spécifiques aux secteurs et géographies d'intervention de l'AFD ;
- ▶ systématiser l'intégration du genre tout au long du **cycle de projet** ;
- ▶ **évaluer** et capitaliser les expériences acquises ;
- ▶ renforcer les **capacités** internes sur les questions de genre ;
- ▶ **sensibiliser** les partenaires de l'AFD sur le genre ;
- ▶ participer aux **débats** et à la **réflexion** sur le genre et le développement.

Parmi les enjeux soulevés dans le cadre du CIT, le **développement urbain et l'accès à la ville** occupent une place charnière. Dans un contexte d'urbanisation rapide, où plus de la moitié de la population de la planète vit en ville, la question du développement urbain durable se pose avec une grande acuité. S'interroger sur les moyens d'améliorer la qualité de vie des hommes et des femmes, tout en faisant en sorte que les zones urbaines soient économiquement productives, socialement inclusives et écologiquement rationnelles pour les générations présentes et futures devient pressant.

L'accès aux ressources offertes en ville reste loin d'être équitable et inclusif dans la plupart des pays du Sud. L'urbanisation n'a pas entraîné l'égalité de genre. Au contraire, les écarts entre les hommes et les femmes persistent en termes d'emploi formel, de travail décent, de rémunération, d'accès aux services urbains, au logement et de représentation dans les institutions de gouvernance urbaine. En conséquence, les inégalités basées sur le genre et autres formes d'exclusion compromettent non seulement l'équité sociale mais également les droits humains fondamentaux dans les contextes urbains. Elles privent les villes du plein potentiel productif d'une large proportion de leurs populations.

L'intégration de l'approche genre dans les projets urbains de l'Agence Française de Développement doit permettre de lier l'urbanisation, la croissance durable et la réduction des inégalités, en permettant ainsi à chacun de s'inscrire d'avantage dans la vie économique et sociale de la cité. Dans le domaine du développement urbain, l'approche genre peut susciter un débat neuf, briser les stéréotypes et faire apparaître d'autres choix envisageables en matière de conception et de gestion.

Ce guide méthodologique aborde l'intégration du genre dans les projets de développement urbain sous l'angle des quartiers précaires, de l'habitat, des déchets solides et des équipements marchands ; les autres thématiques du développement urbain font l'objet de boîtes à outils genre AFD spécifiques (transport et mobilité, eau et assainissement, ...). La boîte à outils genre et développement urbain a été développée par Mina Saïdi-Sharouz (ACT consulting) et Sarah Lahmani-Saada (Division d'Appui Environnemental et Social de l'AFD), avec l'appui de Marie Bjornson-Langen, Guillaume Graff et Gaëlle Henry (Division Collectivités locales et Développement urbain de l'AFD). Elle a bénéficié du travail de conception générale et de relecture des autres membres de l'équipe en charge du développement des outils genre AFD dans les autres secteurs : Olivia Dabbous, Marlène Buchy, Laetitia Antonowicz, Anna Crole-Rees, Clément Repussard, Marion Tillous et Judith Hermann.

Les outils sectoriels s'appuient sur l'expérience acquise par l'AFD dans le domaine du genre et sur les bonnes pratiques des autres bailleurs. Ils ont fait l'objet d'échanges avec les chefs de projets de l'AFD lors de journées de formations sectorielles.

## Objectifs de la boîte à outils genre et développement urbain

Les objectifs de ce document sont :

- ▶ d'orienter le travail des chefs de projet, personnels d'agences pays, responsables géographiques et consultants dans la traduction de la politique de l'AFD sur le genre dans les financements dédiés au développement urbain.
  - ▶ de fournir des outils pratiques, fondés sur des questionnements concrets des chefs de projet et proposer une démarche commune d'intégration du genre dans le cycle de projet en fonction des enjeux particuliers du secteur et des sous-secteurs.
  - ▶ de guider les personnels de l'AFD à toutes les étapes du cycle de projet dans l'identification des enjeux de genre, l'élaboration de composantes ou sous-composantes genre et le développement d'activités visant la réduction des inégalités femmes-hommes dans les financements dédiés au développement urbain.
  - ▶ de proposer des stratégies précises reflétant les bonnes pratiques recensées à ce jour dans le secteur du développement urbain.
- L'ensemble des fiches et actions proposées ne sont pas pertinentes pour toutes les situations. Elles devront être adaptées au contexte, au type de projet, à ses objectifs principaux, ainsi qu'à l'état d'avancement de la contrepartie sur la question du genre.

La boîte à outils fournit un cadre général. Son approche peut être complétée par la lecture des autres outils sectoriels AFD développés pour favoriser l'intégration du genre: transports et mobilité ; eau et assainissement ; énergie ; secteur privé, entrepreneuriat et inclusion financière ; éducation, formation professionnelle et emploi ; santé et protection sociale ; agriculture, développement rural et biodiversité. Des **profils genre pays** ont également été élaborés par la Division AES et peuvent être consultés pour contextualiser les enjeux de genre en fonction des pays d'intervention. Une **boîte à outils concernant l'intégration du genre dans les diligences environnementales et sociales** a également été réalisée.

## Mode d'emploi et contenu

Chacune de ces sections et chacune des fiches qui les composent peuvent être consultées et utilisées indépendamment. Cependant, du fait de la transversalité de certains enjeux, certaines fiches font références à d'autres. Si ce document est consulté sous forme électronique, il est possible de cliquer sur les **liens hypertextes** pour ouvrir la fiche ou la section à laquelle renvoie le lien.

La boîte à outils genre est structurée de la façon suivante. La **première section** développe les enjeux liés au genre et au développement urbain, à partir de la conception urbaine jusqu'à la mise en œuvre des projets urbains promus par l'AFD (quartiers précaires, habitat, déchets solides, équipements marchands).

La **Section 2** comprend des fiches synthétiques sur l'intégration du genre dans le cycle du projet et des fiches-outils dont l'objectif est de guider les chargé(e)s de projet en expliquant quelles activités sont nécessaires à quel moment du cycle pour bien s'assurer d'une prise en compte du genre.

La **Section 3** traite de l'intégration du genre dans la supervision et l'évaluation des projets urbains.

La **Section 4** passe en revue les pratiques d'intégration de la dimension genre dans le secteur du développement urbain. C'est l'opportunité d'explorer comment quelques-unes des autres institutions financières internationales abordent l'intégration du genre dans le secteur.

# SECTION 1

## ENJEUX, STRATÉGIES ET POSSIBILITÉS D'INTERVENTIONS SUR LE GENRE DANS LE SECTEUR DU DÉVELOPPEMENT URBAIN

Cette section comporte les éléments suivants :

**Enjeu 1** : La ville a-t-elle un sexe ? Comment l'approche genre peut-elle être intégrée dans la conception urbaine ? – p. 5

**Enjeu 2** : Genre et quartiers précaires – p. 21

**Enjeu 3** : Genre et habitat – p. 29

**Enjeu 4** : Genre et déchets solides – p.36

**Enjeu 5** : Genre et équipements marchands – p. 45

# LA VILLE A-T-ELLE UN SEXE ? COMMENT L'APPROCHE GENRE PEUT-ELLE ÊTRE INTÉGRÉE DANS LA CONCEPTION URBAINE ?

## Cadre de référence des enjeux de genre dans les projets urbains

La ville est généralement perçue comme une entité neutre. Cette dite neutralité est en réalité en défaveur des femmes<sup>1</sup> alors que celles-ci contribuent significativement au développement urbain par le biais de contributions rémunérées et non rémunérées, comprenant par exemple la compensation de services publics défaillants (eau, déchets, nettoyage des rues...). Les femmes continuent de subir des inégalités persistantes en termes d'accès au travail décent, aux ressources physiques et financières, à la sécurité personnelle, à la mobilité, ou à la représentation dans les structures formelles de gouvernance<sup>2</sup>. **Les inégalités de genre constituent l'une des principales entraves à la réalisation des droits humains et aux objectifs de développement durable (ODD).**

## Cadre théorique

Le concept du « droit à la ville » est l'une des portes d'entrées théoriques permettant d'aborder la question du genre et du développement urbain<sup>3</sup>. Selon lui la ville constituerait un lieu et une échelle privilégiés pour construire une société plus juste. La décentralisation et le nouveau partage des pouvoirs entre État et autorités locales, s'accompagnant d'une vision plus participative de la ville, peuvent s'étendre à une gouvernance urbaine impliquant plus équitablement les femmes. La notion plus récente de « justice spatiale », utilisée par les géographes, permet de mettre en place les bases d'une analyse sensible au genre. Philippe Gervais Lambony<sup>4</sup> pose par exemple la question de la distribution socio-spatiale des richesses, des services et des opportunités d'accès aux biens matériels et immatériels et ainsi qu'aux positions sociales.

Les processus accélérés d'urbanisation contribuent à la segmentation de l'espace urbain et génèrent pauvreté, exclusion et ségrégation socio-spatiale, renforçant ainsi les inégalités sociales. Les organismes de solidarité internationale et les observatoires des villes constatent que les hommes et les femmes ne sont pas égaux face à ce contexte. **Les femmes sont souvent plus exposées aux risques d'un environnement urbain dégradé, au manque d'accès aux services essentiels, à l'habitat et à la mobilité.** Par ailleurs, les femmes jouent un rôle prépondérant en matière de réseaux sociaux informels et d'économie urbaine dans les pays du Sud. Ce rôle est pourtant peu reconnu par les structures de gouvernance des villes, où les femmes sont encore largement sous-représentées.

La forme courante des villes et des centres urbains reste majoritairement imaginée par des hommes<sup>5</sup> alors qu'une planification urbaine sensible au genre, prenant en compte les interactions entre le développement économique, social, physique et environnemental, pourrait permettre de progresser vers une **ville saine (healthy city<sup>6</sup>)** pour tous. Elle serait **inclusive** pour les plus vulnérables, y compris les femmes cheffes de ménages, les femmes pauvres, les femmes handicapées, les femmes migrantes, les jeunes femmes et les très âgées, si celles-ci sont associées aux décisions et à la planification<sup>7</sup>.

<sup>1</sup> Raibaud, Y., *La Ville faite par et pour les hommes*, Éditions Belin, 2015.

<sup>2</sup> Tacoli C. & Satterthwaite S., *Gender and urban change* (Editorial). *Environment and urbanization*, IIED, 2013.

<sup>3</sup> Lefèvre H. *Le droit à la ville*, Paris, Éditions Anthropos, 1968.

<sup>4</sup> G. Lambony, C. Benit- Gbaffou, J.L.Piermay (Dir.), *La justice spatiale et la ville*, Paris, Karthala, 2014.

<sup>5</sup> *Le Monde*, *Sexisme and the city*, Supplément « Culture et idées » n°22012, daté du 24 octobre 2015.

<sup>6</sup> « Une ville saine est une ville qui crée et améliore continuellement l'environnement physique et social et étend les ressources communautaires qui permettent aux personnes de se soutenir mutuellement dans l'accomplissement de toutes les fonctions de la vie, et de les développer au maximum » (traduction) OMS, *Health Promotion Glossary*, 1998.

<sup>7</sup> Khosla, P., *Women's Environments: the Struggle for a Healthy & Sustainable Planet*, *Women & Environments International Magazine*, 60/61 Fall 2003.



### Les femmes ne constituent pas un groupe homogène

Si la prise en compte du genre et l'identification des différences entre les hommes et les femmes concernant l'accès aux ressources, la participation, les risques et impacts sont fondamentales dans l'optique d'un projet de développement urbain, il est tout aussi important de se prémunir contre le fait de considérer les femmes comme un groupe homogène. Un exemple très simple permet de se rendre compte des différences pouvant exister : le fait d'avoir

à supporter la charge des tâches domestiques n'a pas les mêmes conséquences sur une femme ayant de hauts revenus et pouvant engager du personnel pour l'aider que sur une femme pauvre<sup>8</sup>. La classe sociale mais également l'origine ethnique, la caste, l'âge, l'orientation sexuelle et le statut conjugal, l'état de santé et d'autres critères sont à l'origine d'expériences et d'intérêts différents.

Les défis urbains actuels liés au manque de sécurité, de services de base, d'équipements collectifs, de logements, de transports et d'emplois formels appellent une attention accrue des organismes de solidarité internationale aux conditions de vie des hommes et femmes de tous âges dans les villes.

## Constats et recommandations des organismes internationaux

Les organismes de solidarité internationale dont ONU-Habitat<sup>9</sup>, et les observatoires des villes tirent la sonnette d'alarme au regard des **inégalités socioéconomiques persistantes entre hommes et femmes dans un contexte urbain en forte croissance**. Dans les pays du Sud :

- ▶ L'expérience de la ville par les hommes et les femmes, comme leurs accès aux espaces publics, peut s'avérer totalement différente.
- ▶ L'organisation sociale et spatiale des villes impacte différemment les hommes et les femmes.
- ▶ La mobilité des femmes et leur accès à l'espace public sont largement affectés par les violences à leur égard et l'insécurité.

▶ Les femmes sont plus exposées aux risques d'un environnement urbain dégradé et au manque d'accès aux services et à l'habitat.

▶ Les femmes sont plus impliquées dans des réseaux sociaux informels et d'économie urbaine, mais les rôles qu'elles y jouent sont moins reconnus par les structures de gouvernance des villes, où les femmes demeurent sous-représentées.

Selon la précédente directrice générale d'ONU-Habitat, Mme Anna Tibaijuka<sup>10</sup>, une approche sensible au genre du développement urbain et de la gestion des villes doit s'assurer que les femmes et les hommes ont un accès égal à la ville, aux opportunités qu'elle offre et au contrôle des ressources : « *L'approche sensible au genre doit (...) s'assurer de la manière dont la conception et la gestion des services publics bénéficient aux femmes et aux hommes. Nous avons besoin de créer des conditions favorables et un environnement physique où les femmes, les hommes, les filles et les garçons puissent vivre, aller à l'école, se déplacer, avoir une vie sociale, etc., sans craindre les préjudices. Nous avons aussi besoin de changer les attitudes et les politiques qui perpétuent la violence envers les femmes* ». (ONU-Habitat, 2009).

<sup>8</sup> Tacoli, C. et Satterthwaite, D., « *Editorial : Gender and urban change* », International Institute for Environment and Development, p.3, 2013.

<sup>9</sup> ONU-Habitat, agence onusienne assurant la coordination des activités de l'ONU dans le domaine des établissements humains.

<sup>10</sup> Tibaijuka, A., UN-Habitat, *Global Assessment on women's study*, 2009.





## Les femmes cheffes de foyer

On assiste à une diversification croissante des structures familiales. Un tiers des ménages dans le monde sont aujourd'hui des ménages dont le chef de famille est une femme. À titre d'exemple, c'est le cas de 34 % des ménages en Colombie et de 20 % des ménages au Maroc. Le nombre de foyers où la femme est cheffe de famille est en augmentation, particulièrement en Amérique latine. Le pourcentage est souvent plus élevé dans les zones urbaines<sup>11</sup> et encore plus élevé dans les zones en crise où guerres, émigrations et catastrophes naturelles affectent les lieux de résidence des membres du ménage, laissant souvent les femmes à leur tête. Bien que les foyers ayant à leur tête une femme puissent présenter une certaine hétérogénéité – leur situation dépendant grandement de l'âge de la femme, du fait que la situation soit voulue ou subie

et de l'accès aux ressources<sup>12</sup> – certaines caractéristiques les placent dans une situation accrue de vulnérabilité qui implique qu'on leur prête une attention particulière lors de la conception de projets de développement urbain :

- ▶ les femmes cheffes de famille sont en général plus pauvres que les hommes occupant les mêmes rôles, et moins éduquées (les femmes constituent toujours 2/3 des 774 millions d'adultes analphabètes du monde) ;
- ▶ les femmes cheffes de famille peuvent avoir plus d'indépendance mais ont également plus de responsabilités<sup>13</sup> (que ce soit pour supporter les dépenses, effectuer des déplacements, accéder aux ressources, etc.).

## Pourquoi intégrer le genre dans les projets urbains ?

### Cadre théorique

L'exclusion des femmes intervient à tous les niveaux de la vie urbaine, limitant ainsi :

- ▶ l'accès aux revenus et aux services de base ;
- ▶ le droit à la propriété, le droit à l'héritage, la sécurité foncière ;
- ▶ l'accès à l'emploi et à des salaires égaux ;
- ▶ la sécurité ;
- ▶ la participation aux processus de décision ;
- ▶ les services associés à la garde d'enfant, l'éducation, la santé sexuelle et reproductive.

« Les femmes et filles font ainsi face à des défis multiples et interconnectés, particulièrement dans les pays en développement. Ces discriminations de genre prennent des formes aussi variées que les violences et le harcèlement sexuel dans les espaces publics et privés, l'inaccessibilité ou l'inexistence d'opportunités d'éducation et d'emploi, d'acquisition foncière, d'accès aux espaces publics, d'accès à la santé ou aux services financiers<sup>14</sup> ». (ONU-Habitat, 2012)

<sup>11</sup> Chant, S., *Cities through a « gender lens » : a golden « urban age » for women in the global South ?*, *Environment and urbanization*. Vol 25, No. 1, April 2013.

<sup>12</sup> Chant, S. *Female Household Headship and the Feminisation of Poverty : Facts, Fictions and Forward Strategies*, *Gender Institute New Working Paper Series Issue 9*, 2003, p.18.

<sup>13</sup> Tacoli C. & Satterthwaite D. *Gender and urban change* (Editorial), *Environment and urbanization*, IIED, 2013.

<sup>14</sup> UN-Habitat, *Gender issue guide. Urban planning and design*, 2012.

Le tableau suivant analyse plus en détail certaines des incidences de la planification urbaine pour les filles et femmes ayant de faibles revenus :

PROBLÈME	INCIDENCES SUR LES FILLES ET FEMMES AYANT DE FAIBLES REVENUS
absence de voix et de participation à la sphère politique et décisionnelle	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les filles et les femmes sont exclues de la participation aux instances et à la prise de décision locale, notamment concernant la conception urbaine.</li> <li>Les filles et les femmes sont largement exclues des groupes communautaires dans la prise de décision.</li> <li>Les filles et les femmes n'ont pas la possibilité d'élaborer des solutions durables pour elles-mêmes, et pour les villes dans lesquelles elles habitent.</li> </ul>
Accès à la propriété, à un contrat de bail sûr, au logement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Des services inappropriés et un accès à la propriété inabordable pénalisent et appauvrissent les individus ayant de faibles revenus, et en particulier les mères célibataires et leurs enfants.</li> <li>L'absence d'un contrat de bail sécurisé ou le partage de celui-ci augmente la pauvreté et la vulnérabilité des femmes en situation de violence domestique ou de rupture familiale. L'absence d'un contrat de bail sûr est également synonyme pour les femmes de plus faibles ressources et d'un moindre accès au crédit.</li> </ul>
Accès aux infrastructures et aux services	<ul style="list-style-type: none"> <li>Les difficultés d'accès à des sanitaires et à des points d'eau potable sont source d'anxiété et de perte de temps pour les filles et les femmes.</li> <li>Quand il n'y a pas de toilettes ou que celles-ci ne sont pas suffisamment éclairées, elles peuvent être confrontées au harcèlement et aux agressions sexuelles.</li> <li>L'eau insalubre augmente le travail reproductif<sup>15</sup> dont la charge incombe aux femmes et les dépenses de santé. Lorsque les femmes restent au chevet des malades, leurs possibilités d'engager une activité génératrice de revenus se réduisent.</li> <li>Bien souvent, les femmes n'ont pas accès à des transports réguliers, sûrs et abordables.</li> <li>L'absence ou le manque de services de santé, d'éducation et de loisirs augmente encore les responsabilités des femmes.</li> </ul>
Moyens de subsistance	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le manque d'opportunités d'emploi et les faibles revenus conduisent à une insécurité dans le logement et réduisent les marges de négociation.</li> <li>Les activités du secteur informel, telles que la couture ou la vente de produits alimentaires, sont faiblement génératrices de ressources, en comparaison avec l'investissement qu'elles nécessitent.</li> <li>Les salaires inférieurs aux minimums légaux compromettent les conditions de vie des familles et des enfants.</li> </ul>
Sécurité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Le manque d'égouts et la mauvaise gestion des déchets, les difficultés d'accès à de l'eau abordable, à des toilettes, à l'électricité et aux transports dans les bidonvilles compromettent la sécurité et la santé des femmes et augmentent les risques de harcèlement et d'agressions sexuelles.</li> <li>Le manque de services de sécurité et de protection réduit la mobilité des filles et des femmes, et impacte leur « droit à la ville ».</li> <li>Le déficit d'emploi et l'absence de sécurité financière augmentent la vulnérabilité des filles et des femmes au harcèlement sexuel qu'elles peuvent subir de la part notamment des propriétaires de logements loués ou d'hommes intermédiaires.</li> </ul>

...

<sup>15</sup> « Le travail reproductif représente l'ensemble des tâches d'entretien du ménage (ménage, préparation des repas, collecte de l'eau, achats courants) et des soins apportés aux membres de la famille (soins des enfants, soins de santé). Par opposition, le travail productif est le travail permettant de produire des biens ou des services destinés à la consommation ou au commerce, que cette activité soit rémunérée (a fortiori salariée) ou non ». Voir AFD, *Dans quelles conditions le travail des femmes devient-il un facteur d'autonomisation ?* Question de développement n° 25, mai 2015.

...

PROBLÈME	INCIDENCES SUR LES FILLES ET FEMMES AYANT DE FAIBLES REVENUS
<p><b>Conditions de vie précaires</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'étroitesse des espaces et des logements expose les femmes et les enfants à la pollution intérieure du foyer, induite par la cuisine.</li> <li>▶ Les eaux usées et les déchets à ciel ouvert compliquent la circulation dans la rue des femmes enceintes, des personnes handicapées ou âgées, et des personnes accompagnées d'enfants.</li> <li>▶ Les bidonvilles jouxtent souvent des activités industrielles polluantes. En conséquence, les femmes, les jeunes et les enfants, qui passent plus de temps dans le bidonville sont plus exposés aux dangers de contamination environnementale.</li> </ul>

Source : traduction libre de *Gender issue guide. Urban planning and design. UN-Habitat, 2012.*

Nous allons attacher une attention particulière à **deux enjeux transversaux centraux** pour favoriser la place des femmes dans la ville et leurs pouvoirs de décisions : 1) **les enjeux de sécurité dans l'espace public** et 2) **la place des hommes et des femmes dans la gouvernance des villes durables.**

## Sécurité et accès à l'espace public des filles et des femmes

Les femmes et les filles vivent au quotidien des situations d'insécurité et de violence dans les villes, aussi bien dans la sphère privée que dans l'espace public. Les actes de violence physique et verbale expérimentés dans les rues, les transports, les zones de voisinage des habitations ou

autres espaces publics relèvent de la violence de genre et traduisent de réelles inégalités hommes-femmes. Ils font partie intégrante du quotidien des filles en zone urbaine comme rurale dans les pays développés et en développement.



### Quelques chiffres sur les violences à l'égard des femmes en ville

- ▶ En moyenne, la violence représente 25 à 30 % des crimes urbains et les femmes ont deux fois plus de risques d'être victimes d'agressions violentes en zones urbaines que les hommes, particulièrement dans les pays en développement.
- ▶ Selon un sondage ONU-Habitat<sup>16</sup> relatif aux formes les plus répandues de violences subies par les femmes, la violence subie dans les espaces publics, y compris dans les transports, représente 19 % des cas et les violences sexuelles 20 %.
- ▶ Dans la ville de Mexico, 65 % des femmes ont été victimes de violence de genre aux arrêts des transports publics, terminaux, plateformes et autres, selon les statistiques gouvernementales<sup>17</sup>.
- ▶ Selon une étude menée par le Centre pour l'équité et l'inclusion<sup>18</sup> à New Delhi, 95 % des femmes indiquaient que leur mobilité se voyait réduite en raison des risques de subir du harcèlement dans les espaces publics, impliquant une sorte de ghettoïsation des femmes aux sphères privées et limitant leurs déplacements au voisinage.
- ▶ L'Afrique du Sud enregistre le plus fort taux de violences faites aux femmes. Les statistiques dénombrent 124 viols pour 100 000 habitants<sup>19</sup>.



**Video : Genre, sécurité, mobilité**  
<http://unhabitat.org/urban-themes/gender/> (en anglais)

<sup>16</sup> UN-Habitat, *Gender equality for smarter cities. Challenges and progress*, 2010.

<sup>17</sup> Sur la question spécifique des violences dans les transports urbains, voir la boîte à outils AGF Genre – Transports et mobilité, Marion Tillous, 2015, [http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/TM\\_Internet.pdf](http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/TM_Internet.pdf)

<sup>18</sup> <http://www.cdrh.org.in/womens-empowerment/street-harassment-of-women/>

<sup>19</sup> ONU-Habitat, *Office des criminalités*, 2009.

**Les conséquences des violences faites aux femmes dans l'espace public sont lourdes.** La peur d'être confrontée au harcèlement sexiste et aux violences physiques peut entraîner des changements de comportement et d'habitudes et réduire l'aptitude des filles et des femmes à se déplacer et à participer à la vie éducative, sociale et économique<sup>20</sup> (Actionaid, 2014). Des chercheurs ont identifié qu'« *une sensation accrue de vulnérabilité pouvait influencer la manière dont les femmes perçoivent et vivent les villes, ainsi que la manière dont elles font usage des espaces publics* » (Tacoli, 2013). En limitant leur mobilité et leur plein accès à l'espace public urbain, les violences de genre limitent l'accès des femmes aux services urbains et aux opportunités d'emploi, et freinent ainsi leur autonomisation et l'amélioration de

leur situation socioéconomique. Les violences ont par ailleurs un impact négatif sur la santé des femmes, leur bien-être et leur sentiment de liberté.

Le rapport 2013 de la Banque mondiale, *Women, Business and the Law*, souligne que seules 8 des 100 économies analysées ont mis en place des lois relatives au harcèlement sexuel dans l'espace public (Bénin, Éthiopie, Zambie, Bangladesh, Pakistan, Fiji, Équateur, Canada). Or, la Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes appelait déjà les États, en 1993, à condamner la violence à l'égard des femmes, à prévenir les actes de harcèlement, à enquêter dessus, et à mettre en place des sanctions.



### Déclaration sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes

(résolution 48/104 de l'Assemblée générale des Nations unies, déc. 1993) – extraits :

« **La violence à l'égard des femmes constitue une violation des droits de la personne humaine** et des libertés fondamentales et empêche partiellement ou totalement les femmes de jouir desdits droits et libertés, et préoccupée que ceux-ci ne soient toujours pas protégés dans les cas de violence à l'égard des femmes.

La violence à l'égard des femmes traduit des rapports de force historiquement inégaux entre hommes et femmes, lesquels ont abouti à la domination et à la discrimination exercées par les premiers et freiné la promotion des secondes (...)

Les termes « violence à l'égard des femmes » désignent tous actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée.

**L'exercice et la protection de tous les droits de la personne humaine et des libertés fondamentales doivent être garantis aux femmes**, à égalité avec les hommes, dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil et autres. Au nombre de ces droits figurent : le droit à la vie ; le droit à l'égalité ; le droit à la liberté et à la sûreté de la personne ; le droit à une égale protection de la loi ; le droit de ne subir de discrimination sous aucune forme.

Les États devraient (notamment) :

- ▶ **condamner la violence à l'égard des femmes** et ne pas invoquer de considérations de coutume, de tradition ou de religion pour se soustraire à l'obligation de l'éliminer. (...)
- ▶ agir avec la diligence voulue pour **prévenir les actes de violence** à l'égard des femmes, **enquêter** sur ces actes et les punir conformément à la législation nationale, qu'ils soient perpétrés par l'État ou par des personnes privées ;
- ▶ prévoir dans la législation nationale pénale, civile, du travail ou administrative les **sanctions voulues pour punir et réparer les torts causés aux femmes soumises à la violence** ; les femmes victimes d'actes de violence devraient avoir accès à l'appareil judiciaire et la législation nationale devrait prévoir des réparations justes et efficaces du dommage subi ; les États devraient en outre informer les femmes de leur droit à obtenir réparation par le biais de ces mécanismes ;
- ▶ adopter toutes les mesures voulues, notamment dans le domaine de l'**éducation**, pour **modifier les comportements sociaux et culturels des hommes et des femmes** et éliminer les préjugés, coutumes et pratiques tenant à l'idée que l'un des deux sexes est supérieur ou inférieur à l'autre ou à des stéréotypes concernant les rôles masculins et féminins ;
- ▶ favoriser la **recherche, rassembler des données et compiler des statistiques** se rapportant à l'incidence des différentes formes de violence à l'égard des femmes (...).

<sup>20</sup> Actionaid, *Safe cities for women, From reality to rights*, 2014. <http://global.safe-cities-for-women.org/wp-content/uploads/sites/5/2014/02/safe-cities.pdf>

Partout dans le monde, des **campagnes** et projets se développent pour dénoncer et agir contre le phénomène de harcèlement sexiste et de violences sexuelles dans l'espace public.

On peut citer notamment l'initiative d'ONU Femmes et d'ONU-Habitat (entre autres organisations) **Global Safe Cities**<sup>21</sup>. Le programme "Villes plus sûres", s'appuie sur cinq principes de base :

- ▶ situer les actions des villes dans le cadre de la promotion de l'égalité de genre ;
- ▶ impliquer les hommes et les femmes dans la résolution des problèmes ;
- ▶ effectuer des analyses à partir de données désagrégées selon les sexes, et y joindre des marches exploratoires pour mieux étayer le point de vue des femmes (ces marches consistent en des enquêtes de terrain conduites, en lien avec les instances locales concernées, par des groupes de femmes résidant dans le quartier – voir <http://www.ville.gouv.fr/?un-guide-methodologique-sur-les>) ;
- ▶ développer des partenariats avec les acteurs significatifs dans le domaine de la violence et promouvoir une approche genre ;
- ▶ mettre en commun les pratiques, les expériences, les évaluations, etc., étant donnée l'importance du phénomène de la violence à l'échelle internationale.

**Les municipalités jouent un rôle de premier plan dans cette lutte pour la sécurité des habitants.** Elles ont la responsabilité de rendre la ville plus sûre et plus accessible pour les femmes et les filles en leur facilitant l'accès aux services publics, aux ressources et aux équipements. Cela inclut le droit à la santé, à l'éducation, à un logement décent, à un transport sûr, à l'espace public (rue, trottoirs, parcs etc.), aux centres culturels et aux espaces de travail.

La planification urbaine et le design des espaces publics peuvent diminuer les risques de violences faites aux femmes. Les mesures suivantes promeuvent le vivre ensemble<sup>22</sup> :

- ▶ encourager la mixité d'usage des lieux ;
- ▶ éliminer les allées sombres, les culs de sac et autres zones pouvant servir de piège ;
- ▶ éliminer les murs frontières et autres obstacles obstruant l'accès au regard dans la rue ;
- ▶ mettre en place des services de police visibles, au service des victimes et de leur protection ; les équipes de polices doivent être composées de femmes également ; les systèmes d'aides (lignes téléphoniques) doivent être fonctionnels ;
- ▶ assurer l'entretien des rues, des trottoirs, des lumières et autres espaces ouverts ;
- ▶ promouvoir la mobilité des femmes et l'accès aux transports en commun, facilitant ainsi leur accès à la ville.



### Quelques exemples d'initiatives

- ▶ En **Inde**, une mairie a installé des éclairages spécifiques autour de la gare pour faciliter les déplacements des femmes la nuit, ayant des impacts immédiats en terme de sécurité pour les femmes travaillant le soir.
- ▶ Au **Chili**, la mairie de Maipu a mis en place un réseau de réflexion entre partenaires chargés de la sensibilisation du public sur les violences à l'égard des femmes dans l'espace urbain. Des marches exploratoires de nuit et de jour ont été organisées avec les femmes et les membres du réseau afin d'améliorer l'aménagement de l'espace et d'identifier les lieux sensibles.
- ▶ Au **Kenya**, un nouvel outil de gouvernance locale (« *local-to-local* ») a été testé. Il consiste à organiser des séances de dialogue entre les femmes, les leaders

et les autorités locales sur les questions de sécurité urbaine. Ces débats ont montré la capacité d'organisation des femmes face à l'insécurité en ville.

- ▶ Plusieurs collectivités locales mobilisent les groupes de femmes dans les audits sur la sécurité en ville. Certaines collectivités lancent des campagnes pour condamner les violences faites aux femmes et pour inciter les changements d'attitudes<sup>23</sup>. Des performances d'artistes se sont produites dans l'espace public pour sensibiliser le grand public. La troupe de théâtre « *Sisters theater collective* » en Jamaïque représente des scènes de viol et de harcèlement dans la rue et interpelle les passants pour trouver une solution. (ONU-Habitat, 2009).

<sup>21</sup> <http://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/creating-safe-public-spaces>

<sup>22</sup> UN Women, UN Habitat, Jagori, Building safe and inclusive cities for women, A practical guide, 2011. <https://d3gxp3iknbs7bs.cloudfront.net/attachments/9c771ced-d99e-4e47-b117-696cec01fc53.pdf>

<sup>23</sup> Un-Habitat, *Global assessment on women's safety, Global report*, 2009.

Le réseau mondial **Stop street harassment**, recense les organisations intervenant sur la question du harcèlement sexiste (l'Égypte, l'Inde et les États-Unis y sont particulièrement représentés). Il met à disposition sur son site internet du matériel de communication et des boîtes à outils à destination des institutions et groupes militants. Sur cette base, un dispositif en trois temps est préconisé :

► des **campagnes de prévention** pour lutter et dissuader les auteurs des actes de violences ;

► l'**adaptation de services de transports** de façon à accroître la sécurité des usagers (bus de nuit aux arrêts plus flexibles et sur demande par exemple) ;

► des **applications pour téléphones mobiles** permettant aux victimes de dénoncer les actes commis mais également de chercher de l'information. À titre d'exemple, le système **Harassmap**<sup>25</sup> mis en place au Caire permet de localiser les lieux dans lesquels des actes de harcèlement ont été subis.

## Genre et gouvernance : place des hommes et des femmes dans la gouvernance des villes durables

L'égalité hommes-femmes nécessite une participation égale de chacun aux décisions et à la gouvernance, autant au stade de la planification que de la gestion urbaine. Selon ONU-Habitat, derrière les principes de décentralisation, l'État doit s'assurer que les collectivités ont la volonté et la compétence de faire bénéficier tous les citoyens des biens et des moyens publics dont elles ont la charge. Il doit également veiller à ce qu'elles respectent les principes en faveur de l'égalité hommes-femmes en associant tous les citoyens aux prises de décision.

Au cours des dernières décennies, la participation des femmes au pouvoir local et à la prise de décision a connu quelques avancées, mais les femmes demeurent largement sous-représentées dans la politique locale. Comme le rappelle l'organisation Cités et gouvernements locaux unis (CLGU) dans son rapport 2015 sur *le rôle des gouvernements locaux pour la promotion de l'égalité des genres dans la perspective du développement durable*<sup>26</sup>, moins de 5 % des maires du monde sont des femmes. Seulement 20 % des membres des conseils locaux dans le monde sont des femmes<sup>27</sup>. Ce niveau local de gouvernance résiste d'ailleurs plus fortement à l'intégration de femmes que les niveaux nationaux. Pourtant, l'égalité dans la participation à la gouvernance locale favorise le renforcement des capacités des femmes et de meilleurs résultats au niveau de la gestion économique, sociale et environnementale.

<sup>24</sup> <http://www.stopstreetharassment.org>

<sup>25</sup> <http://harassmap.org/en/what-we-do/>

<sup>26</sup> CLGU, *Le rôle des gouvernements locaux pour la promotion de l'égalité des genres dans la perspective du développement durable*, 2015. [http://issuu.com/uclgclgu/docs/le\\_r\\_le\\_des\\_gouvernements\\_locaux\\_p](http://issuu.com/uclgclgu/docs/le_r_le_des_gouvernements_locaux_p) et <http://www.uclg.org/fr/organisation/structure/commissions-groupes-travail/commission-permanente-sur-legalite-des-genres>

<sup>27</sup> UNDESA, *Les femmes dans le monde, 2010, Des chiffres et des idées*, 2014. [http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesK/SeriesK\\_19f.pdf](http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesK/SeriesK_19f.pdf)



## Les changements apportés par une maire de commune en Mauritanie

Première femme à devenir maire en Mauritanie, Fatimetou Mint Abdel Malik est également présidente du Réseau africain des femmes maires. Depuis 14 ans elle s'attelle à améliorer la vie urbaine pour tous... et pour toutes. Au cours de ses mandats elle a fait du service social une priorité et le premier poste budgétaire de la commune en termes de dépenses, après celui du personnel communal. Le niveau de services offert à Tévragh-Zeina est inégalé dans les autres communes du pays, et assure par exemple la prise en charge médicale gratuite des patients les plus pauvres. Ce service est d'ailleurs réputé, ce qui en fait l'un des plus consultés de la capitale. « *Les gens viennent de loin pour être reçus dans notre centre* » assure Mme Abdel Malik. Plusieurs activités sportives et culturelles ont été mises en place en direction des jeunes et les actions suivantes ont été réalisées par la mairie pour l'inclusion sociale des femmes :

► un appui financier et technique aux coopératives féminines ;

► le financement de formations pour les filles en situation de décrochage scolaire et d'ateliers d'accompagnement à l'insertion dans la vie active ;

► la formation des chefs de quartier, majoritairement des femmes, ce qui a permis depuis 2001 d'organiser la collecte et la gestion des déchets (aujourd'hui dévolues à la communauté urbaine) ;

► un appui aux « familles productives » à travers une aide à la création d'une activité génératrice de revenus pour les mères de famille (élevage de chèvres, vente de légumes, etc.) par le financement d'une partie de leur fonds de roulement ;

► le financement d'ateliers d'insertion pour jeunes garçons permettant d'accroître les revenus des familles pour lesquelles la femme est cheffe de famille.

Les besoins sociaux que sont l'accès aux soins, à l'éducation, l'insertion économique des jeunes et des femmes, la gestion des déchets et la sécurité dans l'espace public sont traités de manière prioritaire.

En 2013, la Conférence internationale des femmes élues locales a adopté l'Agenda mondial de Paris des gouvernements locaux et régionaux pour l'égalité entre les hommes et les femmes dans la vie locale, afin d'accroître l'égalité dans toutes les sphères de la prise de décision<sup>28</sup>. Par ailleurs, l'objectif de développement durable 5 (ODD5) de l'agenda, demande l'élaboration d'ici à 2030 de politiques pour les femmes et de garantir la participation des femmes à la vie politique, économique et publique. Nous nous appuyons sur les recommandations des ODD et des ex-ODM en matière des collectivités locales pour définir les enjeux du genre et la gouvernance locale<sup>29</sup>.

### Les constats

► Il est souvent difficile pour les femmes de pénétrer dans la sphère décisionnelle, spécialement pour les plus pauvres. Ainsi, les femmes et les jeunes filles sont souvent exclues des décisions les concernant.

► Les normes culturelles et les stéréotypes fragilisent la légitimité des femmes en tant qu'actrices politiques.

► Les femmes sont plutôt impliquées au niveau local car les responsabilités à cette échelle sont parfois considérées comme une extension des responsabilités domestiques.

► Les procédures de gouvernance sont bien souvent aveugles au genre. Par exemple les technologies de l'information et de la communication (TIC) ne sont pas suffisamment considérées comme des opportunités pour fournir une plateforme sur les questions de genre.

► L'urbanisation a conduit à l'augmentation des niveaux de violence de genre. Cette violence influe sur la capacité des femmes à participer librement à la vie publique urbaine.

► Les administrations locales doivent être le reflet de l'intégration des femmes aux niveaux décisionnels et laisser la place qui leur est due aux niveaux exécutifs.

<sup>28</sup> CGLU, *Rôle des gouvernements locaux pour la promotion de l'égalité des genres dans la perspective du développement durable*, 2015.

<sup>29</sup> Poursuivre les OMD grâce aux collectivités locales. Annexe thématique. Actes de colloque « Global forum on local development », Kampala, Ouganda, 4 au 6 octobre 2010.



## ODD5 « égalité des sexes » : les cibles pertinentes pour les gouvernements locaux

**5.1** Mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles.

**5.2** Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faites aux femmes et aux filles.

**5.3** Éliminer toutes les pratiques préjudiciables, telles que le mariage des enfants, le mariage précoce ou forcé et la mutilation génitale féminine.

**5.4** Faire une place aux soins et travaux domestiques non rémunérés et les valoriser par l'apport de services publics, d'infrastructures et de politiques de protection sociale et la promotion du partage des responsabilités dans le ménage et la famille, en fonction du contexte national.

**5.5** Garantir la participation entière et effective des femmes, leur accès en toute égalité aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique.

**5.A** Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi qu'à l'accès à la propriété et au contrôle des terres et autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect du droit national.

**5.C** Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent.

Source : *extrait de CLGU, Rôle des gouvernements locaux pour la promotion de l'égalité des genres dans la perspective du développement durable, 2015.*

## Mécanismes et politiques favorables à l'intégration du genre au niveau local

Pour rendre effective l'égalité entre les sexes au-delà de l'adoption de lois et pour donner corps à leurs engagements, les gouvernements doivent mettre en place des mécanismes et des politiques appropriés au niveau

local. L'instauration de quotas sur la participation des femmes dans l'élaboration des politiques garantit par exemple la présence active et efficace de femmes dans des rôles de leadership au sein des collectivités locales<sup>30</sup>.



## Quelques exemples de politiques de quotas

▶ En **Tanzanie**, le gouvernement a mis en place un système de quotas qui réserve 33 % des sièges du Conseil pour les femmes.

▶ Au **Lesotho**, un quota impose un minimum de 30 % de femmes dans les circonscriptions électorales. En 2005, les femmes représentaient 58 % des élus dans les gouvernements locaux.

▶ En 2009, le gouvernement du **Maroc** a institué un quota réservant aux femmes 12 % des sièges des conseils municipaux sur un total de presque 28 000 sièges. En 2009, 3 424 femmes ont été élues conseil-

lères communales (soit 12 %), par rapport à 127 élues en 2003. Mais seulement 12 d'entre elles ont été élues présidentes de conseils communaux.

▶ En **Mauritanie**, avant les élections municipales de novembre 2013, seules 5 maires sur 216 étaient des femmes, ce qui a conduit un groupe de plaidoyer pour la participation politique des femmes à demander l'amendement de la loi et la mise en place de quotas en faveur des femmes : 33% des sièges à l'Assemblée nationale, 33 % au Sénat et 50 % dans les Conseils municipaux. Cette revendication n'a pas abouti.

Source : *Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, Inclusion sociale et genre au niveau local Enjeux et appuis au Maghreb, 2013.*

<http://www.afccre.org/sites/default/files/inclusion-sociale-et-genre-au-niveau-local-au-maghreb-fr-2.pdf>

<sup>30</sup> International Development Research Centre, Rapport annuel 2007-2008, Canada, 2008.



## Inciter les collectivités locales à répondre aux besoins et priorités des femmes

Les collectivités locales dotées de ressources limitées font face à de multiples défis et contraintes pour satisfaire des besoins contradictoires. Il est parfois nécessaire d'accompagner les mesures visant à améliorer la qualité et l'efficacité des programmes locaux par un système d'incitation au sein du secteur public qui récompense de tels efforts. Les systèmes de responsabilisation sensibles au genre exigent que l'égalité entre les sexes au sein des collectivités locales et de leurs administrations soit l'une des normes servant à évaluer la performance des décideurs.

Les politiques de décentralisation établissent les cadres réglementaires permettant de déléguer des pouvoirs à l'échelon des collectivités locales et régissent les relations entre les échelons central et local dans un contexte décentralisé. La mise en œuvre de ces pouvoirs est concrétisée par les collectivités locales grâce à la planification et à la budgétisation locales. Les processus de planification locale et de budgétisation doivent accorder une attention particulière aux inégalités persistantes entre les sexes, aux préjugés sexistes et aux besoins différenciés des hommes et des femmes, des garçons et des filles. Par exemple, dans le domaine de l'approvisionnement en eau, un accès défaillant impose un plus lourd fardeau aux femmes qu'aux hommes, la collecte de l'eau étant une tâche accomplie essentiellement par les femmes. Les investissements réalisés ou non dans ce domaine par les collectivités locales n'auront pas les mêmes implications pour les femmes et les hommes.



### Exemples

- ▶ En **Ouganda**, l'évaluation des performances des collectivités locales intègre le critère de l'égalité entre les sexes à titre indicatif. Selon ce mécanisme, si un district atteint un score élevé sur la partie de l'évaluation concernant l'égalité entre les sexes, il bénéficie d'une subvention supplémentaire sans conditions.
- ▶ **La South African Local Government Association** (Association des collectivités locales sud-africaines) a élaboré une liste de contrôle identifiant certaines

questions clés que les municipalités devraient considérer afin de promouvoir la participation des femmes dans le processus décisionnel municipal. Cette liste peut servir à guider les décisions des municipalités en matière de planification et de budget<sup>31</sup>. L'association a également établi un caucus pour les femmes au niveau national afin de coordonner l'accès des femmes à l'exécutif local et a poussé l'inscription dans la constitution d'un objectif de 50 % de représentantes femmes.



### Que peuvent faire les gouvernements locaux pour aider à atteindre l'ODD5 « égalité des sexes » ?

1) La première tâche des gouvernements locaux consiste à devenir un modèle de bonne pratique. En tant que principaux employeurs et fournisseurs de services, les gouvernements locaux peuvent avoir un impact significatif sur la vie des femmes en utilisant des pratiques équitables en matière d'emploi et en assurant une prestation de service non-discriminatoire aux citoyens.

2) Les gouvernements locaux sont en première ligne en ce qui concerne la lutte contre la violence et les pratiques préjudiciables faites aux femmes dans les sphères publiques et privées. Les politiques locales et l'urbanisme notamment par la création et l'entretien des espaces publics, sont des outils essentiels de la lutte contre les violences faites aux femmes. Les gouvernements locaux ont un rôle important à jouer en identifiant les femmes et les filles touchées par la violence, et en leur fournissant le soutien et les services appropriés pour y échapper et reconstruire leurs vies.

3) Les femmes sont fortement sous-représentées dans les postes de direction, à tous les niveaux de gouvernance, et ce dans la plupart des pays. Les gouvernements locaux doivent prendre des mesures pour améliorer la représentation des femmes élues ou nommées à des postes politiques ou administratifs aux plus hauts niveaux de leurs propres institutions. Ceci peut être réalisé grâce à diverses mesures antidiscriminatoires et d'action positive, en offrant un soutien accru à travers des programmes de mentorat, des horaires de travail flexibles et des services de garde d'enfants abordables.

4) Les gouvernements locaux et régionaux ont le devoir de veiller à ce que les femmes aient le même accès que les hommes à la terre et aux ressources économiques et naturelles. Les autorités locales peuvent établir des mécanismes facilitant la délivrance de documents juridiques de base aux femmes, notamment les certificats de naissance. Ils peuvent fournir des services d'aide juridique pour appuyer les femmes dans l'exercice de leurs droits et garantir la participation des femmes aux processus d'élaboration des politiques et dans les institutions de gestion des terres.

5) Les gouvernements locaux doivent pleinement intégrer la notion de genre dans la législation locale, la planification urbaine et l'élaboration des politiques afin de lutter contre les multiples obstacles à l'autonomisation des femmes. Ce n'est que de cette manière que les femmes et les filles pourront jouer un rôle égal à celui des hommes au sein de la vie économique, sociale, politique et culturelle de nos villes.

Le nouvel agenda urbain qui doit être adopté lors de la conférence d'Habitat III sur le logement et les établissements humains en octobre 2016 est chargé de la création de mécanismes favorisant l'inclusion sociale et réduisant les inégalités. Cet objectif ambitieux ne sera réalisé qu'en utilisant une perspective genre, afin de s'assurer que les besoins particuliers des femmes dans les zones urbaines soient compris et pris en compte.

Source : extrait de CGLU. Rôle des gouvernements locaux pour la promotion de l'égalité des genres dans la perspective du développement durable, 2015

## La budgétisation sensible au genre

Un budget n'est jamais « neutre » : il reflète des choix politiques, sociaux, économiques, écologiques... Les orientations budgétaires ont des impacts sur les différentes composantes de la population et peuvent être des vecteurs d'inégalités comme de progrès sociaux<sup>31</sup>. Les initiatives locales de budgétisation sensible au genre tentent de lutter contre les inégalités entre les sexes et d'intégrer ces problématiques dans les programmes de

développement local (PDL). La budgétisation sensible au genre oblige les fonctionnaires à réfléchir d'une autre façon sur les finances et à voir comment les budgets répondent aux besoins des citoyens de sexe masculin et féminin. Un certain nombre de programmes novateurs visent à renforcer le lien entre décentralisation et égalité entre les sexes, et à engendrer une planification et une budgétisation au niveau local.

<sup>31</sup> <http://www.genreenaction.net/Documentation-sur-la-budgetisation-sensible-au.html>

Lors des financements des projets urbains, il est important de concevoir des lignes budgétaires séparées et de prévoir un suivi des dépenses tenant compte du genre. Souvent les budgets prévus pour les projets urbains sont « aveugles au genre » (non ventilés selon le sexe des bénéficiaires). Or le *gender budgeting* ou la **planification budgétaire sensible au genre** est un pas vers l'intégration du genre dans les politiques publiques<sup>32</sup>. Il permet de s'assurer que le projet ne bénéficiera pas

uniquement ou de manière trop disproportionnée aux hommes et qu'un poste de dépenses est prévu pour répondre à des besoins spécifiques identifiés pendant l'analyse genre (ex : financement de mesures supplémentaires d'éclairage public et d'aménagement des trottoirs compte tenu de l'expérience des femmes dans l'espace public, mise en place d'ascenseurs pour les poussettes pour favoriser une meilleure accessibilité d'un lieu pour les mères, etc.).



### Quelques exemples

► Rosario (troisième plus grande ville d'**Argentine**) a travaillé en partenariat avec ONU-Femmes à l'inclusion des femmes dans la budgétisation participative, à leur participation à la planification et au processus de décision. L'adoption de budgets sensibles au genre dans la municipalité a favorisé une meilleure prise en compte du genre dans différents domaines : transports, emploi, santé et services sociaux, développement de la jeunesse etc.

► Au **Maroc**, un projet de renforcement des capacités nationales en matière de budgétisation sensible au genre est mis en place depuis 2002 par ONU Femmes avec le soutien de la Banque mondiale.

► Au **Cameroun**, la planification budgétaire sensible au genre est en voie de développement. En 2006 un séminaire d'initiation des maires et des conseillers municipaux sur l'adoption de cette approche budgétaire a été organisé avec l'appui d'ONU Femmes. Un atelier de sensibilisation et de renforcement des capacités sur le thème « intégration des volets genre et VIH/SIDA dans les budgets nationaux » a été conjointement organisé par l'Assemblée nationale, le Comité national de lutte contre le Sida, le ministère de la Formation professionnelle et le ministère de l'Économie et des Finances avec l'appui du PNUD et d'ONU Femmes.

## La capacité des collectivités locales à soutenir un développement local équitable entre les sexes

La décentralisation, sensible aux questions de genre et de pauvreté, exige des compétences pour la compréhension et la mise en œuvre de la planification, de la budgétisation, de la prestation de services et du suivi. Or, un décalage peut exister entre les responsabilités et les fonctions déléguées aux autorités locales et les ressources financières transférées ou les services nécessaires pour percevoir les recettes. Ainsi, il est fréquent que les collectivités locales ne disposent pas des ressources humaines nécessaires pour remplir les fonctions attendues. Un certain nombre d'organisations internationales et d'agences onusiennes (telles que le PNUD, ONU-Habitat, la Banque mondiale, les banques régionales de développement) ont fourni une assistance technique pour soutenir le développement des capacités des collectivités locales et des acteurs locaux afin d'améliorer la planification au niveau local et les opérations de budgétisation.

Selon l'évaluation réalisée par ONU-Habitat en 2012, les constats suivants ont été effectués :

► Les institutions locales rencontrent des difficultés au niveau de la qualification du personnel et de leurs capacités à apporter des solutions aux enjeux de genre et de développement durable.

► Les autorités locales et nationales font face à un déficit de capacités adéquates pour la planification et la budgétisation urbaine sensibles au genre.

► Il existe souvent une mauvaise compréhension de la façon dont les perspectives de genre peuvent être identifiées et traitées pour une urbanisation durable.

**Le renforcement des capacités des institutions locales peut s'inspirer des points suivants<sup>33</sup> :**

► La capacité des institutions locales à intégrer le genre doit être évaluée afin de définir les appuis nécessaires aux responsables et personnels locaux.

<sup>32</sup> ONU Femme, FNUAP, *Pratique de la budgétisation sensible au genre : un manuel de formation*, 2006

<sup>33</sup> UN-Habitat, *Gender issue guide, Urban planning and design*, 2012.

► Les décideurs et le personnel de mise en œuvre doivent être sensibilisés à l'identification et à la gestion des questions de genre.

► Une **analyse de genre** qui identifie les différences entre les femmes et les hommes dans l'accès et le contrôle des ressources, la participation dans la prise de décision et l'impact direct et indirect des politiques, programmes et projets doit être menée.

► L'élaboration de **statistiques ventilées par sexe** doit permettre (1) de recueillir et de présenter toutes les données au niveau des individus et ventilées par sexe (2) de fournir des données spécifiques sur les questions de genre tels que les impacts de la conception urbaine sur les femmes et les filles et la sécurité.

► L'élaboration d'**indicateurs** mesurant le suivi des progrès ou l'aggravation dans l'égalité des sexes doit permettre de mesurer l'impact des approches particulières et des stratégies employées par les partenaires.

► La mise en place d'une **budgetisation sensible au genre** permet d'analyser les allocations de ressources et d'évaluer dans quelle mesure les gouvernements et les agences respectent leurs engagements envers l'égalité des sexes.

## Renforcer les capacités des femmes et des hommes

► Les acteurs locaux de développement, selon ONU-Habitat<sup>34</sup>, devraient reconnaître que le problème de l'inégalité basée sur le genre a des implications négatives sur l'ensemble de la société et sur le développement local. Certains considèrent le genre de manière marginale ou comme un secteur en soi sans tenir compte de la nécessité d'articuler le genre dans toutes les tâches locales afin de lutter contre les inégalités de manière efficace.

► Un processus de développement local qui marginaliserait les femmes ou/et maintiendrait la supériorité d'un sexe dans les instances décisionnelles devrait être remis en question.

► La représentation des femmes dans les instances de pouvoir et de décision devrait augmenter. Dans cette optique l'instauration d'un système de quotas peut représenter un mécanisme efficace.

► Des mécanismes politiques et institutionnels sont nécessaires pour garantir la poursuite des politiques et des plans en faveur de l'égalité du genre, indépendamment des changements au sein du gouvernement.

► L'égalité des sexes devrait être considérée comme un signe de modernisation. Elle devrait représenter un critère de bonne gestion municipale, et un indice de l'efficacité des interventions municipales.

► L'intégration du genre devrait être exercée dans tous les exercices de planification et de budgetisation.

► Les capacités réelles de l'intégration du genre dans les tâches municipales et locales devraient être développées, en particulier concernant le personnel municipal.

► Les capacités des organisations de femmes pour une participation efficace devraient être renforcées.

► Les gouvernements locaux devraient assumer leur responsabilité de fournir des réponses aux principaux problèmes rencontrés par les femmes dans leurs localités, telles que la violence basée sur le genre.

<sup>34</sup> UN-Habitat, Gender issue guide, Urban planning and design, 2012.



## Expériences d'IED Afrique dans le renforcement de la participation des femmes dans le processus de décentralisation

Dans le cadre du programme *Réussir la Décentralisation*, IED Afrique a mis en place un programme sur le contrôle citoyen de l'action publique (CCAP), dont l'objectif est de doter les citoyens du pouvoir et de la capacité à suivre et contrôler les décisions prises par les élus, et à amener ces derniers à mettre en place des mécanismes et procédures pour rendre compte de leurs actions. Le programme initié par IED Afrique accorde une grande priorité à la question de la participation des femmes, dont témoignent deux initiatives actuellement en cours :

► La première porte sur l'appui apporté aux communautés rurales de Fissel et Ndiagianiao (Sénégal) dans l'adoption du budget participatif (BP). Le BP renvoie à un processus de planification, de mise en œuvre et de suivi budgétaire dans lequel les différents acteurs clés débattent, analysent, priorisent et suivent les décisions portant sur les dépenses et investissements publics. Le respect de la parité dans le choix des délégués dans les groupes de discussion

organisés pour le choix des actions prioritaires, et la présence, en nombre égal, de femmes dans le comité de suivi du BP ont contribué à ce que les besoins des femmes soient identifiés et placés au premier plan du programme d'investissement dans ces deux communautés.

► La deuxième initiative porte sur la formation sur le genre et le contrôle citoyen donnée à des membres des organisations de la société civile, avec un accent particulier sur l'analyse de la prise en compte du genre dans les budgets des collectivités locales. À travers cette formation des outils ont été mis à la disposition des participants pour leur permettre de conduire une analyse critique des budgets des collectivités locales afin de voir le degré de prise en compte des besoins des femmes en termes de secteurs clés ciblés, du montant alloué, de la qualité du ciblage des sous-groupes les plus vulnérables, de la répartition géographique, etc.

**Faciliter la participation des femmes à la vie politique, comme aux prises de décisions**, passe par des mesures en amont à différents niveaux : que ce soit la sensibilisation des hommes de la communauté ou le fait de faciliter leur venue à la réunion. Le manuel d'ONU-Habitat *Gender in Local Government, A Sourcebook for Trainers* (2008), établit une liste de solutions simples et pragmatiques :

► prendre garde au fait qu'à certains moments de la journée, il est peu probable que les femmes puissent participer à une réunion, soit parce qu'elles ne sont pas disponibles (de 17h à 19h par exemple, la majorité s'occupent de leurs enfants et préparent le dîner) ou parce qu'il fait sombre et qu'elles ne peuvent pas sortir ;

► prendre garde également au lieu de la réunion : il faut qu'il soit accessible aisément en transports en commun et dans un espace bien éclairé ;

► rembourser les frais de transports peut être utile, compte tenu du fait que les femmes ont des ressources financières moins importantes ;

► compte tenu du fait que certaines femmes peuvent être illettrées ou analphabètes, mettre en place un dispositif pour les personnes ne sachant pas lire ;

► prévoir un système de garde d'enfants pendant la réunion ;

► sensibiliser les hommes de la communauté en amont afin de prévenir le fait que parfois les femmes n'obtiennent pas l'autorisation de leur mari pour assister à des réunions.

## Questions clés

- ▶ Existe-il des politiques publiques et communales, dans le domaine du genre et du développement urbain ? Quels sont les documents nationaux disponibles en matière de genre (par exemple, un plan stratégique d'intégration du genre) ? Les politiques sont-elles appliquées et mises à jour ?
- ▶ Les collectivités locales ont-elles la capacité légale, administrative, et financière pour mettre en œuvre des politiques de réduction d'inégalité entre les sexes, de lutte contre les violences de genre et d'autonomisation des femmes ?
- ▶ Le budget de la collectivité locale inclut-il des ressources spécifiques pour l'intégration du genre à différents niveaux (désagrégation des données, études spécifiques, renforcement des capacités sur le genre, la sécurité et d'autres dimensions sociales, etc.) ?
- ▶ Quelle est la ligne d'action de la collectivité locale en matière de genre ? Quelles sont les expériences positives ? Combien de femmes et d'hommes travaillent dans la collectivité ? Quels types et niveaux de postes occupent-ils (politique, technique, administratif, etc.) ? Quelle est la proportion de femmes aux postes politiques et décisionnels ?
- ▶ Le personnel des collectivités locales a-t-il suivi une formation sur le genre ? Quel appui peut-on leur apporter en matière de genre ?

## Stratégies pour l'intégration du genre

- ▶ **Une connaissance fine basée sur les données désagrégées par sexe** : élaborer une étude axée sur le genre (pratiques de l'espace et usages de la ville selon le genre, cartographies objectives et subjectives, typologie des espaces et des activités etc.). Ce diagnostic est à définir lors de l'étude de faisabilité.
  - ▶ **La gestion urbaine partagée avec la prise en compte du genre** : élaborer un état des lieux des acteurs et des personnes ressources (*stakeholders*), ainsi qu'une évaluation de leurs compétences afin de définir les bases d'un projet participatif prenant en compte le genre.
  - ▶ **Un financement sensible au genre** : effectuer une étude financière différenciée selon le genre afin de connaître l'impact financier sur les hommes et les femmes et d'estimer la part de financement en faveur de chaque sexe.
  - ▶ **Des méthodes participatives** : privilégier les méthodes participatives crée un cadre légitime pour la participation des femmes et des hommes.
  - ▶ **Un renforcement des capacités des collectivités** : dans la programmation, la budgétisation, le suivi et l'évaluation.
- Il est important d'intégrer le genre dans l'ensemble des composantes des termes de référence, afin de créer des automatismes d'analyse chez les prestataires, et de collecter des données qui permettront d'améliorer la performance du projet et la contribution de l'AFD envers l'égalité h-f.

## % Indicateurs

- ▶ Pourcentage de femmes et d'hommes inscrits comme électeurs admissibles.
- ▶ Pourcentage de femmes parmi les candidats.
- ▶ Pourcentage de sièges occupés par des femmes dans le conseil.
- ▶ Pourcentage de femmes présidant des comités de finances municipales.
- ▶ Pourcentage de femmes et d'hommes dans les conseils locaux.
- ▶ Pourcentage de femmes et d'hommes dans des positions de leadership dans les administrations locales.
- ▶ Mesures prises pour encourager une participation plus active des femmes.
- ▶ Nombre d'événements publics dans le cadre de la ville pour renforcer la démocratie.
- ▶ Nombre de participants, femmes et hommes, à des événements publics.

À l'échelle mondiale, un milliard d'habitants vit dans des quartiers précaires, et ce chiffre devrait doubler d'ici 2030 selon les projections d'ONU-Habitat. L'intégration de ces quartiers au reste de la ville est un enjeu majeur en vue de l'amélioration des conditions de vie des habitants. Pour que les politiques et projets de développement urbain ciblant les quartiers précaires ne perpétuent pas des inégalités déjà existantes ou n'en créent pas de nouvelles, notamment à l'égard des filles et des femmes, il est important d'avoir en tête plusieurs données sur le genre :

- ▶ La féminisation de la pauvreté : 70 % des pauvres dans le monde sont des femmes.
- ▶ L'accès difficile ou inexistant aux ressources et aux infrastructures – électricité, eau potable, sanitaires, mobilité – impacte davantage les femmes, puisqu'elles sont traditionnellement en charge de l'approvisionnement de la famille.
- ▶ La pauvreté est un des facteurs augmentant les risques d'insécurité et de violence auxquels sont confrontés les filles et les femmes<sup>35</sup>.

Favoriser la mixité sociale et l'égalité entre les sexes et permettre un égal accès des hommes et des femmes aux services publics, aux réseaux de transport, à un environnement décent, au développement économique et à la sécurité<sup>36</sup> doivent donc être des objectifs.

## Pourquoi intégrer le genre dans les projets de quartiers précaires ?

### Une connaissance insuffisante des conditions de vie des filles et des femmes et de leurs points de vue

L'absence de **données désagrégées** et d'un diagnostic fin basé sur le genre réduit la capacité d'appréhension des conditions de vie et des besoins des femmes, notamment des femmes cheffes de ménages. Si la concertation n'est pas précédée d'une **analyse genre** et que la **parole des femmes** n'est pas favorisée, les demandes des hommes risquent d'être largement privilégiées, au détriment des besoins et des intérêts des femmes, qui s'expriment moins facilement lors de réunions publiques (freins culturels, sentiment d'infériorité intériorisé, etc.). Par ailleurs, lorsque les femmes ont la possibilité de s'exprimer et qu'elles exposent des difficultés concrètes, celles-ci sont souvent perçues comme des cas particuliers. Or, des plaintes concernant des services de garde d'enfants insuffisants, des routes trop délabrées pour circuler avec des enfants en bas âge, des marchés insuffisamment équipés en toilettes pour femmes ou des arrêts de bus trop éloignés ne constituent pas des cas particuliers : ils sont l'illustration d'une urbanisation pensée par les hommes pour les hommes<sup>37</sup>.

### Les difficultés d'accès des femmes au foncier et au logement freinent leur autonomie

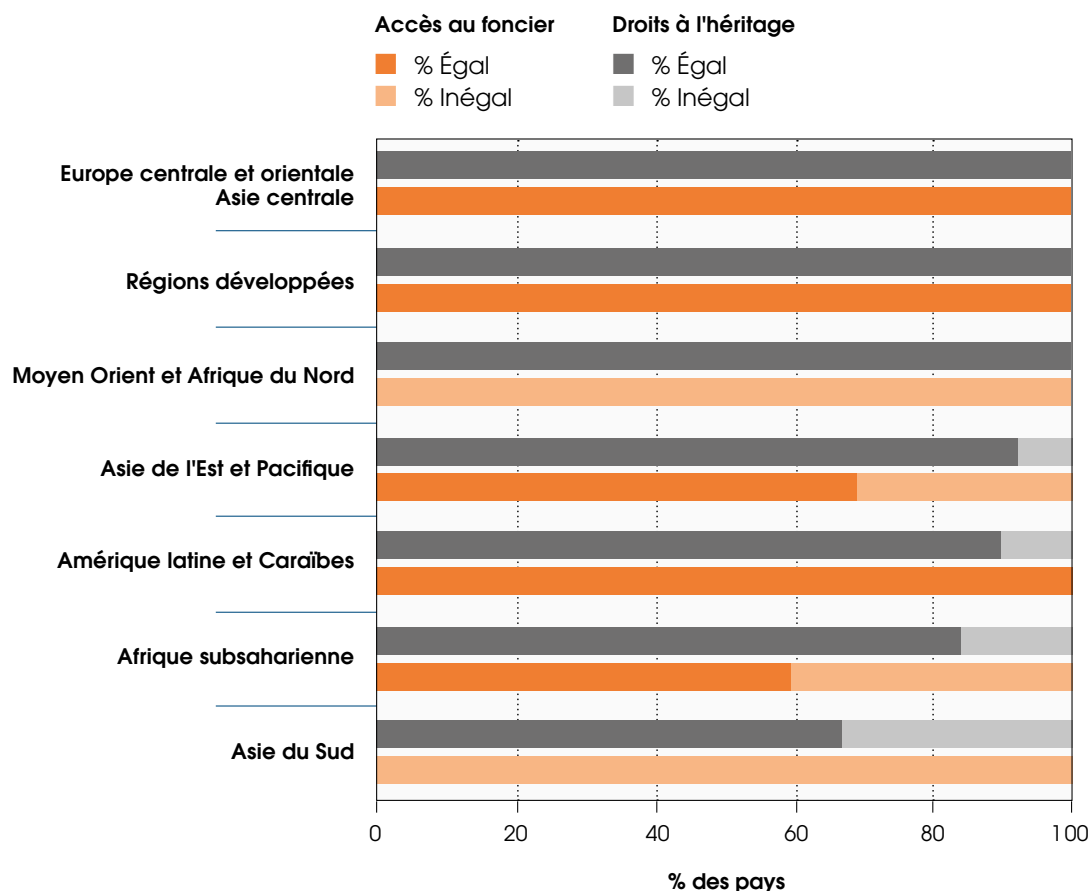
Dans les quartiers précaires, la majorité de la population ne dispose pas de titre foncier. Les femmes sont d'autant plus concernées que les normes culturelles et législatives dans de nombreux pays les privent du statut de propriétaire foncier. Ceci réduit leurs possibilités d'autonomisation et les maintient dans un état de dépendance vis-à-vis des hommes. Dans certains pays du pourtour Méditerranéen par exemple, les femmes n'héritent que du bâti mais pas du sol. L'encadré ci-après dresse le tableau des inégalités d'accès au foncier en fonction du sexe, dans le monde.

<sup>35</sup> ONU-Femmes, « Villes sûres », Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. <http://www.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1304107072.pdf>

<sup>36</sup> AFD, L'AFD & L'intervention en quartiers précaires, 2014

<sup>37</sup> Raibaud, Yves, *La ville faite par et pour les hommes*, Éditions Belin, 2015, Voir également *Le Monde, Sexisme and the city*, Supplément « Culture et idées » n°22012, daté du 24 octobre 2015.

DROITS DES FEMMES DANS L'ACCÈS AU FONCIER ET DROITS À L'HÉRITAGE, PAR RÉGIONS



Source : UN Women, 2011-2012 progress of the world's women, In pursuit of justice, 2011.  
<http://www.unwomen.org/~media/headquarters/attachments/sections/library/publications/2011/progressoftheworldswomen-2011-en.pdf>

L'insécurité foncière peut avoir des conséquences sociales graves (voir également sur ce sujet l'enjeu 3 Genre et habitat). Ainsi, dans certains bidonvilles le mariage apparaît pour les femmes comme une stratégie pour accéder à un abri les protégeant de la violence extérieure, mais cette situation de dépendance et de vulnérabilité peut les exposer en retour à la violence conjugale.

La sécurité foncière étant un facteur clé dans la capacité des ménages pauvres à accéder au crédit, à dégager un revenu, et à se protéger contre la menace d'une expulsion forcée, il est important de l'analyser à travers la grille du genre, et de prendre garde à ce que les hommes ne soient pas les seuls interlocuteurs du projet. Ce rôle leur est bien souvent conféré du fait de leur qualité de chef de ménage, au détriment des femmes, qui se retrouvent oubliées des processus.





## Les ménages, « boîte noire » des projets

L'unité utilisée pour analyser la situation des bénéficiaires des projets de développement urbain ou des personnes affectées par celui-ci peut être le ménage. Or, le ménage est le lieu de production et de reproduction privilégié des rapports de genre et des inégalités hommes-femmes. **Prendre en compte le genre nécessite de descendre à un niveau d'enquête plus bas que le ménage, celui des individus qui le composent.** De manière générale, le ménage

constitue une sorte de « boîte noire » pour les projets, qui considèrent les hommes, les femmes et les enfants, quel que soit leur âge, en tant que groupes d'individus à cibler, sans identifier la diversité des situations socioéconomiques, des revenus, ou des usages et besoins différenciés en services urbains. Aujourd'hui, un tiers des ménages sont dirigés par les femmes dans les pays du Sud<sup>38</sup>.

## L'accès inégal des femmes et des hommes aux services urbains

### Un espace public non « neutre » et des équipements qui ne bénéficient pas à tous

Le manque de connaissance fine et désagrégée des besoins et des priorités des femmes et des hommes constitue un frein pour l'égalité. Un autre « point aveugle » du genre est l'asymétrie de participation des femmes et des hommes au niveau de la conception et de l'évaluation des services. Des données précises désagrégées par sexe et une participation plus égalitaire permettent d'améliorer les services et de répondre plus efficacement à des besoins diversifiés. Les discriminations subies par les femmes dans l'accès aux services urbains interrogent à la fois la responsabilité des planificateurs et des collectivités locales, et pose la question du déficit de services publics pour les femmes.

Alors que l'espace public et les infrastructures sont présentés comme « neutres », on observe que **les hommes investissent davantage cet espace public** (à la fois parce que des normes culturelles maintiennent les femmes à l'intérieur du foyer et parce que la peur d'être harcelée ou agressée limite les sorties), et que les équipements bénéficient parfois majoritairement voire uniquement aux garçons et aux hommes<sup>39</sup>. Plusieurs études montrent que les femmes traversent l'espace tandis que les hommes s'y arrêtent et y ont des activités de loisirs (dans les espaces verts par exemple). Selon une étude menée dans l'agglomération bordelaise par Edith Maruéjols, géographe du genre à l'université Bordeaux-Montaigne, les équipements sportifs libres d'accès sont utilisés à presque 100 % par des garçons et des hommes. Ce constat pourrait être fait dans bien des villes, de pays industrialisés ou en développement.



## À voir et écouter

La mixité et l'égalité réelle à l'épreuve du loisir des jeunes. « École loisirs, sports, culture : la fabrique des garçons ». Edith Maruéjols, géographe du genre à l'université Bordeaux-Montaigne.

<http://webtv.u-bordeaux3.fr/sciences/ecole-loisirs-sports-culture-la-fabrique-des-garcons-1>

<sup>38</sup> Chant S., *Cities through a « gender lens »: a golden « urban age » for women in the global South?*, *Environment and urbanization*, Vol 25 N°1, April 2013.

<sup>39</sup> Communauté urbaine de Bordeaux, Rasselet, Cécile (Sous la direction de), Bernard-Hohm, Marie-Christine (Chef de projet). *L'usage de la ville par le genre – les femmes*. Une co-production a-urba – ADES-CNRS, 2011.

D'autre part, les espaces publics urbains et les équipements collectifs, financés par l'argent public, sont généralement conçus et utilisés par les hommes et les jeunes garçons. Les femmes et les jeunes filles n'en bénéficient pas pleinement (aménagement non adaptés, manque de sensibilisation des hommes, insécurité, etc.). À titre d'exemple, un projet permettant le financement d'une nouvelle infrastructure sportive, ne devrait pas se focaliser sur le nombre d'usagers bénéficiaires parmi les ménages voisins mais prendre en compte les usages qui en seront faits. Quelles modalités de participation des populations ont été mises en place ? La décision du financement de l'infrastructure sportive émane-t-elle d'un choix des hommes et des femmes ? Les disciplines offertes par l'infrastructure sportive correspondent-elles aux demandes des filles et des garçons ? La conception des bâtiments a-t-elle pris en compte les spécificités de genre et prévu par exemple des sanitaires et vestiaires séparés ? S'il y a un coût d'entrée, est-il abordable pour les filles comme pour les garçons ?

A Johannesburg, Afrique du Sud, une étude a noté que 31 pour cent des viols ont été perpétrés dans des espaces ouverts tels que des terrains accidentés<sup>40</sup>. Les femmes sont plus que les hommes, reléguées à l'échelle du quartier et dépendantes des équipements de proximité. L'accès à ces équipements reste cependant limité à cause du manque de moyen des collectivités et le choix des horaires et des modes de gestion. D'autre part, l'accès aux autres équipements de la ville leur est difficile à cause des problèmes de mobilité et de transport, mais aussi des conditions économiques et du manque de sécurité.

### **L'accès inégal des femmes et des hommes aux services, aux équipements et aux espaces publics**

Dans beaucoup de pays ce sont les femmes qui sont désignées comme responsables de la propreté, la santé, l'eau, l'éducation des enfants. Par extension, ce sont aussi elles qui s'occupent des services communautaires et notamment la propreté de la rue ou l'entretien des points d'eau. Mais ce sont souvent les hommes qui participent aux réunions de concertation. Il est donc probable que les décisions prises par les hommes ne tiennent pas compte des demandes des femmes et que dans certains cas ces décisions augmentent leur charge de travail ou provoquent leur exclusion.

De manière générale, l'obligation de la participation des ménages (sans exiger la présence des hommes et des femmes) à la gestion des services urbains dans les quartiers précaires a tendance à responsabiliser les femmes en les incitant à plus de travail communautaire et bénévole (pour compenser le travail pas fait ou mal fait des collectivités) et les hommes à payer davantage pour ces services. Cette situation a des chances d'augmenter les inégalités entre les sexes. D'une part, les hommes en payant les services et les frais liés à l'habitat conservent le contrôle et le pouvoir, alors que les femmes sont cantonnées à leur rôle reproductif en assumant cependant, un travail supplémentaire, dévalorisé et qui ne leur permet pas de développer davantage leurs capacités<sup>41</sup>.

Du point de vue de l'accès aux espaces publics urbains, ces déficits sont également vécus inégalement par les femmes et les hommes. Le manque d'infrastructures de voirie et d'assainissement rend la circulation difficile (flaques d'eau, etc.), et pénalisent davantage les femmes qui se déplacent majoritairement à pieds et qui sont souvent accompagnées d'enfants.

### **Les femmes ont moins accès aux ressources financières que les hommes**

Les emplois formels et les activités qui génèrent des revenus importants sont plutôt réservés aux hommes. Les femmes sont principalement actives dans l'emploi informel et les activités générant des revenus plus modestes. Les hommes ont par conséquent plus souvent le contrôle des ressources. Dans une situation de pauvreté, les femmes dépendent des hommes pour le paiement des services urbains et des frais de logement. Cette situation renforce le pouvoir des hommes sur les femmes et la famille<sup>42</sup>.

Ce sont par ailleurs plus souvent les hommes qui profitent des opportunités d'emploi et de revenus générés par les projets urbains. Par exemple, lors des projets urbains et des travaux structurants dans les quartiers, de nombreux métiers bénéficient aux hommes (ex : travaux à haute intensité de main d'œuvre - THIMO). Certaines entreprises locales saisissent aussi l'occasion pour gagner des marchés. Mais les femmes sont plutôt mobilisées dans les phases d'information et pour les travaux non rémunérés.

<sup>40</sup> Jewkes, R. and N Abrahams (2002), *The epidemiology of rape and sexual coercion in South Africa: an overview*, *Social Science and Medicine*, vol 55, No.7,

<sup>41</sup> Chant, S., "Introduction" in *UN-HABITAT, State of Women in Cities 2012-13*, 2011.

<sup>42</sup> Chant S., *Cities through a « gender lens »: a golden « urban age » for women in the global South?*, *Environment and urbanization*, Vol 25 No.1, April 2013.

## Quelques questions clés

- ▶ Des données désagrégées par genre sont-elles disponibles dans les études de faisabilité ?
- ▶ Les besoins spécifiques des femmes et des hommes sont-ils pris en compte au travers de processus participatifs ?
- ▶ Les femmes et les hommes bénéficient-ils de manière équitable des investissements financiers dans le quartier ?
- ▶ Les femmes sont-elles bien représentées dans le réseau de partenariat qui entoure la maîtrise d'ouvrage (Institutionnel, professionnel, secteur privé, associatif, etc.) ?
- ▶ Les femmes bénéficient-elles autant que les hommes des opportunités offertes par les projets en matière de création d'emplois et des activités génératrices de revenus (formations professionnelles, équipements marchands, appui aux coopératives, définition d'offres bancaires adaptées ou facilitation de l'accès au micro-crédit, appui à la structuration de petits opérateurs informels, des THIMO) ?
- ▶ Les maîtrises d'œuvre urbaines et sociales (MOUS) et les structures d'intermédiation sociale sont-elles formées et équipées pour l'intégration des enjeux de genre ?

## Comment intégrer le genre dans les projets quartiers précaires ?

### 1) S'appuyer sur un bon diagnostic tenant compte du genre

Il s'agit d'articuler les différentes études :

#### a. Études de milieu

▶ **Collecte et analyse des données désagrégées** par des méthodes quantitatives (questionnaires donnant lieu à des données désagrégées par sexe) et qualitatives (entretiens individuels, groupes de discussion, observation, comparaison des agendas journaliers et hebdomadaires des femmes et des hommes, marches exploratoires dans un quartier etc.).

▶ **Analyse et décryptage des pratiques** : étudier la division des tâches et des responsabilités dans les différents domaines du projet permet de décrypter les inégalités entre les sexes dans différentes situations. Par exemple planifier systématiquement des réunions de travail le mercredi alors qu'une partie des femmes sont absentes pour garder leurs enfants conduit à les exclure de ces réunions.

#### b. Analyse de la demande par genre

Pour que l'investissement social et urbain soit efficace, il doit tenir compte aussi bien des besoins des femmes que de ceux des hommes qui vivent dans ces quartiers. Pour ce faire, les **ateliers participatifs de planification pour le plan local d'urbanisme (PLU)** peuvent être menés avec les hommes et les femmes séparément puis en commun par exemple. Selon les besoins et la faisabilité, ces ateliers peuvent aboutir par exemple à une mixité d'usage et une suppression des zones spécialisées créant des coupures urbaines défavorables aux femmes (moins motorisées que les hommes), ou à des tracés urbains plus praticables pour les femmes, alors que la prise en compte uniquement des demandes masculines aurait peut-être abouti à un étalement urbain et des modes de déplacement motorisés défavorables aux femmes. La mise en commun et le débat autour des priorités des uns et des autres peut permettre d'aboutir à un consensus et à une planification sensible au genre. Cela évite que des projets renforcent les inégalités de genre existantes ou en créent de nouvelles, simplement faute d'avoir interrogé les femmes sur leur réalité quotidienne et leurs besoins.

### c. Diagnostic urbain selon les pratiques du genre

Effectuer une analyse spatiale (relevés des espaces, cartographie simple et dynamique), observation des usages, parcours commentés, marches exploratoires, etc.

Il est recommandé de mettre en place un **réseau de partenariat mixte** issu des institutions, de la société civile et du secteur privé à différentes échelles.

- ▶ Comité de pilotage mixte
- ▶ Comités urbains communaux mixtes
- ▶ Comités de quartier mixtes

Élaborer un état des lieux des acteurs et des personnes ressources (*stakeholders*), ainsi qu'une évaluation de leurs compétences, afin de définir les bases d'un projet participatif prenant en compte le genre. Pour que la gestion de l'environnement soit efficace, il faut que les femmes et les hommes d'âges divers y participent activement et soient consultés sur leurs rôles respectifs, leurs possibilités d'accéder aux ressources et d'en disposer, leurs besoins et leurs priorités. Les décideurs et les planificateurs se basent souvent sur des *a priori* stéréotypés des rôles de genre, qui peuvent conduire à des idées fausses quant à ceux qui participent à telle ou telle activité particulière.

### d. Diagnostic institutionnel et financier.

Il s'agit de voir et d'analyser :

- ▶ les compétences en matière de genre des acteurs communaux, ONG, associatifs ;
- ▶ l'existence d'une stratégie relative au genre dans la structure communale, les ONG nationales et associations locales ;
- ▶ le niveau de compétence des élus et des services techniques et administratifs par rapport au genre ;
- ▶ les capacités financières des communes et la planification du budget selon le genre ;
- ▶ les capacités financières des ONG et associations à prendre en charge le genre.

L'étude financière permet d'estimer la part de financement des aménagements et des activités mises en place en faveur des femmes et des hommes et de connaître le coût des investissements pour les femmes et les hommes. Les transferts et investissements doivent répondre aux besoins différenciés des hommes et des femmes.

Généralement, les demandes des femmes portent plus souvent sur des services de proximité tels que :

- ▶ les services préscolaires et systèmes de garde d'enfants ;
- ▶ les maisons de femmes ou maisons des associations ;
- ▶ l'apprentissage, l'alphabétisation et la valorisation de l'artisanat (vente-exposition) ;
- ▶ les hammams publics et autres lieux de socialisation pour les femmes.

### e. Appuyer les collectivités pour la prise en compte du genre dans le suivi des projets

Étant donné que les collectivités sont responsables de la mise en œuvre des projets dans les quartiers, il est nécessaire que le personnel soit efficacement formé à la question du genre. Il faut donc apporter un appui aux collectivités. Elles doivent être munies d'outils efficaces pour l'intégration du genre dans les projets.

L'évaluation des capacités des collectivités en matière de genre peut se faire à travers la grille d'analyse suivante :

- ▶ le genre et les ressources humaines et matérielles ;
- ▶ le genre, le niveau et la composition des conseils municipaux ;
- ▶ le genre et le processus de planification ;
- ▶ le genre dans les projets réalisés ;
- ▶ le genre dans les pratiques partenariales ;
- ▶ le genre et les perspectives de la collectivité.

Ces points doivent figurer dans les indicateurs de réussite au niveau de l'intégration du genre au sein des collectivités.

## 2) Favoriser un accès équitable des femmes et des hommes aux espaces publics

Étant donné que l'usage des espaces publics n'est pas égal pour les femmes et les hommes et que les femmes ont un accès moins aisé et moins fréquent que les hommes aux espaces de la ville, **l'enjeu est de rendre ces espaces plus accessibles aux femmes et plus adaptés à leurs besoins.** Les projets de réaménagement doivent ainsi contribuer à réduire les inégalités sexo-spatiales, en tenant compte des usages par les hommes mais aussi par les femmes. Celles-ci souhaitent des espaces sécurisés et des aménagements adaptés (garde d'enfants, transports en commun, espaces verts, etc.). Il est important de veiller à ce que les équipements financés soient utilisables et utilisés aussi bien par les femmes que par les hommes.

Pour cela, il faut adopter une méthode de planification qui étudie finement les pratiques existantes (observation, cartographie, vidéo etc.), s'appuyer sur les demandes formulées par les femmes et les hommes et favoriser une participation active des deux sexes à l'étape de la conception et de la programmation.

L'aménagement des lieux publics est également l'occasion de créer la potentialité d'une redéfinition des usages moins « sexués » de l'espace public en favorisant l'accès et un meilleur partage des espaces par les hommes et les femmes.

Ces usages peuvent donner l'occasion aux femmes d'être plus visibles dans leurs rôles social et économique : vente, réunions, tontines, loisirs, cérémonies, activités culturelles, etc. Dans ces espaces publics, les rapports de force et des enjeux sociaux, notamment entre les femmes et les hommes échappent souvent aux aménageurs et experts. Il est important de connaître les réalités et les tendances des usages des espaces publics et d'observer la projection spatiale des rapports de force, l'arrangement entre les deux sexes<sup>43</sup> et leurs projections sur les lieux publics.

## 3) Renforcer les capacités, viser l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes et des hommes

Former les hommes et les femmes, au niveau des institutions et des quartiers, aux enjeux urbains, à la planification, aux méthodes d'IEC<sup>44</sup>, aux aspects techniques (ne pas exclure les femmes des formations techniques), à la gestion et aux méthodes d'évaluation permet de renforcer leurs capacités et de les autonomiser. Par ailleurs, un projet de développement urbain peut être source d'emplois provisoires (par exemple sur un chantier) ou durables (gestion des services, etc.). Il faut veiller à ce que cette création d'emploi ne bénéficie pas uniquement aux hommes, qu'elle favorise également l'autonomisation des femmes.

Bien souvent les THIMO se focalisent sur la main d'œuvre masculine alors que les femmes pourraient aussi être impliquées (pavage, crépissage, plantation et espaces verts, etc.). Les stéréotypes concernant les métiers, qui seraient plutôt « masculins » (travaux physiques ou techniques, rémunérés) ou plutôt « féminins » (travaux informels non rémunérés) constituent un frein important. Il est donc important de sensibiliser la population et les partenaires, ainsi que de favoriser la formation professionnelle et l'emploi de femmes.

Passée la phase d'élaboration, l'intégration du genre doit se poursuivre durant le processus de construction avec la maîtrise d'ouvrage d'un cadre propice à la structuration des petits opérateurs économiques existants dans le secteur (transports collectifs populaires, pré-collecteurs des déchets solides, petits exploitants privés dans le domaine de l'eau potable, etc.).

## 4) Les collectivités ont la responsabilité de créer une ville sûre pour les femmes et les hommes

Les municipalités ont la responsabilité de rendre la ville plus sûre et plus accessible pour les femmes et les filles et de leur faciliter l'accès aux services publics, à l'emploi, aux ressources et aux équipements. Le droit à la santé, à l'école, à un logement décent, à un transport sûr, à la rue, aux parcs, aux centres culturels et aux espaces de travail en dépendent notamment (voir [section 1 sur les enjeux de sécurité urbaine pour les femmes](#)). Avec l'entrée progressive des femmes dans le monde du travail, les collectivités doivent créer des espaces sûrs et accessibles, rendant possible la présence des femmes dans l'espace public.

<sup>43</sup> Gofmann, E. (1973), *Mise en scène de la vie quotidienne*, Paris.

<sup>44</sup> La méthode de sensibilisation IEC : Information Echange et Communication



## Porto Novo, projet de ville verte et d'amélioration de l'environnement urbain au Bénin

« *Porto Novo ville verte, planification stratégique et aménagements durables* » est un projet appuyé par l'AFD, le Fonds français pour l'environnement mondial, le Grand Lyon, la Communauté d'agglomération de Cergy-Pontoise et la Banque africaine de développement.

Ce projet se décline autour de quatre composantes, dont :

- ▶ une composante « aménagement et protection environnementale des berges lagunaires » qui comprend l'aménagement d'un sentier et de voies d'accès aux berges reliant les quartiers avoisinants, l'accompagnement d'activités génératrices de revenus et l'assainissement des quartiers de Lokpodji et d'Agbokou ;
- ▶ une composante « Rénovation urbaine » qui comprend la réhabilitation et l'aménagement de plusieurs places publiques à proximité des lagunes.

Source : AFD, 2014.

Il s'agit de mettre en œuvre des solutions d'aménagement simples, adaptées aux pratiques des femmes et des hommes (activités économiques et sociales). Les activités des femmes autour de la pêche et de petits commerces sur les berges, seront reconnues et développées dans le nouveau projet.

Le projet prévoit un accompagnement spécifique pour les femmes déplacées pour qu'elles démarrent des activités de pisciculture. D'autres pistes sont envisageables, tels que l'agriculture urbaine, le jardinage ou l'artisanat, sur différents lieux (notamment sur les vides urbains).

La création et l'aménagement d'espaces publics sont également prévus. La considération du genre est à l'étude et pourrait devenir un levier important dans l'amélioration des conditions de vie et du statut des femmes. Les espaces publics au Bénin sont plutôt occupés par les hommes pour des activités de jeux et de loisir, tandis que les femmes les traversent sans trop s'y arrêter. Prévoir des espaces pour des activités et réunions des femmes sur ces lieux serait un pas vers la promotion de l'égalité entre les sexes en milieu urbain.

## % Indicateurs

**Les indicateurs proposés par *Global Urban Observatory*<sup>45</sup> pour les quartiers précaires portent sur l'accès des femmes et des hommes à :**

- ▶ l'eau ;
- ▶ l'assainissement ;
- ▶ la sécurité foncière ;
- ▶ un logement durable ;
- ▶ une surface habitable suffisante.

**Les indicateurs complémentaires en tenant compte des aspects socioéconomiques et de la gouvernance sont les suivants :**

- ▶ taux de femmes et d'hommes ayant bénéficié d'une amélioration des services urbains, des équipements et de l'aménagement du quartier, et taux de satisfaction des bénéficiaires ;

- ▶ taux de femmes et d'hommes ayant participé au projet à différentes étapes (identification, faisabilité, évaluation, suivi), et taux de satisfaction des participants ;

- ▶ taux de femmes et d'hommes ayant amélioré leurs revenus grâce au projet ;

- ▶ taux de femmes et d'hommes ayant bénéficié d'un appui et de formation, et taux de satisfaction des bénéficiaires ;

- ▶ taux de femmes et d'hommes impliqués au sein de la collectivité ayant participé au projet, et taux de satisfaction des participants ;

- ▶ taux de femmes et d'hommes impliqués parmi les autres partenaires (institutionnels, professionnels, opérateurs privés, associations locales) ;

- ▶ taux de femmes et hommes ayant participé aux différents ateliers urbains organisés par les collectivités et taux de satisfaction des participants.

<sup>45</sup> Guide pour l'évaluation de la Cible 11 : Améliorer sensiblement la vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles, Global Urban Observatory, Avril 2003.

À première vue, les problèmes de logement qui sévissent actuellement (...) n'ont que peu à voir avec la question du genre ou du sexe. Un bâti insalubre ou une habitation trop chère (...) semblent distiller leurs néfastes effets exactement de la même manière quel que soit son occupant ; peu importe donc que celui-ci appartienne à la gent féminine ou masculine. Et pourtant, un examen plus fouillé de la question fait rapidement apparaître une vérité crue, trop souvent ignorée : la problématique du mal-logement est profondément sexuée. Elle se décline majoritairement au féminin. Les femmes en effet subissent de plein fouet les ravages de la crise de l'habitat, avec plus d'acuité encore et d'intensité que leurs congénères masculins. Pourquoi ? Tout simplement parce qu'elles sont davantage exposées à la précarité matérielle que les hommes<sup>46</sup>.

L'accès au logement est considéré comme un besoin et un droit essentiel. Dans un contexte de croissance continue des logements précaires, où résident une majorité de femmes, l'habitat doit être abordé comme un enjeu socioéconomique majeur pour les femmes dans leur quête de dignité et d'autonomisation. La loca-

lisation de l'habitat comme sa qualité, jouent un rôle central dans l'accès à la mobilité, à l'emploi, aux revenus, à la santé et la sécurité. Les relations de pouvoirs entre les hommes et les femmes sont au cœur de cette problématique et se reflètent notamment dans la question de l'accès au foncier<sup>47</sup>.

## Pourquoi intégrer le genre dans les projets d'habitat ?

### 1) Vulnérabilité accrue des femmes dans l'accès à un logement décent

Comme présenté en première partie, les femmes vivant en zones urbaines défavorisées combinent une série de facteurs aggravant leurs niveaux de vulnérabilité socio-économique : plus faibles niveaux d'éducation, responsabilités reproductives, pouvoirs décisionnels faibles au sein du ménage, mobilité réduite, insécurité, accès aux champs décisionnels moindres, etc. avec des degrés accrus pour les nombreuses femmes cheffes de ménage et qui représentent aujourd'hui plus d'un tiers des schémas familiaux<sup>48</sup>. Un accès réduit au logement et à la terre pour les femmes, est le reflet de cette accumulation de facteurs discriminants. Une absence d'attention aux facteurs de genre dans le champ des financements liés à l'habitat, limite l'impact des projets sur la réduction des inégalités hommes-femmes dans l'accès à une sécurité foncière et peut accentuer d'autant plus la vulnérabilité des femmes<sup>49</sup>.

### 2) Droits limités des femmes à posséder, contrôler ou hériter de la terre et de la propriété

L'OCDE a analysé que parmi 82 pays hors-zone OCDE de plus d'un million d'habitants, seules 15 % des terres sont détenues par des femmes. Le problème est particulièrement prégnant en Afrique et en Asie du Sud où les droits des femmes à posséder, contrôler ou hériter de la terre et de la propriété sont niés. Les femmes ont plus accès au foncier en milieu urbain qu'en milieu rural mais les inégalités entre les femmes et les hommes restent très fortes. Une enquête menée par ONU-Femmes et ONU-Habitat au Ghana, au Sénégal, en Tanzanie, en Ouganda, au Sri Lanka, en Colombie et au Costa Rica estime qu'un tiers des propriétaires sont des femmes dans les quartiers populaires.

Les causes profondes de ces inégalités sont multiples : prédominance des droits accordés aux hommes, faible pouvoir de décision et statuts accordés aux femmes dans des sociétés profondément patriarcales, discrimination à l'égard des femmes concernant le système d'héritage et d'accès à la propriété, manque de mesures légales ou non-application du système légal parfois plus favorable aux femmes que les pratiques communautaires<sup>50</sup>.

<sup>46</sup> Bernard, Nicolas, *Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer*, CRISP, Courrier hebdomadaire, n°1970, 2007.

<sup>47</sup> UN-Habitat, *State of women in cities 2012-2013, Gender and the prosperity of cities*, 2013.

<sup>48</sup> UN-Habitat, *The Challenge of Slums – Global Report on Human Settlements*, 2003

<sup>49</sup> UN-Habitat, *Gender equality for smarter cities, Challenges and progress*, 2010.

<sup>50</sup> UN Habitat – *State of women in cities 2012-2013, Gender and the prosperity of cities*, 2013. et UN Habitat, *Gender equality for smarter cities, Challenges and progress*, 2010.

Quelques exemples :

- ▶ Dans les affaires concernant le logement, l'usage est de se référer aux hommes.
- ▶ Il n'est pas rare que les titres de propriété soient au nom du mari. Dans certains pays une signature masculine est requise. Les femmes veuves, divorcées, seules sont alors discriminées<sup>51</sup>.
- ▶ En Inde et en Afrique, les veuves risquent l'éviction par les proches du défunt suite au décès de leur époux, ou à des divorces<sup>52</sup>.

L'accès limité à la propriété par les femmes représente un frein conséquent dans le cadre du financement d'un projet d'entrepreneuriat par exemple, car réduisant les opportunités d'hypothèques. L'**absence d'un cadre légal solide** encadrant l'accès égal à la propriété et aux terres, et la persistance des coutumes perpétuent les discriminations de genre<sup>53</sup> et placent les femmes dans une situation de dépendance vis-à-vis des hommes qui a des conséquences sociales graves (discrimination des veuves, choix de se marier pour avoir une sécurité relative, victimes de violences domestiques ne pouvant pas fuir leur conjoint, etc.).



### La sécurité foncière

La **sécurité foncière** est un des éléments essentiels d'une stratégie pour l'accès au logement<sup>54</sup>. Il a été démontré que l'insécurité foncière :

- ▶ inhibe les investissements en matière de logement ;
- ▶ freine la bonne gouvernance ;
- ▶ mine la planification à long terme ;
- ▶ gonfle les prix des terrains et des services de base ;
- ▶ renforce la pauvreté et l'exclusion sociale ;
- ▶ impacte négativement les conditions de vie des ménages, en particulier celles des femmes et des enfants ;
- ▶ renforce les inégalités de genre et freine l'autonomisation des femmes (ONU-Habitat, 1999).

<sup>51</sup> Gender and Urban planning (Issues and trends), UN Habitat, Nairobi, 2012.

<sup>52</sup> UN Habitat, Gender and Urban planning, Issues and trends, 2012.

<sup>53</sup> The World Bank, Caroline Rakody, "Gender equality and development. Expanding women's access to land and housing in urban areas, *Women's Voice and Agency Research Series* No.8, p.15, 2014.

<sup>54</sup> Global Urban Observatory, *Guide pour l'évaluation de la Cible 11 : Améliorer sensiblement la vie de 100 millions d'habitants des bidonvilles*, 2003.





## La sécurité de l'habitat et le développement des infrastructures à Windhoek, Namibie

En Namibie, l'ONG de femmes Saamstann a entrepris les initiatives suivantes :

- ▶ création de groupes coopératifs, achat d'un grand terrain et division de celui-ci en plusieurs grandes parcelles ;
- ▶ négociations auprès des autorités pour que les terres soient reconnues (négociation qui a duré environ 2 ans et Saamstann a dû être reconnue comme une organisation de bienfaisance) ;
- ▶ élaboration par les membres de leurs propres plans de logement, avec l'apport technique des bénévoles ;
- ▶ élaboration des règlements concernant la gestion des terrains dans le cadre d'un atelier. Un contrat de droits fonciers individuels a été établi, ce qui permet aux membres de transmettre la propriété à d'autres membres ou à des héritiers.

Sources : ONU-Habitat 2003 et ONU-Habitat 2006.

L'expérience de Saamstann a été reprise par la fédération *Shack Dwellers* de Namibie. De par leur statut socioéconomique plus défavorisé, les femmes ont en effet moins de chances que les hommes d'accéder à la sécurité de résidence. Elles forment donc la majorité des membres de **programmes de prêts de groupe pour l'obtention des parcelles** et de la sécurité d'occupation pour elles-mêmes et pour leurs familles.

Pour sa part, la municipalité de Windhoek a joué un rôle de premier plan dans le développement de solutions pour les défis de règlement informel : la ville a démontré une volonté de renverser les approches conventionnelles autour des normes et de la réglementation afin d'atteindre les groupes à faible revenu avec des solutions abordables. L'utilisation des terres et les politiques d'urbanisme de Windhoek reconnaissent l'importance des organisations représentatives cherchant à créer et favoriser le développement et le renforcement des réseaux et des régimes d'épargne collectifs dans les quartiers à faible revenu. Cela a conduit à une stratégie rentable et participative qui favorise l'accès des personnes marginalisées à un habitat et aux services.

### 3) Freins pour l'accès au logement locatif

Ce thème a été beaucoup moins travaillé dans les projets d'habitat et de nombreuses discriminations subsistent. Par exemple, en Tanzanie, dans le cas de divorce, le logement locatif revient automatiquement aux hommes. Dans le sud de l'Inde, l'accès à un logement des femmes seules sans la protection d'un homme est difficile, ce qui affaiblit considérablement les chances de certaines (veuves, divorcées, séropositives, homosexuelles, etc.) d'accéder à un logement.

Le logement le plus abordable pour les familles à revenu modeste est le **logement social locatif**. Mais celui-ci ne bénéficie qu'à une petite minorité et n'existe pas dans tous les pays. Pour de nombreuses personnes, la seule possibilité est donc le marché locatif privé. Dans le cas des mères seules, les loyers élevés de la location privée peuvent absorber une part disproportionnée du revenu du ménage.

En Afrique du Sud, 30 % des logements subventionnés sont réservés aux femmes cheffes de famille.

Au Royaume Uni les jeunes mères seules sont souvent obligées de vivre dans des hôtels « *bed and breakfast* » et en Iran par exemple, elles louent des chambres chez des particuliers, dans des quartiers paupérisés des centres villes ou en périphérie dans les zones d'habitat informel, ce que l'on peut considérer comme des « logements sociaux *de fait* ». Ces formules de logement transitoire ont des effets pernicioeux, non seulement matériels, mais aussi psychologiques. Les familles monoparentales sont souvent hébergées dans des établissements inadaptés aux besoins des mères ayant à élever un ou plusieurs enfants. Elles préfèrent vivre dans ces petites chambres pour rester avec leurs enfants.

#### 4) Accès au logement : enjeux économiques pour les femmes

Un lien de corrélation fort a été établi entre le droit à la propriété des femmes et la réduction de la pauvreté. Étant donné le rôle central joué par les femmes au niveau de la gestion du ménage, leur contrôle sur le foncier implique un accroissement du bien-être du ménage, un investissement accru dans l'alimentation, la santé et l'éducation des enfants<sup>55</sup>. Une récente recherche appuyée par USAID a montré que l'accroissement de l'accès à la propriété par les femmes, augmentait leur indépendance économique et leur pouvoir au sein du ménage, réduisant ainsi leur vulnérabilité à l'égard des violences basées sur le genre<sup>56</sup>.

À l'inverse, étant donné la vulnérabilité économique des femmes par rapport aux hommes, et les barrières économiques auxquelles elles font face, l'accès restreint à la terre, au logement et à la finance limite d'autant plus leur place sur le marché du travail décent<sup>57</sup>. La surface et la localisation de leur logement peuvent représenter de véritables freins à l'activité et à l'emploi.

#### 5) Accès au logement pour les femmes : l'enjeu de l'accès aux crédits

Le **manque de moyens financiers** constitue un autre frein dans l'accès des femmes au logement. En effet, même lorsque le cadre institutionnel le permet, les femmes peinent à accéder à la propriété, en raison des taxes et des charges élevées. D'autant plus que l'accès des femmes au crédit immobilier est entravé par différents facteurs tels que les garanties et modalités de remboursement non adaptées aux femmes ou la discrimination qui s'opère en leur défaveur lors du choix des candidats au crédit (à la fois sur la base de préjugés et parce que, de fait, les femmes ont moins souvent un emploi rémunéré dans le secteur formel).

Les femmes qui disposent de bas revenus connaissent de réelles difficultés d'accès aux emprunts, qui pourraient par ailleurs les aider à sécuriser et réhabiliter leurs logements. Les projets de réhabilitation de quartiers, impliquant souvent des déplacements de population, placent l'accès à la propriété ou à la location comme options de réinstallations. Comment financer ces options, lorsque l'accès à l'emploi formel et à des garanties de crédit sont eux-mêmes restreints ? Les banques restent très frileuses à l'égard des enjeux de logement des plus pauvres<sup>58</sup>.

L'appui dans ce contexte des bailleurs est central pour favoriser l'émergence de groupements et coopératives visant à faciliter l'accès des femmes au logement décent et garantir le soutien de la finance ou du secteur privé. Des garanties de crédit peuvent être proposées par exemple. Il est également primordial selon ONU-Habitat d'accélérer le soutien à l'auto-entreprise dans le secteur de la construction, pourvoyeur de la majorité des nouveaux logements des populations défavorisées. Les pauvres constituent les principaux bâtisseurs des zones urbaines, et dans beaucoup de cas, les femmes prennent la tête de stratégies de survie, là où les structures de gouvernance formelles ont échoué à apporter une réponse aux besoins de logement<sup>59</sup>. Mais là encore, le fait qu'un pays sur quatre dispose de constitutions ou législations nationales contenant des limitations explicites d'accès à la propriété comme à la finance, à l'égard des femmes freine le rôle qu'elles peuvent jouer.

#### 6) Conception spatiale et programmation des logements : des impacts de genre différenciés

Les concepteurs (architectes, urbanistes, etc.) et les planificateurs de projets urbains devraient concerter davantage les communautés et les riverains, ainsi que les réseaux des femmes, afin d'améliorer la sûreté et la sécurité par une plus grande sensibilité à la question du genre. Les comités travaillant sur les réformes foncières et sur les initiatives d'accès au logement, doivent s'assurer de la participation des femmes, pour la bonne prise en compte des enjeux auxquels elles font face. Et ce, même si les femmes manquent parfois de connaissances sur leurs droits et d'assurance pour en réclamer le respect<sup>60</sup>. À ce jour :

- ▶ la forme et la taille des logements sociaux ne prennent pas suffisamment en compte les activités productives et génératrices de revenus des femmes au sein du ménage ;
- ▶ la planification des logements sociaux et à faible coût, construits en masse, présentent des difficultés d'accès aux transports, aux services, aux infrastructures de base etc. à cause de l'éloignement des centres d'activités économiques. Ces difficultés concernent plus les femmes qui sont moins motorisées que les hommes.

<sup>55</sup> UN Habitat, *Gender equality for smarter cities, Challenges and progress*, 2010.

<sup>56</sup> USAID, *The link between land and gender-based violence*, 2015.

<http://www.usaidlandtenure.net/commentary/2015/03/link-between-land-and-gender-based-violence>

<sup>57</sup> UN-Habitat, *Gender issue guide, Gender Responsive Urban Economy*, 2014. <http://unhabitat.org/series/gender-issue-guide/>

<sup>58</sup> UN Habitat, *Gender equality for smarter cities, Challenges and progress*, 2010.

<sup>59</sup> UN habitat, *The Challenge of Slums, Global Report on Human Settlements*, 2003 ; Tacoli C. & Satterthwaite, D. *Gender and urban change* (Editorial), *Environment and urbanization*, IIED, 2013.

<sup>60</sup> UN Habitat, *State of women in cities 2012-2013 : gender and the prosperity of cities*, 2013 ; UN Habitat. *A training package Improving gender equality and grassroots participation through good land governance*, 2010.

## Absence d'un « espace à soi » pour les femmes

Le logement, espace privé du foyer, est considéré comme « le domaine des femmes », par opposition à l'espace public, davantage associé à la masculinité. De fait, la charge des tâches domestiques, le poids des traditions patriarcales et le moindre accès à l'emploi font que les femmes passent un temps important à l'intérieur du logis. Pourtant, il est rare que les femmes y disposent d'un « espace à soi<sup>61</sup> » (pour reprendre l'expression de Virginia Woolf), permettant notamment le développement d'activités génératrices de revenus à domicile, le développement personnel ou l'autonomisation. Il peut être difficile pour des jeunes filles ou jeunes femmes qui vont à l'école ou suivent une formation professionnelle d'étudier chez elles si elles n'ont accès qu'à une pièce partagée où se trouvent également des enfants en bas-âge, et autres membres de la famille... Dans la plupart des pays, les femmes mènent des activités génératrices de revenus au sein de leur habitat. Par exemple, la production et la transformation des aliments, des objets artisanaux, la confection de vêtements, etc. La stabilité de résidence permet de conserver la clientèle et les stratégies commerciales liées à l'activité à domicile. Une solution pourrait être la construction de maisons des femmes avec des pièces calmes et des bureaux<sup>62</sup>.

## L'économie liée à l'habitat pour les femmes et les hommes.

Un autre problème pour les familles à revenus modestes, est celui de trouver un logement non seulement abordable, mais où le locataire puisse rester pendant un certain temps. Cette question est liée à la sécurité du revenu formel et à l'existence de mécanismes appropriés de financement du logement. Elle est liée également au type d'engagement locatif, aux conventions locatives et aux mécanismes réglementaires.

## 7) Logement et sécurité

La qualité du logement et du quartier dans lequel il est situé influe largement sur la sécurité des femmes lors de leurs déplacements. Le manque d'infrastructures de base, notamment au sein des logements (eau, toilettes, électricité etc.), associé au faible statut alloué aux femmes dans certains pays, rend le déplacement vers l'extérieur obligatoire dans des contextes d'insécurité, de risques de violences et de harcèlements sexuels pour les femmes et les filles. L'accès à un logement décent, comme l'aménagement des espaces publics peuvent limiter ces risques<sup>63</sup>.

### Quelques questions clés

- Des données désagrégées par genre sont-elles disponibles et utilisées par les planificateurs et gestionnaires de l'habitat ?
- Les femmes ont-elles accès à la propriété ou à la location en comparaison avec les hommes ? Quels sont les freins ?
- Les plafonds de revenus, critères d'éligibilité aux logements, sont-ils adaptés aux femmes comme aux hommes ?
- Quelle répartition entre l'homme et la femme au sein du ménage pour payer le loyer et les charges ?
- Quel écart entre les femmes et les hommes pour accéder au crédit logement ? Comment les remboursements de crédits sont-ils répartis entre hommes et femmes ?
- La conception des logements a-t-elle pris en compte les changements de modes de vie et les nouvelles divisions des tâches domestiques ?
- Les espaces collectifs sont-ils adaptés à un usage adapté pour les femmes (aménagement des rez-de-chaussée, facilité d'accès des espaces de circulation, éclairage, etc.) ?
- Est-ce que les femmes ont participé au processus de décision et de conception des logements ?
- Quelle répartition des responsabilités entre hommes et femmes au sein des équipes de planificateurs, de concepteurs, de maîtrise d'œuvre et de maîtrise d'ouvrage ?

<sup>61</sup> Virginia Woolf, *A Room of One's Own* (1929) Publié en français sous le titre *Une chambre à soi*, traduction Clara Malraux, 10/18 no 2801, 1996.

<sup>62</sup> Tacoli C. & Satterthwaite D., *Gender and urban change* (Editorial), *Environment and urbanization*, IIED, 2013.

<sup>63</sup> UN Habitat, *State of women in cities 2012-2013: gender and the prosperity of cities*, 2013.

## Comment intégrer le genre dans le sous-secteur « habitat » ?

- ▶ **Collecter et analyser les données désagrégées** par sexe pour les demandes de logements. Créer une base de données par genre ;
- ▶ **Appliquer l'approche intégrée du genre (mainstreaming)** dans les politiques nationales et municipales<sup>64</sup> ;
- ▶ **Sensibiliser les hommes et les garçons à respecter les droits des femmes** ;
- ▶ **Créer des mesures légales** pour l'accès des femmes aux informations et au soutien institutionnel ;
- ▶ **Prendre en compte les 6 règles d'ONU-Habitat** : 1) habitabilité, 2) disponibilité de services et d'équipements publics, 3) emplacement adéquat, 4) identité culturelle, 5) accessibilité et 6) financièrement abordable ;
- ▶ **Mettre en place un système d'audit et d'assurance qualité** pour l'intégration du genre dans les projets de l'habitat.



## Stratégies spécifiques aux projets de logement

- ▶ **Concerter en amont les femmes et les hommes** pour définir leurs besoins et leurs stratégies résidentielles.
  - ▶ **Ne pas isoler les femmes cheffes de ménages de leurs tissus sociaux et des pôles d'activités et d'opportunités d'emploi.** L'habitat n'étant pas un simple abri isolé du reste, il est important de prendre en compte les relations qu'entretiennent les habitants avec les espaces privés, publics et intermédiaires, les relations de voisinage, les aménagements selon les besoins et l'évolution de la famille, les stratégies de mobilité résidentielle, ainsi que l'engagement des habitants dans la vie publique et la gestion du quartier. Cette notion est importante pour les femmes qui restent majoritairement dans les rues proches de leur habitat (problème d'accès aux transports, etc.), voire qui ont besoin de pouvoir garder un œil sur la maison et les enfants.
  - ▶ **Repenser les critères d'éligibilité** pour l'accès aux logements sociaux en tenant compte de la situation des femmes et particulièrement des femmes cheffes de famille.
  - ▶ **Appuyer les collectivités** dans leurs tâches de planification et de conception des logements en tenant compte du genre. Par exemple, en organisant des ateliers participatifs sur le genre et l'habitat. Il est possible d'utiliser le budget municipal sensible au genre. Il s'agit d'un budget prévisionnel consacré aux actions de réduction des inégalités entre les femmes et les hommes pour l'accès à un logement durable, sous forme de fonds de garantie, d'animations et de conseils, etc. comme à Strasbourg par exemple où dans le cadre des projets d'habitat participatif la municipalité mène des actions spécifiques en direction des personnes vulnérables dont les femmes en situation de précarité<sup>65</sup>.
  - ▶ **Garantir une sécurité foncière et un logement décent** pour les femmes et les hommes en situation de vulnérabilité. *Exemples d'initiatives : les coopératives de logement, le découpage de lots, l'assistance à l'auto-construction, etc.*
  - ▶ **Impliquer les femmes dans le secteur de la construction**, en intégrant les femmes à toutes les étapes : financement, conception, construction, aménagement des espaces publics, etc.
  - ▶ **Tenir compte des objectifs d'égalité entre les hommes et les femmes** pour la conception des espaces de l'habitat et l'aménagement des parties communes, des espaces semi-privés et intermédiaires.
  - ▶ **Tenir compte des activités génératrices de revenus qui sont effectuées au sein du logement.** Bien que leur travail soit invisibilisé, de nombreuses femmes contribuent au revenu du ménage en plus d'assurer les tâches domestiques. Dans un nombre croissant des ménages, les femmes assurent seules les revenus.
- Dans le cas de la construction de nouveaux logements, il est important de tenir compte des besoins spécifiques et des pratiques des femmes et des hommes au niveau des espaces plurifonctionnels, de travail et d'activités productrices de revenus. *Par exemple, si les femmes sont contraintes d'utiliser la cour ou le jardin pour leurs activités productives, il faut prévoir des espaces de substitution à travers des parties annexes au logement ou des espaces semi-ouverts, semi-collectifs, etc.*

<sup>64</sup> UN-HABITAT, Global Report on Human Settlements 2007: Enhancing Urban Safety, 2007.

<sup>65</sup> Auto-promotion, habitat participatif : Concevoir, réaliser et financer collectivement son logement/Strasbourg & la communauté urbaine.

<http://www.strasbourg.eu/developpement-rayonnement/urbanisme-logement-amenagement/projets-urbains/autopromotion-habitat-participatif>



## Le logement : le genre parmi les critères d'éligibilité, Afrique du Sud

Un financement de l'AFD à l'opérateur privé AFHCO, permet la rénovation de deux parcs de logements et l'offre de plus de 1500 logements abordables dans le centre-ville de Johannesburg. Pour l'attribution des logements, AFHCO se base sur les revenus du locataire mais a également proposé de faire une sélection des bénéficiaires prenant en compte

également les critères de genre notamment des femmes cheffes de ménage, gagnant plus de 4 800 rands/mois (environ 260 €/mois) mais vivant seules avec des enfants. Ce programme concerne de nombreuses femmes pour qui habiter en centre-ville permet un accès à l'emploi, aux équipements ou à la scolarisation de leurs enfants.

Source : AFD, 2015.

## % Indicateurs

- ▶ Pourcentage de femmes ayant accès au crédit pour le logement ;
- ▶ pourcentage de femmes qui possèdent des maisons en leur propre nom ou conjointement avec leurs partenaires ;
- ▶ pourcentage de femmes cheffes de ménage propriétaires ou locataires de leur logement ;
- ▶ rapport entre nombre de logements produits ou rénovés et le nombre de femmes et d'hommes bénéficiaires (en ventilant femmes célibataires, cheffes de ménages, veuves) ;
- ▶ nombre de femmes et d'hommes demandeurs de logements par rapport à l'offre ;
- ▶ évolution du montant d'investissement financier et nombre de femmes et d'hommes bénéficiaires ;
- ▶ nombre de femmes et d'hommes au sein des structures de planification, conception et gestion, du projet de l'habitat.

La gestion des déchets solides<sup>66</sup> reste un défi majeur dans les zones urbaines, tant du point de vue sanitaire, que sécuritaire ou environnemental<sup>67</sup>. Les femmes et les filles subissent de plein fouet la défaillance de services publics de collecte et de gestion et jouent un rôle central dans ce secteur, sans toujours parvenir à passer le stade de l'action bénévole, informelle, peu ou mal rémunérée. Les systèmes de collecte et de gestion des déchets, comme les conditions de travail des femmes dans ces secteurs, peuvent être largement améliorés si les différences et inégalités de genre sont intégrées. Ce secteur peut permettre un passage de la gestion des déchets perçue comme une contrainte et « une tâche en plus », à une source de revenu<sup>68</sup>.

## Pourquoi intégrer le genre dans les projets de gestion des déchets solides ?

### 1) Une omniprésence des femmes dans la gestion des déchets

Les femmes occupent une place prépondérante dans le champ informel de la collecte et gestion des déchets. Les données montrent que cette implication des femmes dépend aussi bien du pays que de l'activité en question. Dans certaines zones, les personnes en charge de la collecte et de la vente de déchets sont des femmes exclusivement. Dans d'autres régions, les hommes sont en charge de ces tâches et les femmes sont en charge du tri des déchets collectés depuis leurs foyers. Une enquête commissionnée par la GIZ montre qu'entre 24 et 42 % des personnes travaillant dans le secteur informel des déchets sont des femmes. Mais ces statistiques semblent sous-représenter la part des femmes auto-employées dans ce secteur et celles travaillant en appui à leurs maris<sup>69</sup>.



Film **Femmes et ramasseurs de déchets en Inde.**  
<http://sud.hypotheses.org/92>

### 2) La gestion de déchets solides représente une extension des tâches domestiques non rémunérées pour les femmes

Étant donné les rôles reproductifs traditionnellement dévolus aux femmes, tels que le nettoyage, la préparation de la nourriture, le soin apporté aux membres de la famille et à l'habitat, les hommes et les femmes peuvent percevoir leurs rôles dans la gestion des déchets ménagers de différentes façons. Certains le perçoivent comme une extension immédiate des tâches familiales, d'autres comme un service à la collectivité. Ils peuvent d'ailleurs définir les déchets différemment et y attacher une importance variable<sup>70</sup>. Plusieurs facteurs expliquent cette conception récurrente :

- ▶ les femmes jouent en général un rôle plus important que les hommes dans les travaux domestiques ;
- ▶ elles s'occupent des travaux domestiques dont le dépôt des ordures de la famille ;
- ▶ elles produisent des déchets ménagers car elles sont chargées de la cuisine pour la famille ;
- ▶ en tant qu'éducatrices, elles sont les actrices clés de la socialisation des enfants, et leur transmettent des valeurs et des habitudes.

<sup>66</sup> Sur les enjeux de genre et de gestion des effluents liquides voir la Boîte à outils de l'AFD Genre, eau et assainissement, 2015.  
[http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/EAA\\_BAT\\_Internet.pdf](http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/EAA_BAT_Internet.pdf)

<sup>67</sup> UN Habitat, *Gender Issue Guide, Urban Planning and design*, 2012.

<sup>68</sup> Woroniuk, B. & Schalkwyk, J. Waste disposal & equality between women and men, SIDA, November 1998.  
<http://www.oecd.org/dac/gender-development/1849277.pdf>

<sup>69</sup> GIZ, Recovering resources, creating opportunities Integrating the informal sector into solid waste management, 2011.  
<https://www.giz.de/de/downloads/giz2011-en-recycling-partnerships-informal-sector-final-report.pdf>

<sup>70</sup> Woroniuk, B. & Schalkwyk, J., Waste disposal & equality between women and men, SIDA, November 1998.  
<http://www.oecd.org/dac/gender-development/1849277.pdf>

*In fine*, la responsabilité des tâches collectives telles que la collecte des ordures et le maintien de la propreté des rues est en effet souvent perçue comme une extension de la responsabilité domestique des femmes et des jeunes filles, lorsque les services publics d'entretien et de collecte des déchets sont défaillants, ce qui est globalement le cas dans les milieux urbains denses où les collectivités manquent de ressources financières et humaines. S'il repose sur les femmes, le travail de collecte des déchets et de propreté des rues augmente d'autant la charge de travail non rémunérée des femmes. Or, nous allons le voir dès que les systèmes de collecte se formalisent et génèrent des revenus, les femmes ont tendances à en être évincées.

### 3) La division du travail entre les sexes, se traduit au niveau de l'organisation des systèmes de gestion des déchets

La gestion des déchets peut représenter une importante source de revenus, notamment pour les plus vulnérables. Il a été étudié, que les femmes dans ce contexte sont en charge des activités nécessitant les plus faibles niveaux d'éducation et de qualification (collecte des déchets sur les sites de décharge, tri, lavage, plutôt que les tâches impliquant l'usage de machines) ainsi qu'un moindre investissement physique (la collecte plutôt que le transport par exemple)<sup>71</sup>. Une étude sur le système de collecte, de commercialisation et de recyclage des déchets à Hô Chí Minh-Ville, a démontré une réelle division du travail entre hommes et femmes. Le système impliquait l'achat itinérant de déchets auprès des particuliers (effectué intégralement par les femmes) ; l'achat auprès des commerçants (pris en charge par les hommes) ; des intermédiaires hommes faisant le lien entre commerçants et recycleurs ; des unités de recyclage gérées par des hommes transformant les produits à des fins de revente<sup>72</sup>. Il est moins fréquent de trouver des femmes dans l'industrie des déchets ou le commerce du recyclage, sauf en tant qu'ouvrières et aux niveaux de salaires, de responsabilité et de protection sociale les moins élevés. Les femmes ont également moins de chance de trouver des postes dans le secteur privé de la collecte des déchets ou dans la supervision et la gestion municipale<sup>73</sup>.

### 4) Or, la gestion des déchets solides représente des enjeux économiques importants

Ce phénomène de division du travail a des conséquences sur le type de tâches confiées aux femmes, ces tâches étant souvent de moindre valeur ajoutée, impliquant des revenus plus faibles, ainsi qu'une plus grande vulnérabilité face à l'exploitation par des employés, négociants en déchets et autres intermédiaires<sup>75</sup>. Par ailleurs, lorsque les tâches effectuées sont similaires entre hommes et femmes, les femmes sont moins payées. A Lima (Pérou) le salaire moyen des femmes se situe entre 45 à 90 % du salaire des hommes pour les mêmes activités. À Pune (Inde) les femmes gagnent un quart du salaire des hommes en tant que collectrices itinérantes de déchets<sup>75</sup>. Ainsi, c'est en prenant en considération les obstacles rencontrés par les femmes, que les initiatives visant à formaliser la gestion des déchets peuvent offrir des opportunités d'emplois de meilleure qualité pour les femmes, comme le montre l'exemple ci-après.

<sup>71</sup> Muller, M. & Schienberg, A. Gender and Urban Waste Management, 1997. <http://www.gdrc.org/uem/waste/swm-gender.html>

<sup>72</sup> Mehra, R. *et al.* "Women in Waste Collection and Recycling in Hochiminh City" Population and Environment: A Journal of Interdisciplinary Studies, 18(2) 1996 In Woroniuk, B. & Schalkwyk, J. *Waste disposal & equality between women and men*, SIDA, 1998. <http://www.oecd.org/dac/gender-development/1849277.pdf>

<sup>73</sup> DFID & WEDC, Recognising gender issues in the management of urban waste, Synthesis note No.5, 1998. [http://wedc.lboro.ac.uk/resources/books/Solid\\_Waste\\_Management\\_-\\_SN\\_5\\_-\\_Complete.pdf](http://wedc.lboro.ac.uk/resources/books/Solid_Waste_Management_-_SN_5_-_Complete.pdf)

<sup>74</sup> Muller, M. & Schienberg, A. Gender and Urban Waste Management, 1997. <http://www.gdrc.org/uem/waste/swm-gender.html>

<sup>75</sup> GIZ, Recovering resources, creating opportunities Integrating the informal sector into solid waste management, 2011. <https://www.giz.de/de/downloads/giz2011-en-recycling-partnerships-informal-sector-final-report.pdf>



### Cibitoke : les femmes apportent une solution à la gestion des déchets !

(Film accessible sur <https://www.youtube.com/watch?v=mR8gGbntonk>)

En collaboration avec l'administration locale et le secteur privé, le PNUD soutient Cibitoke, un projet pilote de gestion des déchets au Burundi. Cette initiative qui emploie principalement des femmes apporte une réponse concrète au ramassage et au recyclage des déchets. Elle offre également un emploi aux plus démunis.

Les marchés et les rues de Cibitoke étaient jonchés d'ordures. En 2012, quatre projets pilotes ont été lancés dans les provinces de Cibitoke et de Bubanza. Ils visent en particulier à autonomiser les femmes, qui constituent 80 % des participants. La moitié d'entre elles sont des veuves.

► L'ADIB (Association pour le développement intégral au Burundi) coordonne cette initiative communautaire, avec l'appui du PNUD.

► Les employés du projet sont rémunérés 2 USD par jour. Sur cette somme, une épargne individuelle de 0,5 USD et une cotisation sociale de 0,2 USD sont prélevées et placées sur le compte du projet.

► Pour que le projet devienne à terme autosuffisant financièrement et assure sa pérennité, la population est invitée à payer une taxe mensuelle par ménage de 0,5 USD, afin de financer les services rendus.

Au-delà de l'apport économique et de l'intérêt en termes d'hygiène, l'initiative a un réel impact social. Les femmes qui étaient marginalisées par leur statut d'ex-combattantes ou de rapatriées, ou se trouvant dans une situation de vulnérabilité, sont valorisées par le service utile qu'elles rendent à la communauté en évacuant les déchets.

Source : <http://www.bi.undp.org/content/burundi/fr/home/ourwork/environmentandenergy/successstories/les-femmes-apportent-une-solution-a-la-gestion-des-dechetsdecitiboke.html>

## 5) Enjeux de genre, privatisation de la collecte et aménagement de décharges formelles : le défi de la féminisation

Si le cycle d'élimination et de valorisation des déchets présente un potentiel réel de création d'emplois, à ce jour les hommes profitent davantage des opportunités d'emploi et de revenus générés par les projets de structuration de la gestion des déchets. La pré-collecte par les jeunes garçons du quartier, les entreprises locales de ramassage, les entreprises de recyclage, les décharges fermées etc. embauchent des hommes en priorité, tandis que les femmes restent mobilisées pour les travaux non rémunérés. La privatisation des services de base creuse les inégalités entre les hommes et les femmes à trois niveaux : les revenus, la division de tâches à la maison, le positionnement au sein de la communauté. Au Brésil, des statistiques ont été rendus disponibles au travers de l'enquête ménage nationale de 2006, fournissant des données sur les collecteurs de déchets tant formels qu'informels. Sur les près de 230 000 personnes

impliquées dans ce secteur, 67 % sont des hommes, 33 % des femmes, 10 % des enfants entre 10 et 16 ans. Parmi eux, on compte 12 000 employés du secteur formel, qui sont à 80 % des hommes. Et plus l'on avance en revenus moins les femmes sont présentes : parmi les salaires les plus élevés (3 à 4 fois le revenu minimum), on trouve 98 % d'hommes<sup>76</sup>. Pour comprendre les impacts de la privatisation, il faut comparer la manière dont les femmes et les hommes sont touchés sur ces différents espaces (logement, lieu de travail et communauté).

**La pré-collecte et la collecte :** Dans les villes où les services municipaux ont des difficultés à assurer la collecte porte à porte, cette coopération collectivité/habitants devient encore plus indispensable. Les femmes sont en général considérées comme des interlocutrices privilégiées entre la collectivité et les ménages. Cependant, cette coopération n'est pas toujours formalisée et programmée dans la gestion urbaine. La participation des femmes reste donc informelle et peu reconnue alors qu'elles y consacrent un temps et un effort supplémentaire qui vient s'ajouter aux tâches domestiques qui leur incombent déjà.

<sup>76</sup> GIZ, Recovering resources, creating opportunities Integrating the informal sector into solid waste management, 2011. <https://www.giz.de/de/downloads/giz2011-en-recycling-partnerships-informal-sector-final-report.pdf>



**Le tri et la récupération** : Concernant les décharges à ciel ouvert, elles représentent dans de nombreux cas, une source de revenus et de survie pour de nombreuses personnes vivant dans la pauvreté. Par exemple, à Antananarivo la décharge est exploitée par des chiffonniers de l'agglomération pour des activités telles

que la récupération de déchets, la production de terreau et la petite agriculture. Plus de 1 300 familles -3 500 personnes environ- vivent d'une décharge. Leur réaménagement, sous forme de décharge fermée entraîne une perte des emplois informels et crée de nouveaux problèmes sociaux pour la commune (Samson, 2003)<sup>77</sup>.



## Engager les femmes dans les métiers de la gestion des déchets - un enjeu français également

Un atelier « femmes et gestion des déchets » a été organisé en France en 2013 de façon à faciliter l'accès des femmes à ces métiers, identifier les opportunités et leviers. Voici quelques-unes des pistes évoquées pour avancer dans ce domaine.

### Mutations liées à des facteurs culturels et sociaux

- ▶ Revalorisation de l'image des métiers du déchet, grâce aux campagnes de communication en faveur de la protection de l'environnement.
- ▶ Structuration des filières de valorisation et professionnalisation des salariés permettant une évolution du métier vers le conseil (méthode de tri, connaissance du devenir des déchets, etc.).

### Évolutions dans le management et l'organisation des conditions de travail

- ▶ Instaurer la mixité dans les structures peut permettre d'apaiser certaines tensions. C'est un facteur de réussite et de meilleur fonctionnement des activités. Exemple : présence d'un chef d'atelier féminin pour former les équipes.

### Progrès technologiques

- ▶ Développement du tri optique des déchets sur les chaînes de tri, facilitant le travail des agents valoristes chargé du tri et de l'analyse des déchets.

### Développement de pratiques, de marchés, en lien avec le développement durable

- ▶ Des filières en émergence pourraient favoriser des emplois, sur lesquels pourraient se positionner les femmes :
  - le traitement des déchets verts (ce sont des déchets organiques formés de résidus issus de : l'entretien des espaces verts, des zones récréatives, des jardins privés, des serres, des terrains de sports, etc.) ;
  - la valorisation des bio déchets en lien avec la séparation manuelle ou automatique (ils regroupent les déchets issus de ressources naturelles animales ou végétales : déchets ménagers de cuisine, déchets verts du jardin et déchets en cellulose) ;
  - le tri des déchets du BTP avec la séparation des déchets inertes, devrait permettre le développement de missions de pilotage, de contrôle et donc des métiers d'encadrement et conducteurs de travaux.

### Essor de nouveaux marchés en lien avec l'évolution du positionnement économique

- ▶ Le tri des déchets à la source chez les gros producteurs de déchets verts (exemple : hyper et supermarchés) pourrait engendrer le développement de sous-traitance, internalisation ou solutions de proximité (dans les zones d'activités).

Source (extraits) : ARPE, ORM, IRFEDD. *Emplois verts. Opportunités pour les femmes ? Les pratiques emploi et compétences dans le domaine du traitement des déchets. 2013.*  
[http://www.irfedd.fr/IMG/pdf/synthese\\_atelier\\_dechets\\_avril2013.pdf](http://www.irfedd.fr/IMG/pdf/synthese_atelier_dechets_avril2013.pdf)

<sup>77</sup> Samson, M. Dumping on women, Gender and privatisation of waste management, SAMWU, 2003. <http://www.gdrc.info/docs/waste/005.pdf>

## 6) Appuyer la structuration des systèmes de collecte informels des déchets et les groupements féminins

Alors que les femmes sont particulièrement actives dans la collecte et le tri des déchets, les processus de création de micro-entreprises dans le secteur des déchets sont plutôt initiés par les hommes, même si des exemples de coopératives et d'entreprises de femmes existent dans ce domaine. Le processus de création d'entreprise dans ce secteur est sujet aux mêmes obstacles pour les

femmes que dans les autres secteurs. Sont à prendre en compte : les plus faibles niveaux d'alphabétisation, de qualification en management, de formations financière et légale, de temps disponible et d'accès aux crédits des femmes. Or cette formalisation représente de véritables enjeux d'augmentation de revenus : en Amérique latine, elle a permis le doublement des salaires des travailleurs impliqués dans des PME de déchets par rapport aux travailleurs informels. Lorsque les initiatives de création d'entreprises de déchets sont portées par des femmes, elles ont tendance à privilégier l'emploi de femmes. Elles peuvent être encouragées<sup>78</sup>.



### Une ONG de recyclage de déchets au Bénin

Au **Bénin**, suite au processus de décentralisation, de nombreuses ONG se sont constituées pour apporter des idées nouvelles et un appui aux services urbains. C'est le cas de l'ONG féminine Qui Dit Mieux, impliquée dans la gestion des déchets ménagers à Porto-Novo, capitale du Bénin. Cette organisation non gouvernementale a entrepris de collecter les sachets plastiques, réduisant du coup leur impact environnemental, mais surtout apportant une touche particulière liée à leur (re)valorisation : les femmes de cette

ONG transforment sur la base de procédés simples et accessibles à tous ces sachets en jouets, dessous de plats, articles de décoration et vêtements. Ces divers articles décoratifs ou d'usage quotidien sont réinjectés sur le marché intérieur béninois mais aussi sur le marché extérieur via une exportation en direction de l'Europe.

[http://courantsdefemmes.free.fr/Assoces/Benin/QDM/Qui\\_dit\\_mieux.html](http://courantsdefemmes.free.fr/Assoces/Benin/QDM/Qui_dit_mieux.html)



### Projet pilote quartier Wogodougou (Burkina Faso)/ CREPA.

Au **Burkina Faso** un projet pilote est expérimenté par le *Centre Régional pour l'Eau Potable et l'Assainissement à faible coût* (CREPA) et l'*Institut Africain de Gestion Urbaine* (IAGU). Partant du principe que si les populations sont organisées et appuyées elles peuvent trouver des solutions de terrain pour alléger les problèmes environnementaux, ces institutions ont fait le choix de soutenir des méthodes de collecte des ordures non standardisées. Le quartier Wogodougou, qui compte environ 3000 ménages (25 000 habitants) a été choisi en raison du faible revenu de sa population. La collecte des ordures y est effectuée par les femmes de l'Association « *Lagem Yam* »

(« Unissons nos intelligences ») qui compte 12 membres. Elles se sont organisées pour assurer différents domaines de compétence tels que la communication, la gestion financière et des réalisations techniques pour rendre efficace l'entreprise : salaires, location d'un local, engagement de personnel, recensement des abonnés, formation en technologies alternatives, en éducation à la santé etc. 850 ménages se sont abonnés dès la première année et la rentabilité économique a rapidement été atteinte. (Revue Sanya info/DNACPN/ janvier-juin 2012)

[http://www.pseau.org/outils/ouvrages/dnacpn\\_sanya\\_infos\\_1\\_2012.pdf](http://www.pseau.org/outils/ouvrages/dnacpn_sanya_infos_1_2012.pdf)

<sup>78</sup> Muller, M. & Schienberg, A. *Gender and Urban Waste Management*, 1997. <http://www.gdrc.org/uem/waste/swm-gender.html> et Woroniuk, B. & Schalkwyk, J. *Waste disposal & equality between women and men*, SIDA, 1998. <http://www.oecd.org/dac/gender-development/1849277.pdf>

## 7) La gestion des déchets solides peut affecter les rapports de genre au sein des ménages urbains

### ► La capacité et la volonté de payer pour un service amélioré de ramassage et de traitement en milieu urbain comporte également des enjeux de genre.

La répartition des charges entre les époux peut être modifiée par l'arrivée d'un service amélioré ou une modification tarifaire d'un service existant. La concertation avec des femmes et des hommes éviterait des décisions opérationnelles en défaveur des femmes.

### ► L'évolution du système de gestion des déchets peut avoir un impact sur les relations de genre.

Les changements dans le système de gestion des déchets ont un impact sur les revenus des femmes et des hommes impliqués dans cette filière. Ces changements créent de nouveaux rapports au sein des couples. Par exemple, l'augmentation des revenus des femmes contribue à leur autonomisation, ce qui contribue à une relation de genre plus équilibrée, ou à des violences au sein des couples. Les hommes peuvent également ressentir de la honte dans le contexte familial s'ils perdent leur emploi suite à une restructuration de la filière<sup>79</sup>.

## 8) La gestion des déchets permet de renforcer les organisations sociales et l'action collective

► Selon le contexte, les femmes ont plus de chance de s'impliquer dans les organisations sociales et les actions collectives à l'échelle du quartier car les services de proximité sont importants pour elles et représentent une sorte de prolongation des tâches domestiques. Il est donc probable qu'elles s'impliquent dans les initiatives communautaires concernant l'élimination des déchets. Dans certains centres urbains en Asie, les femmes sont isolées et peuvent difficilement s'impliquer dans la vie sociale en dehors de la maison : ce sont donc les hommes qui s'occupent des services urbains. En outre, les relations de genre s'articulent avec d'autres relations sociales comme les relations de classe et de caste. Par exemple, en Asie du Sud il y a une réticence générale de la part de beaucoup de femmes à coopérer avec les travailleurs de déchets qui sont censées être rituellement impurs dans le contexte du système de castes.



### Quand la mode éthique favorise l'insertion des femmes en luttant contre les déchets

Depuis 2011, l'**association franco-marocaine du Docteur Fatiha** (ADF) développe Ifassen, une marque d'accessoires de mode à base de sacs usagés et vendus en ligne, dans la même lignée que l'**ONG Conserve India**. Ici, la fabrication des articles est confiée à des artisanes marocaines. La majorité des femmes qui transforment les déchets récoltés en objet de mode vivent en milieu rural, dans la région de l'Oriental, une région traditionaliste où, selon Maud Laurencin de l'association ADF, le travail des femmes est toujours mal accepté. « *Ces personnes produisaient et vendaient avant sur le marché local, souvent saturé. Nos produits permettent des débouchés différents* ».

L'association rachète les objets à un prix permettant à une soixantaine de femmes de « *s'épanouir économiquement* ». L'association travaille uniquement avec des artisanes regroupées en coopératives. Les produits fabriqués sont ensuite commercialisés en ligne et dans deux boutiques au Maroc. L'initiative commence à plaire. Elle fait partie des « 100 innovations pour un développement durable » et a gagné en 2013 le prix Terre de Femmes Maroc. Youphil.com, 2014.

<http://www.youphil.com/fr/article/07433-upcycling-femme-maroc-dechet-ifassen-docteur-fatiha-mode-sac-plastique?ypcli=ano>

<sup>79</sup> Samson, M. Dumping on women, Gender and privatisation of waste management, SAMWU, 2003. <http://www.gdrc.info/docs/waste/005.pdf>

### Pour la collecte des déchets solides, la participation des habitants et plus particulièrement des femmes est indispensable

Malgré la forte implication des femmes au niveau local, les hommes continuent d'avoir accès aux institutions définissant les priorités et prenant les décisions relatives aux infrastructures municipales. Les processus consultatifs communautaires échouent souvent à prendre les inégalités de genre en considération et négligent les préférences qui pourraient être exprimées par les femmes. Sans que des mesures explicites soient prises pour assurer la participation des femmes, leurs priorités, responsabilités et besoins ne seront pas entendus<sup>80</sup>. Or comme présenté précédemment, les femmes et hommes peuvent percevoir les enjeux sanitaires et environnementaux liés aux déchets de façon différente. Assurer la participation des femmes aux processus de

consultation, implique la prise en considération des capacités des acteurs à participer. Les femmes font face à divers obstacles à prendre en compte si l'on souhaite les associer, notamment des contraintes liées à l'horaire et le lieu. Dans la plupart des villes africaines, les femmes participent à des actions promotionnelles telles qu'une « opération coup de balai » (Burkina Faso)<sup>81</sup> ou « journée ville propre » (Tchad)<sup>82</sup> mais ne sont pas invitées à la table de négociation. La gestion des déchets peut également être une source de conflits et de revendications. Par exemple, en Colombie, des femmes qui travaillaient depuis des années dans la collecte et le tri des déchets, ont été exclues de la prise de décision et ont perdu leur travail suite à la mécanisation et la transformation du secteur informel vers le secteur formel.

### Quelques questions clés

- ▶ Quelle est la répartition des tâches entre hommes et femmes pour l'évacuation des déchets à la maison, dans la communauté et sur le lieu de travail ?
- ▶ Les femmes et les hommes ont-ils des accès équivalents au service public de gestion des déchets solides ?
- ▶ Comment sont répartis les coûts du service entre les époux ? Qui paie la collecte ?
- ▶ Les collectivités disposent-elles toutes les compétences nécessaires pour intégrer le genre dans les projets de gestion des déchets ?
- ▶ Les collectivités seront-elles à même de gérer le cycle des déchets et la gestion des décharges sans que des travailleurs informels interviennent ?
- ▶ Quels sont les impacts sociaux et économiques de la privatisation du système de collecte et la rénovation de la décharge (notamment au niveau de la perte d'emplois féminins et masculins) ?
- ▶ Les femmes bénéficient-elles autant que les hommes des retombées économiques et de la potentielle création d'emplois liés à la gestion des déchets ?
- ▶ Comment les chiffonniers vont-ils réagir face à la privatisation de la déchetterie ?
- ▶ Comment les collectivités envisagent-elles de réagir face à la privatisation ? Quelles solutions peuvent être envisagées pour reconvertir les milliers de personnes (H et F) vivant des déchets ?

<sup>80</sup> Woroniuk, B. & Schalkwyk, J. Waste disposal & equality between women and me, SIDA, 1998. <http://www.oecd.org/dac/gender-development/1849277.pdf>

<sup>81</sup> En confiant le nettoyage des rues d'Ouagadougou aux habitantes les plus nécessiteuses de la ville, le Maire, Simon Compaoré, a fait de la capitale du Burkina Faso l'une des plus propres d'Afrique... Recrutées parmi les plus démunies et vulnérables ces femmes - dont certaines ont fui la Côte d'Ivoire - perçoivent un salaire journalier de 2 euros qui leur permet de subsister et d'acheter des cahiers et des stylos bille à leurs enfants... » Le Maire de Ouagadougou a également prévu des unités de retraitement, l'une qui transforme les déchets organiques en engrais et l'autre qui recycle la matière première des sacs en plastique pour en faire des sceaux ou des bacs à fleurs. De plus, un atelier de confection emploie une vingtaine de couturières elles aussi anciennes employées de la voirie, qui fabriquent les tenues de travail. Source : <http://www.cisab.org/index.php?page=fascinant&article=2>

<sup>82</sup> L'une actions les plus visibles qui concoure à « redorer le blason de l'ex Fort Lamy », c'est l'avènement d'un nouveau métier : le balayage des rues par des femmes aux balais, avec ce leitmotiv « N'djaména Nadif », une expression en arabe qui signifie « N'Djaména Propre ». Presque tous les jours, et surtout dans la matinée, des centaines de N'Djaménoise côtoient les grands artères. Ces femmes (mais aussi hommes) habillées par la municipalité en gilet orange vif et plus ou moins protégées par un équipement adéquat battent chaque matin le pavé et nettoient tous les jours dans les grandes artères de la capitale. Source : [http://www.infotchad.com/details.asp?item\\_id=2820](http://www.infotchad.com/details.asp?item_id=2820)

## Comment intégrer le genre dans la gestion de déchets ?

### 1) Élaborer un diagnostic local prenant en compte le genre

Mener des études qualitatives (groupes de discussion principalement) et quantitatives (questionnaires) auprès des ménages, des entretiens avec les institutionnels et les acteurs locaux, une analyse de la demande, une évaluation des ressources humaines et des capacités de participation des habitants, notamment les femmes.

Les femmes doivent être consultées en amont des projets sur le choix des modes de gestion des déchets, ainsi que les tarifications et systèmes de collecte, de façon à ce que les décisions prises lors des réunions par une majorité d'hommes n'alourdissent pas les tâches reproductives.

### 2) Prendre en compte le genre pour la création d'emplois et les activités génératrices de revenus dans la filière de gestion de déchets solides

**Créer et développer des emplois pour les femmes et les hommes dans la filière de gestion des déchets solides**, par le biais des actions suivantes :

- ▶ **analyser les freins et les opportunités** pour la participation équitable des femmes et des hommes aux différentes étapes de la filière ;
- ▶ **professionnaliser les métiers** de la gestion des déchets et plus particulièrement le secteur de la pré-collecte et du tri, en encadrant au mieux le secteur informel ;
- ▶ **former des femmes et des hommes travaillant dans ce secteur** et assurer un suivi des formations. Le système de gestion des déchets exige plusieurs compétences et un partenariat étroit entre le secteur privé, le secteur public et les habitants, afin d'être performant et viable. Des formations peuvent être dispensées sur les métiers de la collecte et pré-collecte, les métiers du transport et de l'évacuation des déchets, du tri et du recyclage.
- ▶ **améliorer l'image des femmes et des hommes** travaillant dans le secteur des déchets solides et subissant des stigmates dans la société.

#### L'intégration du genre dans le secteur privé formel.

Des femmes peuvent être entrepreneures ou cheffes d'entreprise dans le domaine de la gestion des déchets. Les processus de sensibilisation ou de consultation visant à favoriser le développement des entreprises privées doivent être encouragés<sup>83</sup>. Les actions de renforcement des capacités des petites et moyennes entreprises de ramassage et de traitement des déchets doivent inclure des actions ciblant les femmes (voir la **Boîte à outils AFD genre et appui au secteur privé, entrepreneuriat et inclusion financière, 2015**).

- ▶ Les programmes de formation et de soutien aux initiatives en faveur des PME gestion des déchets peuvent également aborder les enjeux suivants<sup>84</sup> :
  - processus techniques et contrôles de qualité ;
  - santé, sécurité et standards environnementaux ;
  - gestion financière et marketing ;
  - obligations légales et formalisations des procédures ;
  - accès au crédit ;
  - mise en réseau avec d'autres acteurs du secteur privé.

### 3) Créer une articulation entre le secteur formel et informel

**La rénovation des systèmes peut s'appuyer à la fois sur des acquis existants et les innovations.** Les actions suivantes peuvent être des solutions au problème de l'emploi des chiffonniers :

- ▶ équiper les travailleurs hommes et femmes d'outils de travail adaptés et d'un cadre de travail rationalisé (gants, masques, blouses, outils, etc.) ;
- ▶ Travailler en partenariat avec des ONG à l'institutionnalisation de leur emploi ;
- ▶ Assurer un suivi médical et des conditions d'hygiène ;
- ▶ Sécuriser le travail, surtout des femmes qui subissent parfois des agressions de la part des hommes (par exemple, lors du travail de balayage dans les périphéries des villes) ;
- ▶ Inciter les travailleurs et travailleuses dans le secteur des déchets à former des coopératives ou des groupements pour améliorer leurs revenus et leurs statuts.

<sup>83</sup> Réseau mondial pour les villes plus sûres, CGLU, 2013. <http://www.uclg.org/fr/media/nouvelles/le-r%C3%A9seau-mondial-pour-des-villes-plus-s%C3%B9res-propose-un-changement-de-strat%C3%A9gie-pour#sthash.h2QkYypu.dpuf>

<sup>84</sup> GIZ, Recovering resources, creating opportunities Integrating the informal sector into solid waste management, 2011. <https://www.giz.de/de/downloads/giz2011-en-recycling-partnerships-informal-sector-final-report.pdf>

#### 4) Renforcement des capacités des femmes à travers la gestion des déchets

**Fournir aux femmes les outils pour aller vers l'égalité professionnelle, en vue de renforcer leurs capacités et leur rôle social.** La gestion des déchets représente des enjeux politiques et environnementaux importants. Elle peut devenir une occasion pour les femmes de s'impliquer dans la gestion urbaine, de rentrer en contact avec les services municipaux et de faire entendre leurs voix (contester les décisions, coopérer avec la collectivité et se positionner en tant qu'actrices à part entière dans les affaires de la cité, etc.).

#### % Indicateurs

- ▶ Nombre d'hommes et de femmes ayant reçu des formations sur la protection de l'environnement, les modes de collecte, de tri, de recyclage et de gestion.
- ▶ Taux de travailleurs dans la filière de gestion des déchets solides, par genre.
- ▶ Nombre d'emplois créés autour de la gestion des déchets solides, par genre.
- ▶ Taux de perte d'emploi par genre en cas de passage au système formel de tri et de recyclage.
- ▶ Évolution des données sanitaires et environnementales désagrégées par sexe en lien avec le secteur des déchets solides.

La question des équipements marchands est au cœur de la problématique des villes en développement. Ces équipements remplissent des fonctions économique et sociale irremplaçables.

Cependant, la situation dans ce secteur est encore loin d'être équitable pour les femmes et les hommes travaillant sur les marchés. Les femmes, pourtant nombreuses, souffrent d'un statut plus précaire. Les transformations spatiales des marchés peuvent dans ce contexte avoir des impacts essentiels sur leurs vies et leur niveau de vulnérabilité<sup>85</sup>.

Le fonctionnement et l'organisation du marché, la qualité, la régularité et les coûts des services rendus, les concernent directement. La forte valorisation du foncier, l'augmentation quasi inévitable de la tarification des emplacements et la formalisation renforcée des activités commerciales sur les marchés réhabilités risquent d'accentuer des logiques d'exclusion si une attention n'est pas portée aux commerces vulnérables, en particulier ceux des femmes. Cette exclusion va à l'encontre de la lutte contre la pauvreté urbaine, il importe donc d'y attacher l'attention qu'elle mérite.

## Pourquoi intégrer le genre dans les projets d'équipements marchands ?

### 1) Manque de données désagrégées et de connaissances sur les conditions de travail des commerçantes

Les marchés représentent une activité économique très importante pour les femmes (elles constituent dans certains cas jusqu'à 75 % des commerçants, comme à Kara au Togo). Cependant, de nombreuses inégalités subsistent entre les hommes et les femmes dans l'exercice du métier de vendeur.

Les études menées en amont de financements de réhabilitations de marchés n'analysent pas toujours les données de façon désagrégées et ne permettent pas

une connaissance fine des habitudes et des besoins des femmes et des hommes commerçants. Les projets envisagent les collectivités locales, les consommateurs urbains et « le marché » comme bénéficiaires directs. Ils ont tendance à considérer que les travaux d'amélioration des infrastructures seront automatiquement bénéfiques à l'ensemble des commerçants. Cette approche neutre ou « aveugle au genre » aurait plutôt tendance à accentuer les inégalités<sup>86</sup>.



#### La réhabilitation du marché de Phnom Penh : une prise en compte du genre réussie

L'AFD a financé en 2004 la réhabilitation du marché central de Phnom Penh. Outre les enjeux patrimoniaux et d'aménagement urbain, les enjeux sociaux et de genre ont fait l'objet d'une attention particulière. Une expertise genre spécifique a été mobilisée dès la phase d'instruction et a été au cœur de l'approche utilisée par la maîtrise d'œuvre sociale en charge des aspects sociaux du projet. Ainsi, un recensement exhaustif des bénéficiaires (majoritairement des femmes) a été réalisé durant les études préparatoires. L'analyse de la situation de départ, conjuguée à des processus de concertation réellement participatifs a permis de prendre en compte les intérêts et besoins des différentes catégories de commerçants, et d'y répondre positivement.

Aucune suppression de places sans concertation et sans une solution acceptable de remplacement n'a été réalisée. L'ensemble des commerçants et notamment les informels et ambulants se sont vu attribuer formellement un emplacement au sein du nouvel équipement. Certains commerçants ont même, depuis la réouverture du marché, changé d'activités et se sont réorientés vers des produits à plus forte valeur ajoutée correspondant à l'évolution de la clientèle. Ainsi, force est de constater que l'intégration d'une approche genre dans la conception puis dans la mise en œuvre du projet a permis d'éviter l'éviction des commerçants les plus vulnérables (produits frais, informels et ambulants) et l'apparition de conflits entre les différents acteurs du marché (commerçants, gestionnaires, mairie, etc.) qui, à terme, se répercutent souvent sur le fonctionnement du marché au détriment des effets escomptés, tant socioéconomiques, urbains que financiers.

Source : Cadre d'Intervention Transversal de l'AFD sur le genre et la réduction des inégalités hommes-femmes, 2014.

<sup>85</sup> Wilhelm, L. et Vouhé, C. *Principes d'intervention méthodologique pour la prise en compte du genre par l'AFD dans les projets de réhabilitation de marché*, AFD, 2002.

<sup>86</sup> *Idem*.

## 2) Les commerçantes et les commerçants ne sont pas égaux face aux bénéfices financiers et à la précarité du travail

De plus en plus d'hommes étant amenés à se tourner vers l'économie informelle, les femmes tendent à être déplacées vers les emplois à plus faible revenu dans l'économie informelle, bien souvent en tant que travailleuses à domicile ou petites commerçantes à la sauvette<sup>87</sup>. Un nombre croissant de femmes assument par ailleurs seules la charge de leur ménage par le biais de petits commerces informels « de survie ». Ainsi, les femmes représentent les effectifs les plus importants parmi les vendeurs de produits « pauvres » à faible valeur ajoutée et vendus au détail particulièrement dans l'alimentaire. En Tanzanie, une étude a démontré que le commerce en gros et intermédiaire du maïs était pratiquement l'exclusivité des hommes. Les femmes représentant seulement 20 % des intermédiaires et 25 % des grossistes. Les femmes y étaient dans leur majorité des vendeuses au détail, négociant des quantités inférieures à celles des hommes<sup>88</sup>. Dans le commerce des produits vivriers, les marges commerciales sont particulièrement faibles pour les toutes petites détaillantes qui forment la grande majorité des vendeuses<sup>89</sup>.

Le manque de capital économique et éducatif constitue un autre frein à l'accroissement des revenus des femmes pauvres sur les marchés. Le manque de trésorerie et les difficultés d'accès aux crédits (voir **Boîte à outils AFD Genre et secteur privé, entrepreneuriat et inclusion financière, 2015**) empêchent les femmes de disposer d'un capital suffisant pour acheter de la marchandise en plus grande quantité et à moindre coût. Ils entraînent également une faible diversification des produits vendus, et une mise en concurrence forte entre marchands pauvres ce qui fait baisser d'autant plus la marge de bénéfices dégagés et accroît la précarité. Une enquête terrain a identifié que certaines femmes d'Afrique subsaharienne pouvaient considérer les services sexuels et le recours à l'exploitation de leur « capital corps » en raison de leur accès limité au capital et aux opportunités du marché, reflet de leurs vulnérabilités économiques<sup>90</sup>. Ces problématiques économiques sont conjuguées avec des problématiques liées au faible niveau d'éducation des marchands informels, et au fort taux d'analphabétisme. À cet égard, il paraît souvent pertinent d'accompagner et de renforcer les dynamiques économiques et commerciales, en proposant par exemple des actions de formation à destination des commerçants, en donnant la priorité aux plus vulnérables d'entre eux, et notamment les femmes et les jeunes<sup>91</sup>.



### L'approche de la Banque africaine de développement, projet de réhabilitation du marché central de Lomé au Togo

Le projet a pour objectif de contribuer à la redynamisation et à la modernisation du secteur du commerce en facilitant la reconstruction des marchés incendiés, en améliorant la gestion des activités des commerçants et l'efficacité de leur encadrement et en promouvant la création d'emplois, notamment l'emploi des jeunes. Le projet se décline en trois composantes : l'appui à la reconstruction des marchés, le renforcement des capacités des acteurs du secteur du commerce et la gestion du projet. De nombreuses actions de formation à destination des commerçants (et particulièrement des femmes et des jeunes) sont prévues, ainsi que le renforcement des capacités des associations de commerçants.

Source : Henry, G. et Poisbeau, F. 2015.

<sup>87</sup> Sylvia Chant et Carolyn Pedwell. Femmes, égalité entre les sexes et économie informelle : évaluation des recherches menées par l'OIT et propositions concernant la marche à suivre. London School of Economics, OIT, 2008. « Il est admis dans les études de l'OIT que le travail dans l'économie informelle a offert à des groupes spécifiques de femmes des possibilités d'emploi auxquelles elles n'auraient pas eu accès autrement, et a permis à d'autres de se voir offrir certains choix et un certain degré de flexibilité, et de trouver ainsi un équilibre entre travail productif et travail génésique (Carr et Chen, 2002; BIT, 2002b). Or, dans l'ensemble, la féminisation de la main-d'œuvre informelle a contribué à exacerber les inégalités fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, la race et la classe sociale. En tant que maillons faibles des chaînes de valeur mondiales, les travailleuses temporaires ne sont pas parvenues à tirer parti des avantages liés à l'essor des exportations, et elles ont été pénalisées en termes de sécurité sociale et de protection sociale. »

<sup>88</sup> Kabeer, N. *Autonomisation économique de la femme et croissance inclusive: Marchés du travail et développement de l'entreprise*, School of Oriental and African Studies UK, DFID-CRDI, 2012.

<sup>89</sup> « En Afrique subsaharienne, la marge brute se situe entre FCFA 500 et 1 000. Le bénéfice net, une fois déduits les coûts d'exercice de l'activité sur le marché, ne dépasse pas FCFA 500 à 700 par jour sachant que les coûts d'acheminement (portage ou pousse-pousse) sur le marché même (ne sont) pas déduits. » Wilhelm, Laurence. « Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone ». Communication présentée au séminaire sous régional FAO-ISRA, Dakar, 14-17 avril 1997. <http://www.fao.org/docrep/003/ab787f/ab787f07.htm>

<sup>90</sup> Kabeer, N. *Autonomisation économique de la femme et croissance inclusive: Marchés du travail et développement de l'entreprise*, School of Oriental and African Studies UK, DFID-CRDI, 2012.

<sup>91</sup> Henry, G. et Poisbeau, F., *L'AFD & les équipements urbains marchands 30 ans de projets de réhabilitation de marchés en Afrique*, AFD, 2015. <http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PORTAILS/PUBLICATIONS/PLAQUETTES/AFD-equipements-urbains-marchands-VF.pdf>



**Les taxes pèsent sur les femmes.** Les projets de réhabilitation visent traditionnellement la restructuration économique des marchés, l'amélioration de leur fonction commerciale dans l'approvisionnement de la ville et l'augmentation des recettes des communes. La prédominance d'une logique financière dans la conception du projet risque de reléguer au second plan les fonctions sociales fondamentales que les marchés occupent dans les revenus des ménages urbains<sup>92</sup>. L'augmentation des taxes peut entraîner l'exclusion d'une partie des commerçantes les plus vulnérables qui n'avaient pas d'emplacements attirés et casser le système d'entraide des femmes en changeant leurs emplacements.

Les systèmes de taxation des marchés sont par ailleurs en général peu transparents. Le recouvrement des taxes est, dans la plupart des cas, assuré en régie par des collecteurs intervenant sous l'autorité du receveur municipal et sous le contrôle du Maire<sup>93</sup>. Les vendeurs de produits « pauvres », majoritairement des femmes, sont plus sujets à l'arbitraire et à la fraude dans la collecte des taxes. Quant aux vendeuses informelles des abords des marchés elles sont souvent soumises à plusieurs taxes plus ou moins officielles pour éviter les harcèlements et obtenir le droit de vendre dans la rue. De ce fait, les commerçantes de rue, comme les vendeuses de produits « pauvres » des marchés, paient souvent proportionnellement plus que les commerces « riches ». À ces taxes, correspondant à un droit de place, s'ajoutent d'autres postes de charge comprenant le gardiennage, l'eau, l'accès aux latrines, le nettoyage, la sous-location. De par leur commerce surtout dans l'alimentaire et leurs obligations familiales les femmes sont souvent à temps partiel sur les marchés. Elles peuvent avoir besoin d'arrangements spécifiques pour garantir leurs droits à l'emplacement à un tarif abordable.



### Accompagnement social sur les marchés en Iran

Afin d'amener les vendeuses informelles dans le secteur formel de manière progressive en leur offrant des possibilités d'améliorer leurs conditions de travail, le service social de la mairie de Téhéran a réservé un emplacement dans l'enceinte du marché aux puces aux femmes en difficulté qui vendent des produits artisanaux ou des petits objets. Des étals à louer de manière journalière à un prix bas ont été proposés. Des assistantes sociales sont présentes sur le marché pour proposer accompagnement et conseils sur les activités et l'organisation de leur vie.

Source : Mina Saidi, *Étude-diagnostic pour l'Agence de Rénovation Urbaine de Téhéran, 2010.*

### 3) L'organisation inégale de l'espace et le manque de services pénalisent les commerçantes

Les petits commerces, qui constituent la majorité des commerces tenus par les femmes, occupent les secteurs les plus dégradés du marché, les moins équipés, où les conditions d'hygiène et d'assainissement sont les plus défectueuses. Les femmes (et un nombre croissant d'hommes jeunes) sont majoritaires dans la périphérie des grands marchés, dans les espaces informels et sur les marchés de quartier.

Les commerçants de marchandises à forte valeur ajoutée (souvent les hommes) sont mieux placés et opèrent généralement dans les secteurs du marché les mieux équipés, les plus organisés où la valorisation de l'emplacement est élevée. Les conditions d'occupation de ces commerçants sur les marchés sont plus sécurisées : ils sont identifiés, recensés et ont de ce fait assez souvent un bail qui leur donne des droits.

« Cette dynamique qui consiste en « l'expulsion progressive » des vendeurs de produits vivriers par les vendeurs de produits manufacturés est présente sur tous les marchés observés. Elle a entraîné de profondes mutations (...) dans la physionomie et le fonctionnement des marchés. Dans un premier temps, les commerces de produits manufacturés occupent les installations fermées

<sup>92</sup> Wilhelm, L. et Vouhé, C. Principes d'intervention méthodologique pour la prise en compte du genre par l'AFD dans les projets de réhabilitation de marché, AFD, 2002.

<sup>93</sup> Wilhelm, L. « Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone », Communication présentée au séminaire sous-régional FAO-ISRA, Dakar, 14-17 avril 1997.

de type boutique, le vivrier - « le marché des femmes » - occupant les secteurs peu ou pas du tout équipés (au mieux quelques hangars, le plus souvent un espace nu). On observe une première transformation des secteurs vivriers par l'édification ici et là d'installations fermées. Cette transformation s'effectue par le jeu de cessions d'emplacements, plus rarement de sous-locations entre vendeuses de vivriers et commerçants de marchandises générales dont les moyens financiers sont nettement supérieurs. Les produits vivriers sont alors progressivement refoulés dans les allées de circulation et repoussés dans les secteurs généralement les moins fréquentés du marché. Les problèmes de circulation, d'accessibilité et d'achalandage dont souffrent ces zones entraînent ces mouvements de navettes entre l'extérieur et l'intérieur que l'on observe de la part de nombreuses détaillantes de vivriers; cette turbulence est elle-même propice au grignotage de ces derniers emplacements par les commerces de produits manufacturés. Lorsqu'il s'agit des rapports entre vendeurs de produits manufacturés et vendeuses de vivriers, la faiblesse des secondes est évidente. Souvent femmes de producteurs maraîchers ou petites commerçantes, leurs besoins de trésorerie les ont conduites à revendre leur emplacement aux vendeurs de produits manufacturés. D'autres encore, plutôt que de subir la concurrence des vendeuses à la sauvette installées sur les pourtours des marchés, ont préféré monnayer leur départ<sup>94</sup> ».

**Les vendeuses de produits frais consacrent beaucoup de temps et d'énergie à s'approvisionner**, sans qu'elles ne disposent d'options de stockage ou de gardiennage pour les plus précaires<sup>95</sup>. Les coûts de transport pèsent lourdement dans leurs dépenses. Elles sont donc directement affectées par la distance et les conditions d'accès entre points de vente et points d'approvisionnement.

Contrairement aux grossistes de produits secs, en majorité des hommes qui disposent le plus souvent d'un magasin ou d'un hangar pouvant être recensé, les commerçantes de produits frais, hautement périssables et à rotation quotidienne, vendent le plus souvent à l'arrière de camionnettes ou sur la chaussée autour du marché. Pour le reste, les femmes sont obligées de rapporter chaque soir les stocks invendus à la maison ou sur un autre lieu, complexifiant la logistique comme la bonne conservation des denrées.

**Le manque de services de base dans les marchés** (sanitaires, approvisionnement en eau, gestion des déchets, surveillance des entrepôts et sécurité des marchés, etc.) pèse davantage sur les commerçantes. Dans l'alimentaire, les femmes sont particulièrement affectées par l'approvisionnement en eau et l'hygiène des marchés. Toute amélioration ou dégradation des services de base, toute évolution de leur coût les affecte au premier plan. Sur les marchés de quartier de quelques centaines de commerçants, il est fréquent que des groupements de femmes commerçantes prennent en charge certains services essentiels (latrines, collecte de l'eau, etc.) pouvant être générateurs de revenus. Il importe dans le cadre des projets de réhabilitation de marchés de les identifier afin d'éviter la perte de contrôle par les femmes de la gestion des services et de leurs revenus<sup>96</sup>.

**Le manque de structures de garde d'enfants.** De nombreuses commerçantes, surtout les informelles, s'occupent de leurs enfants en bas âge sur les marchés, sans aucune structure d'accueil. Un service public pourrait être mis en place pour assurer la garde des enfants aux heures de marché<sup>97</sup>. Cette situation empiète sur les capacités des femmes à s'investir totalement dans des stratégies commerciales et autres groupements. Elle implique également des risques sanitaires pour les enfants en bas âge étant donné les conditions de travail des commerçantes informelles.

<sup>94</sup> Wilhelm, L. « Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone », Communication présentée au séminaire sous-régional FAO-ISRA, Dakar, 14-17 avril 1997.

<sup>95</sup> Wilhelm, L. et Vouhé, C. *Principes d'intervention méthodologique pour la prise en compte du genre par l'AFD dans les projets de réhabilitation de marché*, AFD, 2002 & Wilhelm, Laurence, « Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone », Communication présentée au séminaire sous-régional FAO-ISRA, Dakar, 14-17 avril 1997.

<sup>96</sup> Idem.

<sup>97</sup> Kabeer, N. *Autonomisation économique de la femme et croissance inclusive: Marchés du travail et développement de l'entreprise*, School of Oriental and African Studies UK, DFID-CRDI, 2012.



### Groupement des femmes du marché au Tchad

A **Kelo**, l'Union des femmes permet la mise en réseau de plus de 20 groupements économiques réunis autour de problématiques communes telles que les difficultés de gestion. Dans ce contexte, des femmes ont monté un projet de construction d'une garderie d'enfants dans la zone du grand marché. Étape par étape, elles ont cotisé et construit les murs et la toiture puis acquis le mobilier. Une ONG a soutenu le projet en fournissant les jouets. La garderie accueille désormais les

enfants des commerçantes âgés de 2 à 5 ans et une animatrice est payée pour s'en occuper. Le second projet du groupement des femmes a été la construction d'un entrepôt près du marché pour déposer leurs stocks. Elles ont également obtenu un financement pour construire des latrines payantes dont la gestion et l'entretien ont été confiés aux femmes qui font payer la clientèle et dégagent ainsi des revenus.

Source : KFW, Rapport de synthèse, projet AEP dans 6 villes secondaires du Tchad, 1999.

## 4) Faible représentation des femmes dans les structures de gouvernance des marchés

Sur les marchés les systèmes de corporations sont très masculins. Comme dans les autres secteurs, les femmes restent largement sous-représentées dans les structures décisionnelles des marchés et structures de représentation des commerçants (commissions, comités de marché), interlocuteurs des collectivités locales, et ce alors que les femmes sont majoritaires dans tous les marchés<sup>98</sup>. Cette sous-représentation des femmes, et globalement des commerçants de produits à faible valeur ajoutée, est souvent problématique, d'une part

parce que les comités ont tendance à représenter les intérêts des commerçants « riches » et/ou ceux des commerçants influents. Les autres manquent d'informations, de pouvoir de décision et d'influence. En s'appuyant sur les structures de représentation des commerçants en place, dont les plus marginalisés sont exclus, le projet risque de renforcer les inégalités de pouvoir entre différents groupes et d'aller contre le principe de la participation équitable des groupes vulnérables et la promotion d'une bonne gouvernance locale. À l'inverse, les opérations de réhabilitation de marchés peuvent être l'occasion de renforcer la place des femmes et des plus marginaux dans le système décisionnel local.



### Les associations et groupements du marché au Tchad et au Burkina Faso

Dans des pays avec un niveau de pauvreté urbaine élevé, comme le Burkina Faso et le Tchad, il est difficile pour les femmes d'être compétitives et de réussir individuellement dans le commerce de plus grande taille. C'est pourquoi plusieurs commerçantes ayant des petits commerces se regroupent et mettent en commun les moyens dont elles disposent. Le regroupement leur permet d'augmenter leur pouvoir d'achat

(surtout pour acheter les matières premières en plus grandes quantités et moins cher), d'améliorer leur production et leur vente et de trouver une place plus stable au sein du marché et de la société. Elles deviennent ainsi des interlocutrices légitimes des autorités, ONG et bailleurs, font davantage entendre leurs revendications et ont plus facilement accès au crédit.

Source : PACVU, Banque mondiale/PNUD, 2000.

<sup>98</sup> Baltissen, G. & Hilhorst, T. (Sous la direction de), *Accroître les ressources financières des communes Pratiques émergentes en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Institut Royal des Tropiques, Pays-Bas, 2008.



## Réhabilitation de marchés : quelques demandes de commerçants à prendre en compte

**Premier souhait** : avoir une place sur le marché. Mais ceci est loin d'être acquis pour toutes sortes de vendeurs, selon leur statut et leur catégorie d'activité, leur ethnie, leur nationalité et leur situation dans le secteur informel. Les facteurs d'exclusion sont innombrables et jouent à plein dans la situation d'un réaménagement de marché.

S'ils obtiennent une place, le **deuxième souhait** des commerçants est de pouvoir payer la redevance, ce qui est loin d'être acquis pour les commerces les plus pauvres et les artisans.

Leur **troisième souhait** est de disposer des trois services suivants: la sécurité (marché clôturé, éclairage nocturne, service de police efficace) ; l'approvisionnement en eau ; les équipements sanitaires : latrines et douches.

Source : extraits de Wilhelm, L. 1997, Op. Cit.

**Souhaits complémentaires** en cas de réhabilitation de marché :

- connaître la date de démarrage des travaux suffisamment à l'avance ;
- le phasage des opérations ;
- les conditions dans lesquelles s'opèreront les déplacements pendant les travaux et l'identification du lieu de transit ;
- les critères d'identification des vendeurs qui seront destinés à être relocalisés sur le futur marché: actualisation des recensements et conditions de mise en œuvre de ce recensement (impliquant les représentants des vendeurs et leurs émissaires de confiance), identification de la place occupée originellement ;
- les critères de réattribution des places ;
- la tarification projetée.

## Quelques questions clés

- L'étude du milieu produit-elle des données ventilées par genre ?
- Le projet tient-il compte des besoins des femmes commerçantes du point de vue du besoin de rentabilité économique et de reconnaissance sociale ?
- Le projet contribue-t-il à réduire les injustices socio-spatiales à travers l'aménagement du marché ? Par exemple, quelles sont les avancées en termes d'accessibilité, de visibilité, de confort, de sécurité etc. ? Est-ce que les emplacements ont été négociés avec les femmes et les hommes ?
- Comment améliorer les conditions physiques du marché et optimiser son fonctionnement sans influencer négativement sur la situation des femmes ?
- Quels sont les besoins des femmes et des hommes au niveau des services et des équipements du marché ? Quels moyens financiers sont mobilisés pour appuyer l'amélioration des revenus et la formalisation des commerces tenus par les plus vulnérables (formation, étude de marché, accompagnement, suivi, groupements commerciaux, etc.) ? Quelles mesures sont prises pour les femmes isolées, les groupements et associations de commerçantes ?
- Est-ce que les collectivités sont formées et équipées pour l'intégration du genre dans les projets de rénovation des marchés ?

## Comment intégrer le genre dans les projets d'équipements marchands ?

### a) Élaborer un diagnostic introduisant le genre

- ▶ collecter et analyser les données désagrégées sur les femmes et hommes concernés par le projet du marché (commerçant(e)s, usager(e)s, organisations, etc.) ;
- ▶ analyser la demande, les pratiques sociales et spatiales des femmes et des hommes, ainsi que les interactions, afin de mesurer les interventions et les investissements nécessaires ;
- ▶ Régulariser les emplacements (sécurisation et durabilité) : ceci permet aux femmes de se projeter à plus long terme dans leurs activités commerciales ;
- ▶ Appuyer les commerçantes des marchés pour leur permettre d'investir et de diversifier leurs commerces tout en dégageant plus de bénéfices.

### b) Penser à une organisation plus adaptée aux femmes et aux hommes

- ▶ Solliciter la participation des commerçantes et des commerçants et de leurs représentants par le biais des ateliers de planification participatifs. Concevoir l'organisation spatiale en tenant compte des résultats de ces ateliers. Cette méthode permettra de penser à tous les éléments qui améliorent la situation des rapports de genre sur les marchés<sup>99</sup>.

### c) Appuyer les commerçantes pour améliorer leurs activités et leurs bénéfices

- ▶ Accompagnement des commerçantes afin d'améliorer leurs rendements et leur compétitivité. Prévoir des séances d'alphabétisation. Prévoir des formations et des suivi-conseils en marketing, gestion et comptabilité.
- ▶ Encourager l'esprit corporatif afin que les femmes et les hommes soient conscients et plus engagés dans leurs métiers et activités. Ceci permet aux femmes de mieux connaître leurs droits et devoirs et d'être en sécurité dans un cadre légal.

### d) Considérer les femmes commerçantes en tant qu'actrices locales, améliorer leur statut et renforcer leur pouvoir au sein des marchés.

- ▶ Suivre des indicateurs sociaux concernant les commerçantes. L'évolution des taux de scolarisation des enfants des commerçantes, l'amélioration des conditions de vie (logement, santé etc.) et la participation aux actions collectives non commerciales (citoyennes), peuvent être de bons indicateurs de résultats positifs des projets.

- ▶ Favoriser la participation citoyenne. Le projet peut devenir une occasion favorable pour accroître la participation des femmes, et autres groupes marginalisés, aux décisions et les considérer comme des acteurs à part entière. Elles pourraient participer à des ateliers de concertation et de planification et être consultées pour l'aménagement et la gestion du marché au même titre que les hommes.

- ▶ Les relations entre les collectivités et les commerçantes doivent être plus égalitaires et plus respectueuses des conditions de travail des femmes. Envisager des mesures d'appui aux initiatives des femmes et à des processus qui pourraient les impliquer d'avantage dans les instances de décision.

### % Indicateurs

- ▶ Taux de femmes et d'hommes touchés par les travaux de réhabilitation du marché, et taux de satisfaction par sexe.
- ▶ Part des femmes et des hommes ayant amélioré leurs conditions physiques de vente (meilleurs emplacements, services, sécurité, etc.).
- ▶ Part de femmes et d'hommes ayant amélioré leurs revenus et leurs bénéfices.
- ▶ Taux de femmes et d'hommes ayant été exclus du nouvel aménagement, suite au projet.
- ▶ Taux de femmes et d'hommes de satisfaction après le projet (changement de statut, de revenus, de confort, accompagnement proposé, etc.).
- ▶ Écart entre le nombre d'hommes et de femmes ayant reçu une formation ou un accompagnement spécifique.
- ▶ Nombre d'hommes et de femmes ayant participé aux réunions de concertation, et au processus de prise de décisions.
- ▶ Pourcentage d'hommes et de femmes en charge de la gouvernance du projet au sein de la collectivité.
- ▶ Part des investissements financiers bénéficiant aux hommes et aux femmes.

<sup>99</sup> USAID, Enhancing Women's Access to Markets: An Overview of Donor Programs and Best Practices, 2005. <http://www.oecd.org/dac/povertyreduction/38452612.pdf>

# SECTION 2

## INTÉGRATION DU GENRE DANS LA PHASE D'IDENTIFICATION ET D'INSTRUCTION

Cette section de cette boîte à outils genre et développement urbain est destinée à traduire dans les termes du cycle du projet les enjeux et pistes d'action soulevés dans la première section. Cette partie est structurée autour des grandes étapes du cycle du projet : Identification et Instruction.

**Cette section comporte les fiches suivantes :**

**Fiche 1 :** Intégration du genre dans le cycle du projet – p. 53

**Fiche 2 :** Clés pour une analyse genre – p. 54

**Fiche 3 :** Notations marqueur CAD / Avis développement durable et exigences minimales – p. 58

**Fiche 4 :** Questions clés lors de l'identification – p. 60

**Fiche 5 :** Questions clés lors de la phase d'instruction du projet – p. 62

**Fiche 6 :** Lien entre l'analyse genre et les objectifs du projet – p. 64

**Fiche 7 :** Intégrer le genre dans les études de diagnostic, de faisabilité et les études complémentaires – p. 65

**Fiche 8 :** Intégrer le genre dans le budget et la gouvernance – p. 70

**Fiche 9 :** Genre et diligences environnementales et sociales – p. 74

**Fiche 10 :** Éléments genre pour les activités d'intermédiation sociale – p. 76

**Fiche 11 :** Engager un dialogue avec la contrepartie et les autres partenaires sur le genre – p. 81

**Fiche 12 :** Éléments de Termes de référence pour une analyse de la « capacité genre de la contrepartie » dans l'étude de faisabilité – p. 86

**Fiche 13 :** Indicateurs de projet AFD – p. 88

Cette fiche explique quelles actions mener à quel moment pour intégrer le genre tout au long du cycle du projet AFD. Elle peut également servir pour le cycle de projet de la division de partenariat avec les ONG qui comprend les mêmes grandes étapes.

COMITÉS ET DOCUMENTS	ACTIONS GENRE	FICHES GENRE	DILIGENCES E&S*
<b>IDENTIFICATION</b>			
<p><b>Fiche d'Identification de Projet (FIP)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Comité d'Identification</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ 1<sup>er</sup> questionnement sur le genre pour identifier <i>a priori</i> les enjeux (risques et opportunités) : diagnostic et analyse genre préalable.</li> <li>▶ Début du dialogue avec la contrepartie sur l'intégration du genre dans le projet.</li> <li>▶ Intégration du genre dans les études de diagnostic (faisabilité) pour avoir le contexte genre de départ (données désagrégées) et préciser les points et modalités d'intégration du genre dans le projet.</li> <li>→ Finalisation de la FIP – Identification de la notation CAD et de la notation avis DD.</li> </ul>	<p><b>Fiche 2 :</b> Clés pour une analyse genre</p> <p><b>Fiche 4 :</b> Questions clés lors de l'identification</p> <p><b>Fiche 11 :</b> Engager la contrepartie sur le genre</p> <p><b>Fiche 7 :</b> Intégrer le genre dans les études de diagnostic, de faisabilité et les études complémentaires</p> <p><b>Fiche 9 :</b> Genre et diligences environnementales et sociales</p> <p><b>Fiche 3 :</b> Notations marqueur CAD/ Avis développement durable et exigences minimales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Évaluation E&amp;S initiale (classement A, B+, B, C).</li> <li>▶ Évaluation des enjeux de genre.</li> </ul>
<b>INSTRUCTION</b>			
<p><b>Fiche de Présentation de Projet (FPP)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Comité de crédit</b></p> <p><b>Note au Conseil d'Administration (NCA)</b></p> <p style="text-align: center;"><b>Conseil d'Administration</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sur la base des résultats de la faisabilité et de la mission d'identification, déterminer :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- les objectifs genre et les exigences minimales du projet ;</li> <li>- les indicateurs désagrégés pour le suivi de l'intégration du genre durant la mise en œuvre du projet.</li> </ul> </li> <li>▶ Poursuite du dialogue avec la contrepartie et avec les autres acteurs du projet.</li> <li>→ Finalisation de la FPP – Confirmation de la notation CAD et de la notation avis DD.</li> </ul>	<p><b>Fiches 4 et 5 :</b> Questions clés lors de l'instruction</p> <p><b>Fiche 6 :</b> Faire le lien entre l'analyse genre et les objectifs du projet</p> <p><b>Fiche 8 :</b> Intégrer le genre dans le budget et la gouvernance du projet</p> <p><b>Fiche 13 :</b> Indicateurs</p> <p><b>Fiches 11 et 12 :</b> Identifier alliés et partenaires à mobiliser sur le genre</p> <p><b>Fiche 3 :</b> Notations marqueur CAD/Avis DD et exigences minimales</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Plan d'action genre.</li> <li>▶ EIES/Évaluation E&amp;S restreinte.</li> <li>▶ CGES/PGES</li> <li>▶ Cadre de politique de réinstallation/ Plan d'action de réinstallation</li> </ul>
<b>EXÉCUTION</b>			
<p><b>Convention</b></p> <p><b>Rapports de suivi d'exécution</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Suivi des indicateurs définis durant l'instruction : intégration du genre dans les rapports de suivi réguliers du projet/dans les missions de supervision.</li> </ul>	<p><b>Fiche 14 :</b> Questions clés lors de la supervision</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Clauses E&amp;S des DAO.</li> <li>▶ Engagements d'information E&amp;S pour les rapports de suivi des PGES / PEES / PAR /Clauses E&amp;S.</li> </ul>
<b>POST-ÉVALUATION</b>			
<p><b>Rapport d'Achèvement de Projet (RAP)</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Évaluation <i>ex post</i> des résultats obtenus en termes de genre, sur la base notamment des indicateurs définis durant l'instruction.</li> </ul>	<p><b>Fiche 15 :</b> Questions et points clés de l'évaluation <i>ex post</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Rapports de suivi E&amp;S.</li> </ul>

\* Voir la boîte Genre et Diligences E&S pour plus de précisions. <http://www.afd.fr/publications-genre>



**FICHE  
2**

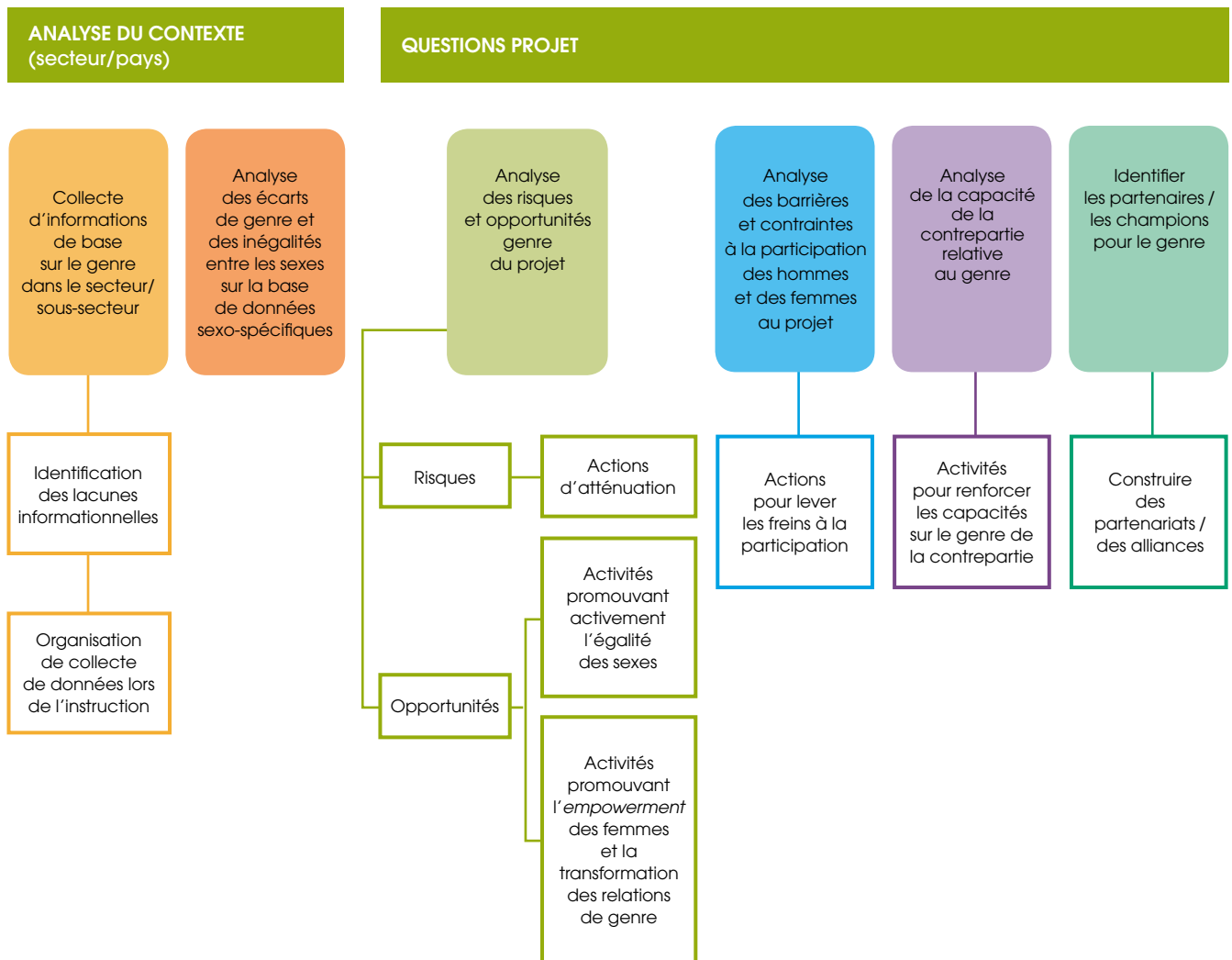
**CLÉS POUR UNE ANALYSE GENRE**

Cette fiche présente les points d'application d'une analyse genre, de manière générique puis sur le secteur du développement urbain. Elle peut être utilisée par les chefs de projet et les personnels d'agence, durant la préparation des projets (identification et d'instruction). Les différents types d'analyse proposés dans cette fiche peuvent se faire successivement ou en parallèle ; **il n'y a pas d'ordre chronologique précis à suivre pour leur réalisation.**

Cette fiche peut également servir de base pour rédiger une composante spécifique sur le genre dans les termes de référence des études de faisabilité, d'impact ou autres études complémentaires.

Elle complète les **Fiches 4** et **5** sur les questions clés lors de l'identification et de l'instruction.

**ANALYSE DU GENRE AU COURS DES PHASES D'IDENTIFICATION ET D'INSTRUCTION**





L'analyse des enjeux de genre pour un projet de développement consiste à identifier les différences de rôles, de contraintes et d'opportunités existant entre femmes et hommes, au niveau des ménages comme des institutions politiques ou communautaires. Cette analyse a deux objectifs principaux :

- ▶ assurer l'efficacité du projet en adaptant sa définition au contexte socioéconomique local, par la prise en compte des déterminants de genre influençant la demande et l'utilisation des services ;
- ▶ identifier si et comment le projet risque d'aggraver les inégalités de genre ou au contraire s'il peut contribuer à les réduire.

Dans les projets du secteur urbain, l'analyse du genre peut être effectuée à quatre niveaux :

- ▶ analyse de la demande ;
- ▶ analyse des impacts négatifs du projet ;
- ▶ analyse de l'offre ;
- ▶ analyse du cadre sectoriel.

Les éléments ci-dessous<sup>100</sup> présentent les questions principales permettant d'intégrer les enjeux de genre dans la définition du projet.

**Une liste indicative de questions types à se poser est présentée ici. Elle devra être adaptée à la nature des projets et au contexte local.**

ANALYSE DE LA DEMANDE : LES HOMMES ET LES FEMMES EN TANT QU'USAGERS, CLIENTS ET BÉNÉFICIAIRES (voir Fiche 7 : Intégrer le genre dans les études de diagnostic, de faisabilité et les études complémentaires)	
<b>Répartition des tâches et des charges dans les ménages</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Sur quels services urbains le projet intervient-il ?</li> <li>▶ Quelle est la répartition <i>ex-ante</i> des charges au sein du ménage concernant les services urbains ciblés ?</li> <li>▶ Les femmes et les hommes ont-ils la même volonté de payer les nouveaux services ? Qui paie ou paiera le coût d'accès à ces services ? Les capacités à payer des hommes et des femmes sont-elles identiques ? Quels impacts sur les revenus des ménages ?</li> <li>▶ Par qui sont prises les décisions concernant l'accès au service au sein du ménage ?</li> </ul>
<b>Environnement, santé, sécurité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les femmes et enfants souffrent-ils de problèmes sanitaires et environnementaux (par exemple pollutions liées aux déchets solides) ? Les hommes souffrent-ils de problèmes similaires ?</li> <li>▶ La mobilité et la sécurité des femmes est-elle contrainte par l'environnement urbain dégradé (par exemple les inondations, le manque de crèche,...) ? Les hommes souffrent-ils de problèmes similaires ?</li> </ul>
<b>Entreprendre et accéder à des équipements et des services urbains améliorés</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les femmes participent-elles aux choix des services urbains à l'échelle de la communauté et du ménage ? Le projet peut-il influencer la participation des femmes ?</li> <li>▶ Les femmes peuvent-elles développer des entreprises privées pour les services urbains ou y être employées ?</li> <li>▶ Des organisations locales peuvent-elles fournir des formations et des actions de renforcement des capacités des femmes ?</li> <li>▶ Les femmes disposent-t-elles d'un accès aux financements nécessaires pour démarrer de telles activités ?</li> </ul>

...

<sup>100</sup> Inspiré par Asian Development Bank, Gender and Urban Poverty in South Asia. Proceedings Report of the 2012 Subregional Workshop, 2013.

...

**ANALYSE DE LA DEMANDE : LES HOMMES ET LES FEMMES EN TANT QU'USAGERS, CLIENTS ET BÉNÉFICIAIRES**

**Bénéfices potentiels du Projet**

- ▶ Le projet aggrave-t-il les inégalités de genre ou au contraire peut-il contribuer à les réduire ?
- ▶ Par quel(s) moyen(s) le projet peut-il avoir un effet sur les inégalités de genre (diminution des corvées domestiques, amélioration des conditions de vie, accroissement des revenus, opportunités d'emploi, amélioration des infrastructures publiques / communautaires, amélioration de la participation aux prises de décision) ?
- ▶ Comment la définition du projet permet-elle d'assurer que ces moyens soient mis en œuvre ?

**Participation des femmes au Projet**

- ▶ Quelles sont les contraintes pesant sur la participation des femmes et des hommes au projet (par exemple en termes de disponibilité, d'horaires, de contraintes culturelles, d'accès à certains lieux ou forum) ?
- ▶ Quelles sont les actions définies par le projet pour intégrer ces contraintes et assurer la participation équitable des femmes et des hommes ?
- ▶ Les femmes sont-elles sensibilisées aux risques liés à l'environnement dégradé ? Connaissent-elles des solutions d'amélioration de leur cadre de vie ?

**ANALYSE DES IMPACTS NÉGATIFS : LES FEMMES PARMI LES PERSONNES AFFECTÉES PAR LE PROJET (PAP)**

**Impacts négatifs**

- ▶ Le projet est-il susceptible d'engendrer des risques (par exemple perte d'emploi, maladies sexuellement transmissibles, trafic humain, augmentation de la charge de travail) ou des impacts négatifs affectant les femmes plus gravement que les hommes (par exemple dégradation des ressources naturelles, déplacement de populations) ?
- ▶ Quelles sont les actions ou réalisations du projet pouvant engendrer ces risques ou ces impacts (par exemple augmentation des tarifs, réforme sectorielle, constructions d'infrastructures) ?
- ▶ Les différences des risques et impacts subis par les hommes et les femmes sont-ils identifiés ?
- ▶ Des déplacements de populations sont-ils à prévoir ?
- ▶ Le cadre légal et les pratiques foncières limitent-ils l'accès à la propriété des femmes ?
- ▶ Les femmes affectées sont-elles identifiées distinctement des hommes ?
- ▶ Quelles sont les mesures envisagées pour identifier, gérer et atténuer ces risques et impacts ?

## ANALYSE DE LA DEMANDE : LES HOMMES ET LES FEMMES EN TANT QU'USAGERS, CLIENTS ET BÉNÉFICIAIRES

<b>Analyse de l'offre : les femmes dans les professions du secteur urbain, dans les institutions et projets sectoriels</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Quel est le taux d'emploi féminin dans le secteur (parmi les agences gouvernementales et publiques ainsi que dans le secteur privé) ?</li> <li>▶ Le projet peut-il offrir des emplois aux femmes (par exemple lors des activités de construction, au sein des équipes du projet, en tant qu'agent du service clientèle ou comme releveur de compteurs, agents administratifs ou tout autre emploi dans les entreprises du secteur. À combien de personne/mois le volume de ces emplois peut-il être estimé ?</li> </ul>
<b>Environnement de travail</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les entreprises du secteur ont-elles un code de conduite ou des procédures Hygiène-Santé-Sécurité intégrant les enjeux de genre ?</li> <li>▶ Ces entreprises ont-elles une stratégie de gestion des ressources humaines sensible au genre ?</li> <li>▶ Le projet peut-il améliorer ces procédures et pratiques ?</li> </ul>
<b>Représentation aux postes à responsabilité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Quel est le taux de représentation des femmes aux postes à responsabilité des entreprises sectorielles ?</li> </ul>
<b>Dimension institutionnelle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les femmes ont-elles un accès équitable aux opportunités de formation dans les entreprises et les agences du secteur urbain ? Le projet peut-il offrir plus d'opportunités de formation pour les femmes ?</li> <li>▶ Le rôle des femmes dans la mise en place de partenariats public-privé peut-il être appuyé (par exemple femmes dirigeantes de petites entreprises de services de collecte et traitement des déchets) ?</li> <li>▶ Quel est le niveau de connaissance et de sensibilité aux enjeux de genre des personnels et responsables des agences et entreprises sectorielles ? Des actions de sensibilisation et de formation aux enjeux de genre sont-elles possibles ?</li> </ul>

## ANALYSE DE LA PRISE EN COMPTE DU GENRE DANS LE CADRE SECTORIEL

<b>Politique sectorielle</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les documents de politique sectorielle mentionnent-ils les enjeux de genre ? Des objectifs spécifiques concernant ces enjeux sont-ils définis ?</li> <li>▶ Les enjeux de genre sont-ils pris en compte par des institutions d'autres secteurs (par exemple ministère de la Femme ou des Affaires sociales) ?</li> <li>▶ Existe-t-il des lignes budgétaires sectorielles réservées pour des actions sur le genre ?</li> </ul>
<b>Organisations ou réseaux de femmes</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des organisations représentant les femmes dans le secteur urbain existent-elles ?</li> <li>▶ Sont-elles identifiées et participent-elles à l'élaboration des politiques sectorielles ?</li> <li>▶ Est-il possible de développer des partenariats avec ces organisations ?</li> </ul>

## NOTATIONS MARQUEUR CAD / AVIS DÉVELOPPEMENT DURABLE ET EXIGENCES MINIMALES

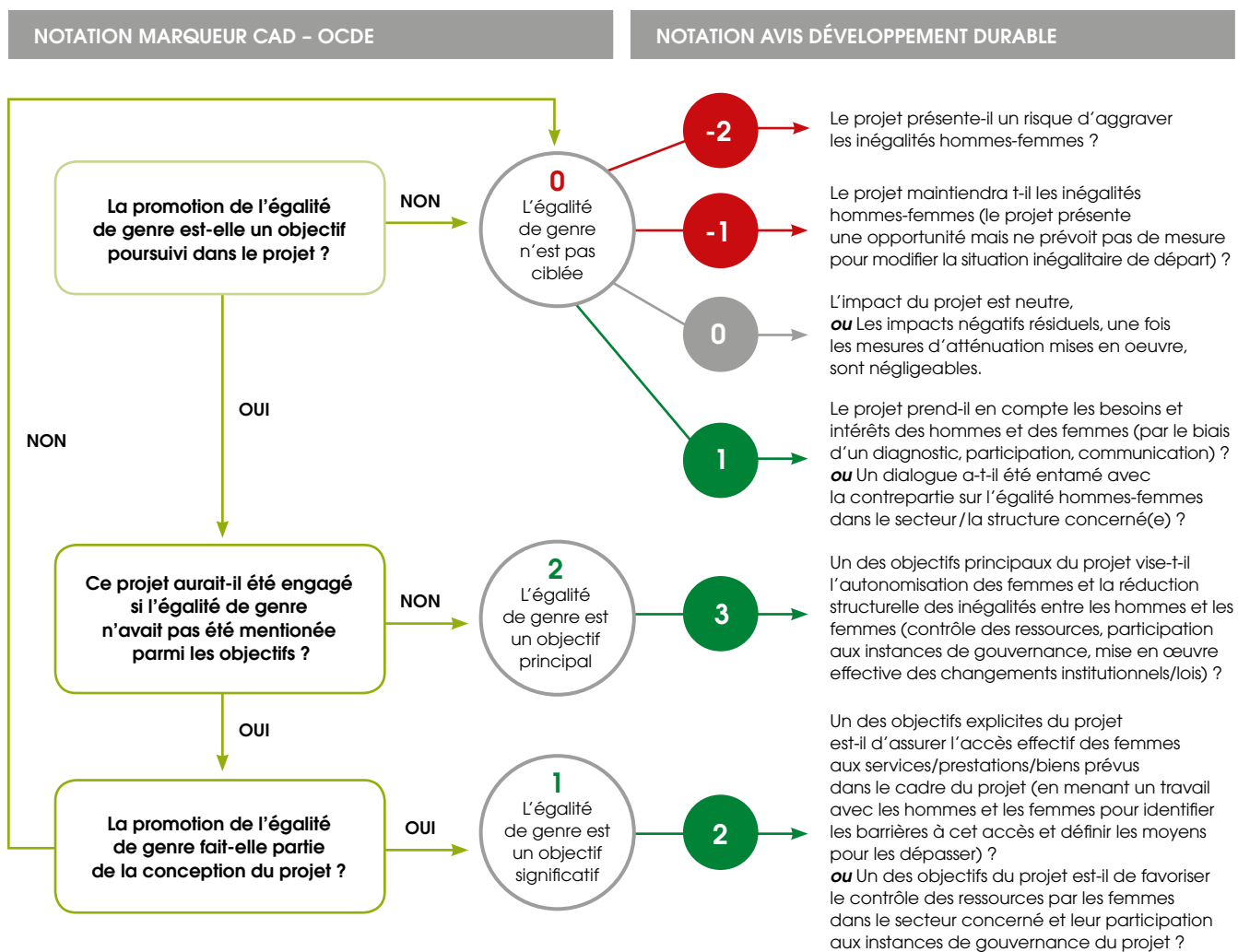
Tous les projets faisant partie du périmètre<sup>101</sup> doivent recevoir une « Notation Genre », qui induit des exigences minimales. Deux systèmes de notation sont utilisés à l'AFD pour évaluer la prise en compte du genre dans ses projets : le marqueur genre du CAD de l'OCDE et la dimension Égalité hommes-femmes de l'Avis développement durable.

Un système d'équivalence a été développé entre les deux systèmes, présenté dans la figure ci-dessous.

Lors de l'instruction des projets, les chargés de projets ne doivent renseigner que la notation développement durable dans le système d'information (le renseignement de l'équivalence CAD se fait automatiquement).

Des compléments méthodologiques sur la notation CAD/OCDE et sur la notation Avis développement durable sont présentés en **annexes 1** et **2** du présent document.

### L'ÉQUIVALENCE ENTRE LE MARQUEUR ÉGALITÉ H-F CAD OCDE ET LA NOTATION ÉGALITÉ F-H DANS L'AVIS DÉVELOPPEMENT DURABLE

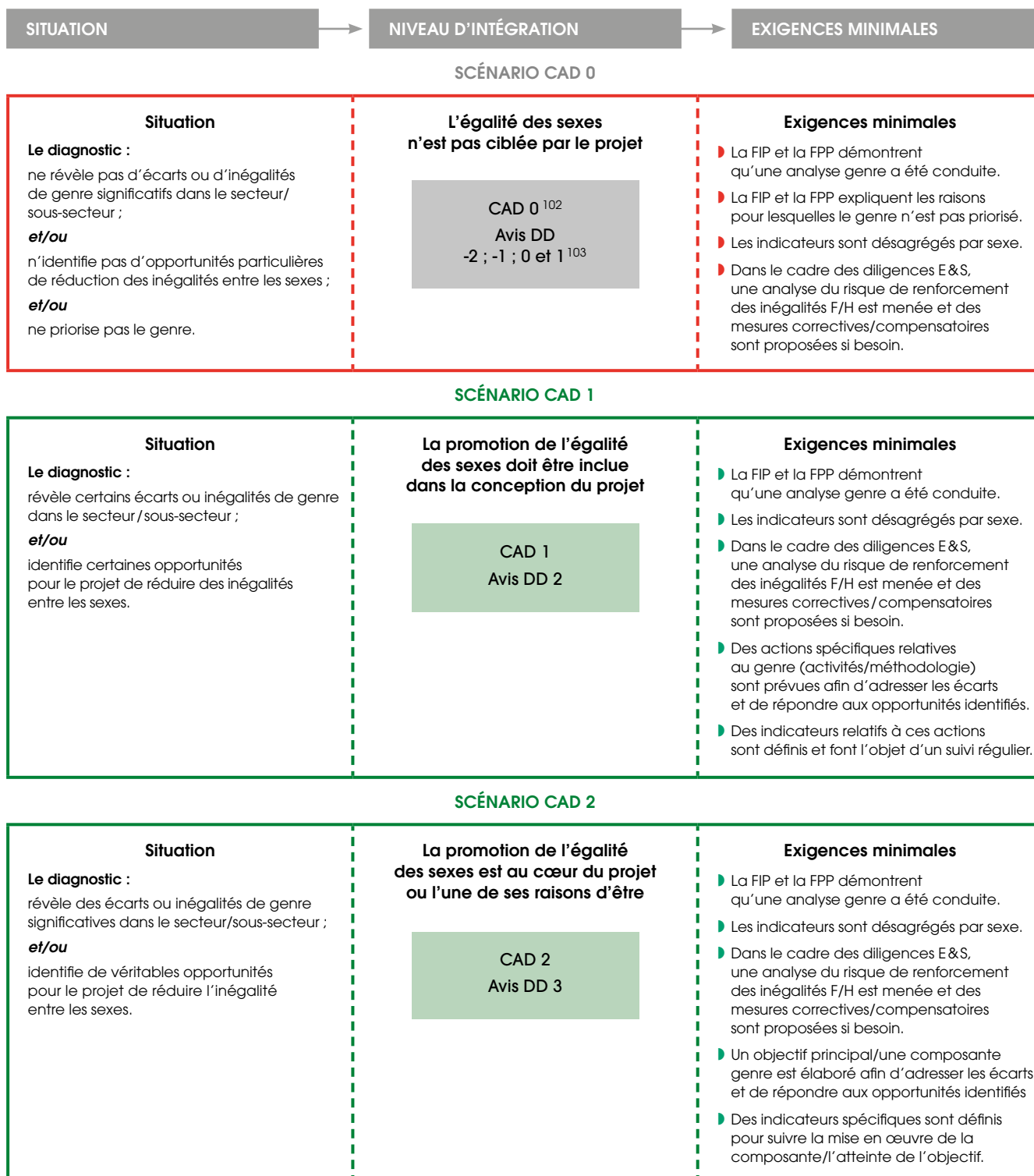


<sup>101</sup> Le périmètre de notation « marqueur CAD/OCDE Égalité F/H » correspond à la typologie de projets suivante : États étrangers, Subvention Projet (Subventions programme 209 y compris PRCC et microfinance), Prêts (hors sous-participation), IS3TF, C2D (UPPTE) et ONG. Les autres opérations (notamment les ABG, les lignes de crédit non affectées et projets financés sur les Outre-Mer) sont exclus, conformément au DOS Genre 2, ainsi que les FERC, FRCG et délégations de fonds pour lesquels le marqueur CAD n'est pas pertinent.

Le périmètre de l'Avis DD correspond à la même typologie de projets ; cependant, il ne s'applique pas aux prêts d'un montant inférieur à 5 M€ et aux subventions d'un montant inférieur à 1,5 M€. Pour les projets pour lesquels l'Avis développement durable ne s'applique pas (opérations en prêts d'un montant inférieur à 5 M€ et subventions d'un montant inférieur à 1,5 M€) mais qui entrent dans le périmètre du marqueur CAD, les chargés de projets doivent renseigner le marqueur CAD dans le système d'information.

## EXIGENCES MINIMALES

Le premier questionnaire genre (diagnostic et analyse genre préalable) permet d'identifier *a priori* les risques, les enjeux et les opportunités du projet en la matière. En fonction de l'importance de ces derniers et de l'ambition du projet en termes de genre, plusieurs scénarios s'offrent aux chefs de projet, comprenant chacun des exigences minimales.



<sup>102</sup> Marqueur Genre du CAD/OCDE. Voir [Annexe 1](#) (Modalités d'utilisation du marqueur CAD/OCDE sur l'égalité hommes-femmes).

<sup>103</sup> Dimension 3 « Égalité hommes-femmes » de la notation « Avis développement durable » de l'AFD. Voir [Annexe 2](#) (Notation de la Dimension Égalité hommes-femmes de l'Avis développement durable de l'AFD).

Les enjeux de genre doivent être pris en compte dès la phase d'identification. L'objectif lors de cette étape initiale est de prendre la mesure des risques et ressources dont il faudra tenir compte par la suite, ainsi que du degré d'engagement a priori de la contrepartie dans le domaine.

Le chef de projet doit donc s'assurer *a minima* :

- ▮ qu'une analyse des enjeux de genre (*gender analysis*) a été engagée ;
- ▮ qu'un objectif genre en accord avec cette analyse est identifié ;
- ▮ que des stratégies spécifiques seront mises en œuvre pour réaliser ces objectifs ;

▮ que la position de la contrepartie sur la question est connue : que le partenaire a été interrogé sur son positionnement et intérêt relatif au genre et que ces échanges aient permis d'identifier d'éventuelles demandes.

Les *outils disponibles* sont rappelés pour mémoire. Lors de la phase d'identification, les outils qui doivent être maîtrisés sont principalement les « Enjeux », la **Fiche 6** « Analyse des enjeux de genre » et les **Fiches 11** et **12** « Engager la contrepartie ».

QUESTIONS À SE POSER	OUTILS DISPONIBLES
<b>Sur la demande de financement</b>	
1. Les enjeux de genre dans le secteur et le pays sont-ils précisés et pris en compte dans la demande de financement ?	<b>Profils genre pays AES</b> <b>Fiches 16 et 17</b> : Données sur le développement urbain et le genre
2. Quelle est l'attitude de la contrepartie par rapport à l'intégration de l'approche genre ?	<b>Fiche 11</b> : Engager un dialogue avec la contrepartie et les autres partenaires
3. Une analyse des enjeux de genre doit-elle être conduite pour l'identification de ce projet ? Les coûts sont-ils pris en compte dans le budget ?	<b>Fiche 2</b> : Clefs pour une analyse genre
<b>Sur l'analyse du contexte sectoriel</b>	
4. Les enjeux et inégalités de genre dans le pays et le secteur sont-ils décrits et analysés sur la base de données sexo-spécifiques ?	<b>Profils genre pays AES</b> <b>Fiche 16</b> : L'intégration du genre et du développement urbain chez les bailleurs
5. Quelles sont les conditions légales, culturelles, politiques, économiques et sociales concernant le genre qui peuvent avoir une influence sur le projet ou sur lesquelles le projet peut avoir une influence ?	<b>Profils genre pays AES</b> <b>Section 1</b> : Enjeux de genre dans le secteur du développement urbain
6. La prise en compte du genre peut-elle avoir une influence sur la conception du projet ? (objectif principal ou secondaire)	<b>Fiche 6</b> : Liens entre l'analyse genre et les objectifs du projet <b>Fiche 8</b> : Intégrer le genre dans le budget et la gouvernance du projet
7. Existe-t-il des projets similaires ayant pris en compte le genre dont l'approche pourrait enrichir le projet ?	<b>Fiche 16</b> : L'intégration du genre et du développement urbain chez les bailleurs <b>Fiche 17</b> : Ressources bibliographiques
8. Des compétences et expertises en termes d'analyse sociale et de genre existent-elles et sont-elles identifiées dans le pays d'intervention ?	<b>Fiche 11</b> : Engager la contrepartie sur le genre
9. Y a-t-il des lignes budgétaires couvrant les actions genre ?	<b>Fiche 8</b> : Intégrer le genre dans le budget et la gouvernance du projet

QUESTIONS À SE POSER

OUTILS DISPONIBLES

Analyse a priori des effets du projet sur la réduction des inégalités et les rapports de genre (FIP) :

<p><b>10.</b> Y a-t-il des indicateurs ou cibles genre spécifiques pré-identifiés ? L'ensemble des indicateurs du projet est-il désagrégé par sexe ?</p>	<p><b>Fiche 13 :</b> Indicateurs</p>
<p><b>11.</b> Une consultation avec les bénéficiaires finaux hommes/femmes a-t-elle été faite / doit-elle être faite pour définir le projet ?</p>	<p><b>Fiche 10 :</b> Éléments genre pour les activités d'intermédiation sociale</p>
<p><b>12.</b> Le projet est-il susceptible de réduire l'écart et les inégalités de genre ? Le projet est-il susceptible de perpétuer ou de renforcer les inégalités de genre ?</p>	<p><b>Fiche 6 :</b> Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétisées <b>Fiche 5 :</b> Clefs pour une analyse du genre dans les projets urbains</p>
<p><b>13.</b> Y a-t-il des activités visant spécifiquement la réduction des inégalités de genre ou visant à réduire les possibles effets négatifs induits ?</p>	<p><b>Fiche 6 :</b> Passer de l'analyse à des propositions d'actions budgétisées</p>
<p><b>14.</b> La mise en œuvre du projet entraîne-t-elle des risques sociaux importants (déplacements de population, pertes de revenus, etc.) ?</p>	<p><b>Fiche 9 :</b> Le genre dans les diligences environnementales et sociales</p>

**QUESTIONS À SE POSER**

**OUTILS DISPONIBLES**

**Préparation des Termes de référence des études de faisabilité et études d'impact**

<p>1. Des données désagrégées par sexe sont-elles disponibles pour le secteur et la zone du projet ? Si non, la collecte de données désagrégées est-elle spécifiée dans les TdR socioéconomiques des études de faisabilité / d'impact ?</p>	<p><b>Fiche 7 :</b> Le genre dans les études de faisabilité</p>
<p>2. Les TdR des études de faisabilité/d'impact demandent-ils une analyse du contexte socioéconomique, de la demande, des besoins, des risques et des barrières qui distinguent les hommes et les femmes ? Le niveau d'analyse demandé est-il plus fin que l'échelle du ménage ? Une analyse de la capacité genre de la contrepartie et de son expérience en matière de genre et de développement urbain est-elle menée ?</p>	<p><b>Fiche 7 :</b> Le genre dans les études de faisabilité</p>
<p>3. Le niveau de l'analyse genre requis demande-t-il des compétences genre spécifiques ? Le cas échéant, est-ce précisé dans l'expertise requise ?</p>	<p>–</p>
<p>4. Les coûts relatifs au recueil de données et aux analyses genre sont-ils identifiés et budgétés ?</p>	<p>–</p>

**Évaluation du traitement des enjeux de genre dans les études de faisabilité et d'impact**

<p>5. Les études démontrent-elles que les bénéficiaires directs et indirects, hommes et femmes ont été consultés et comment ?</p>	<p><b>Fiche 2 :</b> Clefs pour une analyse du genre dans les projets urbains <b>Fiche 7 :</b> Le genre dans les études de faisabilité</p>
<p>6. Les études présentent-elles des données quantitatives et qualitatives pour les hommes et les femmes ?</p>	<p>–</p>
<p>7. Les données socioéconomiques présentées sont-elles désagrégées par niveaux socioéconomiques, par religion, ethnie, occupation professionnelle ou toute autre catégorie sociale pertinente au regard du contexte et de l'objet de l'intervention ?</p>	<p>–</p>
<p>8. Les études présentent-elles une analyse genre des dimensions identifiées en 3. ci-dessus ?</p>	<p>–</p>
<p>9. Les indicateurs de suivi sur le genre proposés sont-ils pertinents, robustes et facile à collecter ? Les cibles proposées sont-elles pertinentes et réalistes ?</p>	<p><b>Fiche 13 :</b> Les indicateurs <b>Fiche 11 :</b> Engager la contrepartie</p>
<p>10. Quelles modifications peuvent être apportées au design du projet (objectifs, activités, indicateurs) sur la base des analyses produites ?</p>	<p><b>Fiche 8 :</b> Intégrer le genre dans le budget et la gouvernance du projet</p>



QUESTIONS À SE POSER

OUTILS DISPONIBLES

Intégration du genre dans le design institutionnel du Projet	
11. Les impacts ou objectifs spécifiques sur le genre sont-ils (1) identifiés et explicites, et (2) discutés avec la maîtrise d'œuvre et/ou la contrepartie ?	Fiche 11 : Engager la contrepartie sur le genre
12. La contrepartie et/ou la maîtrise d'œuvre a-t-elle en interne les capacités nécessaires à la prise en compte des aspects genre ou au suivi des impacts genre ?	Fiche 11 : Engager la contrepartie sur le genre
13. Quels sont les besoins en renforcement des capacités genre de la contrepartie, des équipes projet locales ?	-
14. Un expert social compétent sur le genre est-il nécessaire ? si oui, est-il identifié et inclus dans le budget ?	Fiche 8 : Intégrer le genre dans le budget et la gouvernance du projet
15. Dans quelle mesure le genre est-il pris en compte dans la gouvernance du projet ?	Fiche 8 : Intégrer le genre dans le budget et la gouvernance du projet

Une analyse situationnelle sensible au genre permettra de mieux cerner les enjeux de genre dans le sous-secteur et de développer des objectifs et des stratégies de mise en œuvre en adéquation avec le problème identifié.



### Caractéristiques des projets efficaces en matière de réduction des inégalités hommes-femmes

(i) Le genre n'est pas limité à une activité mais est intégré à l'ensemble des activités et à toutes les étapes du projet.

(ii) Les interventions sont faites à tous les niveaux simultanément : micro, meso et macro.

(iii) Les interventions répondent aux besoins des hommes et des femmes tout en adressant les inégalités de rapports de genre au niveau structurel.

(iv) Les projets prennent en compte les femmes et les hommes.

(v) Une approche participative sous-tend le projet<sup>104</sup>.

L'analyse du contexte et des enjeux est une phase clé pour la formulation des objectifs du projet en général et pour réussir l'introduction du genre en particulier. Lorsque l'analyse du contexte et de ses enjeux inclut la dimension genre :

1. l'analyse permet d'identifier au départ des écarts éventuels entre des groupes sociaux, dont les femmes et les hommes ;
2. le lien avec des objectifs ou des composantes liées au genre est plus simple, fluide ;
3. la justification d'une composante ou sous-composante spécifique genre est plus logique.

Le genre peut être à un certain degré intégré à tout projet. L'intégration du genre permettra d'améliorer les activités du projet dans leur ensemble. Le genre peut être intégré de deux façons. En combinant ces deux approches, les projets agiront plus efficacement sur la réduction des inégalités :

- ▶ intégration de la dimension genre dans une composante ne portant pas spécifiquement sur le genre ;
- ▶ développement d'une composante/sous-composante genre spécifique.

Quelques points d'entrée pour développer une composante ou sous-composante genre ou sensible au genre :

- ▶ identifier les actions qui permettront de réaliser les objectifs genre identifiés (s'il y en a) ;
- ▶ identifier les actions/stratégies qui permettront aux femmes et aux hommes de bénéficier pleinement du projet ;
- ▶ identifier les actions d'atténuation relatives aux risques potentiels du projet sur le renforcement des inégalités de genre ;
- ▶ développer des stratégies pertinentes en collaboration avec la contrepartie pour s'assurer de la réalisation des activités ou du sous-objectif genre.

<sup>104</sup> GIZ, Gender and Project Management, Non daté.

Cette fiche propose des éléments pour intégrer le genre dans les études de diagnostic, de faisabilité ou les études complémentaires pour des projets où des études socioéconomiques doivent être effectuées (analyse de la demande, étude de la capacité à payer, évaluation des impacts sur les ménages, etc.).

### Principes généraux relatifs au contenu des termes de référence

Intégrer le genre dans les études de diagnostic et de faisabilité permet de combler les lacunes informationnelles sur le genre, de collecter des données sexo-spécifiques, d'explorer plus avant les enjeux de genre dans un sous-secteur ou une thématique particulière et/ou d'identifier des stratégies possibles pour une meilleure prise en compte du genre dans le projet. Il est important, dans l'élaboration des TdR, de s'attacher à la fois :

- ▶ à intégrer la dimension genre dans l'ensemble des TdR (*gender mainstreaming*) ;
- ▶ à intégrer une composante spécifique/des questions spécifiques sur le genre pour approfondir certains sujets ;
- ▶ veiller à ce que la formulation soit sensible au genre.

Cela concerne donc les projets où des populations locales peuvent être (i) soit des bénéficiaires, en ayant accès à un nouveau service ou dans le cas de l'amélioration d'un service existant, (ii) soit des personnes affectées directement ou indirectement que ce soit par des travaux de construction d'infrastructures<sup>105</sup> ou par des réformes sectorielles, comme la mise en place d'une nouvelle tarification. Les éléments méthodologiques qui suivent s'appliquent à ces différents types d'études.

Les coûts associés à la collecte de données genre devront être comprises dans les propositions. De plus, les TdR de faisabilité peuvent également inclure une composante sur la budgétisation des activités de genre prévues par le projet.

#### OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Ajouter parmi les objectifs spécifiques de l'étude :

- ▶ établir une analyse des pratiques et des demandes liées au projet, à différentes échelles (districts, quartiers/villages, ménages) (à adapter selon le contexte du projet) ;
- ▶ établir une analyse des pratiques et des demandes liées au projet en fonction des relations de genre à l'intérieur des ménages.

#### MÉTHODE

Les données utilisées pour l'analyse devront autant que possible être désagrégées par sexe.

Les soumissionnaires devront présenter de façon détaillée les méthodes envisagées pour collecter et analyser les données aux différentes échelles.

Des enquêtes ménages devront être réalisées, et incluront les différences d'usages, de pratiques, d'attentes et de charges entre les sexes au sein des ménages quant au service. Le soumissionnaire devra proposer un plan d'échantillonnage.

Des méthodes qualitatives viendront compléter les données collectées par questionnaires, pour approfondir l'analyse à l'échelle intra-ménage. Le soumissionnaire détaillera la façon dont les données qualitatives seront validées.

Les soumissionnaires devront notamment détailler les méthodes envisagées pour interroger les femmes et les hommes d'un même ménage, afin de distinguer les informations concernant le ménage dans son ensemble des informations sexospécifiques. La façon dont la définition des questionnaires permettra d'intégrer ces différentes échelles devra être expliquée, ainsi que les modes de validation des questionnaires.

...

<sup>105</sup> La prise en compte du genre dans les études d'impact est détaillée dans les diligences E&S, en particulier pour les projets classés A, B+ ou B en termes d'impact social.

### RÉSULTATS ATTENDUS

Le consultant procédera à un diagnostic de la situation actuelle fondé sur l'analyse des données recueillies, les inventaires réalisés et les résultats des enquêtes effectuées. Il évaluera les effets et impacts du projet.

L'analyse devra présenter les données collectées en les ventilant en fonction des différents groupes socioéconomiques identifiés (selon leur niveau de pauvreté ou de richesse, leur emplacement géographique, la religion, l'ethnie, la taille du ménage ou toute autre variable significative). Le sexe du chef de ménage constituera obligatoirement une des variables utilisée pour la ventilation des données.

Des études de cas précises seront fournies pour illustrer et préciser les principaux enjeux identifiés par les analyses développées, pour chacun des groupes socioéconomiques pertinents identifiés.

L'analyse devra préciser les bénéfices (économiques ou d'autres types) de l'accès à un service amélioré, pour les femmes et les hommes.

### COMPÉTENCES

La proposition devra détailler les compétences nécessaires à la méthode retenue, en les justifiant par rapport aux différentes contraintes et groupes cibles pré-identifiés. Le nombre et les profils des enquêteurs devront correspondre au volume et la nature des enquêtes à effectuer.

- ▶ Expert senior international : Formation supérieure en sciences sociales (sociologue, anthropologue, socio-économiste, géographe), expérience du secteur et de la région ou du pays, 10 ans d'expérience, avec des références en supervision d'enquêtes ménages. (*l'expertise internationale peut ne pas être requise en fonction du type ou de la taille du projet*).
- ▶ Superviseur/expert senior national : Formation supérieure en sciences sociales (sociologue, anthropologue, socio-économiste), expérience du secteur et de la zone d'intervention, connaissance des caractéristiques socioculturelles de la zone d'intervention, 7 ans d'expérience, expérience de terrain avérée en matière d'enquêtes ménages et de pratique des méthodes qualitatives.
- ▶ Enquêteurs : Une équipe mixte devra être proposée, comptant autant de femmes que d'hommes. Les animateurs devront avoir l'expérience du secteur et de la zone d'intervention et une expérience avérée du travail de terrain (au moins 2 ans). Une formation supérieure (Bac + 2 en sciences sociales) est souhaitable. Les animateurs et animatrices devront parler au moins une des langues parlées couramment dans la ou les zones d'intervention.

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	PONDÉRATION
<p><b>Méthodologie proposée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le soumissionnaire donne-t-il des détails sur la façon dont les enquêtes ménages permettront d'obtenir des données désagrégées à l'échelle intra-ménage ?</li> <li>▶ Des détails sur la façon dont les questionnaires seront conçus ou administrés sont-ils donnés ? Ces détails sont-ils satisfaisants quant à l'obtention des données selon le genre ?</li> <li>▶ Les méthodes d'échantillonnage sont-elles détaillées ?</li> <li>▶ Les équipes d'enquêteurs sont-elles constituées de binômes mixtes ?</li> <li>▶ Des méthodes qualitatives sont-elles proposées ? Sont-elles détaillées ? Se limitent-elles à des entretiens et des <i>focus groups</i> ou proposent-elles des approches plus poussées ?</li> <li>▶ Est-il prévu que les questionnaires soient traduits dans une langue lisible par tous les enquêtés et enquêtées ?</li> <li>▶ L'articulation entre données qualitatives et données quantitatives est-elle décrite ? Est-elle satisfaisante ?</li> </ul>	<p><b>50 %</b></p>
<p><b>Compétences proposées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'expertise senior possède-t-elle une expérience avérée des enquêtes ménages ? A-t-elle des références et une expérience satisfaisantes en termes d'approche genre ? A-t-elle un niveau satisfaisant de formation en science sociales ?</li> <li>▶ Les enquêteurs ont-ils une expérience dans les enquêtes ménages ? L'expérience en question est-elle une expérience de terrain ou une expérience académique ?</li> <li>▶ Les enquêteurs parlent-ils au moins une langue véhiculaire locale, dont on est certain qu'elle soit à la fois parlée par les hommes et les femmes ?</li> </ul>	<p><b>50 %</b></p>

## Analyse des enjeux de genre : méthodes <sup>106</sup>

**Qu'est-ce qu'une analyse des enjeux de genre (gender analysis) ?** C'est tout simplement l'analyse des inégalités de sexes et des différences genrées de rôles qui auront des impacts en termes de risques ou d'opportunités sur le projet. Conduire une analyse de genre suppose d'articuler :

- méthodes quantitatives et méthodes qualitatives de façon à comprendre comment les inégalités de sexe sont structurées par les différences de rôle ;

- analyse théorique et enjeux pratiques : l'analyse des inégalités de sexe et différences genrées doit servir la prise de décision opérationnelle ;

- analyse des risques et des opportunités : la focale ne doit pas se porter uniquement sur les risques que le projet fait porter sur les femmes mais également sur les ressources qu'il peut comporter.

### Les méthodes d'enquête

L'analyse des enjeux de genre repose sur le croisement de méthodes permettant de faire état des inégalités de sexe existantes et de méthodes visant à comprendre les normes culturelles sous-tendant ces différences et leurs conséquences en termes de politiques nationales et de perceptions et représentations des individus.

	Méthodes Quantitatives	Méthodes Qualitatives
Sources externes	<b>Indicateurs et modèles</b> → État des inégalités hommes-femmes	<b>Documents législatifs et politiques</b> <b>Articles et ouvrages scientifiques</b> → Normes socioculturelles → Politiques nationales
Données produites dans le cadre du projet	<b>Questionnaires</b> → Pratiques → Cartographie des déplacements et activités effectués au sein des communautés locales → État des inégalités hommes-femmes (complément des sources externes)	<b>Entretiens</b> <b>Focus Groups</b> <b>Observation directe</b> → Perceptions et représentations, raisons d'agir / choix modal → Attentes et besoins → Normes socioculturelles (complément des sources externes)

Source : Marion Tillous, AFD, 2015.

L'étude du contexte institutionnel comprend en général assez peu de données désagrégées. Il peut être utile de demander soit de collecter soit d'utiliser des données, telles que la part d'emplois des femmes aux différents échelons des organismes en charge de la gestion des déchets.

La suite de cette section détaille les considérations méthodologiques relatives aux données qui seront à produire dans le cadre du projet.

<sup>106</sup> Extraits de M. Tillous *et al.*, *Boîte à outils Genre, transports et mobilité*, AFD, 2015. [http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/TM\\_Internet.pdf](http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/TM_Internet.pdf)

## Terminologie

Dans le cas des projets urbains, l'utilisation du vocable ménages, familles, usagers... masque les différences d'usages et l'accès effectifs des personnes aux services et équipements. Le « ménage » (tout comme les « communautés locales » ou les « populations locales ») n'est pas une unité socioéconomique indifférenciée composée d'intérêts convergents<sup>107</sup>. Les hommes et les femmes peuvent coopérer au sein du ménage, mais leurs besoins et intérêts peuvent aussi être opposés, contradictoires, voire conflictuels. Dire par exemple, qu'un ménage est motorisé ne signifie pas que les femmes au sein de ce ménage auront effectivement accès à la voiture possédée par le groupe. Le ménage est également le lieu principal où se produisent et se reproduisent les inégalités liées aux rapports de genre en obscurcissant ou passant sous silence les différences entre les membres du ménage (préférences, besoins, charges, etc.).

## Échantillonnage

Lorsque la collecte d'information se fait à l'échelle des individus, deux choix sont possibles : soit le nombre de femmes interrogées est volontairement équivalent à celui des hommes, de façon à faire remonter leurs besoins et leurs attentes ; soit les personnes sont interrogées sans distinction, mais en intégrant toujours le sexe dans le questionnaire, de façon à évaluer la proportion de femmes utilisant effectivement tel ou tel service urbain par exemple.

Il peut plus difficilement être possible d'inclure une variable sexe dans l'échantillonnage si l'échelle de collecte d'information est le ménage ou le domicile. On peut certes demander à ce que les ménages dirigés par des femmes reçoivent une attention spécifique. Mais puisque les ménages sont généralement formés autour d'un ou plusieurs couples, ils comporteront par définition des hommes et des femmes.

Si le travail d'enquête se fait à travers des discussions de groupes ou des groupes focus il faut penser soit à la composition plus ou moins égalitaire hommes femmes du groupe, soit à organiser des groupes d'hommes et femmes séparées. Dans beaucoup de contextes, il est difficile aux femmes de parler en public, et de ce fait, la présence de femmes ne garantit pas que les femmes pourront s'exprimer librement.

## Questionnaires

Dans la plupart des cas, les enquêtes sont limitées à des « questionnaires ménage ». Cette échelle d'analyse n'est pas toujours la plus adaptée et, souvent, l'enquêteur finit par ne parler qu'au chef de famille en oubliant l'épouse ou les autres membres du ménage. Il ne faut donc pas se limiter à des « questionnaires ménages » classiques mais privilégier des grilles qui envisagent les pratiques de chacun des membres du ménage. L'enquêteur doit veiller à interroger, dans la mesure du possible, la personne concernée et ne pas se référer au chef de famille pour connaître les pratiques des autres membres.

Quel que soit le type de questionnaire privilégié, il doit toujours comporter une question relative au sexe, de façon à pouvoir désagréger les données *a posteriori*.

## Méthodes qualitatives

La compréhension de la façon dont les rôles assignés aux ressortissants des deux sexes encadrent leurs pratiques et déterminent la réception des projets AFD passe nécessairement par la mise en place de méthodes qualitatives de type entretiens semi-directifs, observations directes ou méthodes participatives (ex. : cartographie participative, ou MARP – méthode active de recherche et de planification participative). Ces méthodes qualitatives sont complémentaires des méthodes quantitatives parce qu'elles permettent de saisir des objets qui ne peuvent pas être appréhendés par des questionnaires fermés. Perceptions, représentations, expériences et raisons d'agir ne peuvent pas être comprises par des méthodes quantitatives, mais nécessitent de passer du temps avec la personne pour comprendre les ressorts de son expérience sexuée.

Les enquêtes quantitatives et qualitatives peuvent fonctionner de façon complémentaire : une enquête qualitative exploratoire très localisée ou sur un échantillon restreint peut permettre d'identifier des variables significatives qui servent ensuite à alimenter des enquêtes quantitatives à une échelle plus vaste. À l'inverse, des états de fait observés à l'occasion d'une enquête quantitative peuvent nécessiter la réalisation d'une enquête qualitative pour en comprendre les causes.

## Désagrégation des données secondaires disponibles

La plupart des données secondaires (déjà disponibles dans la littérature, dans des rapports d'évaluation ou de recherche) sont actuellement rarement désagrégées par sexe. Cependant, les bailleurs intègrent peu à peu cette demande dans leurs études. Il est donc utile de demander aux consultants d'utiliser le plus possible les données existantes déjà désagrégées par sexe.

<sup>107</sup> Les sciences sociales ont déconstruit l'utilisation de cette conception du ménage dans les projets de développement.

## INTÉGRER LE GENRE DANS LE BUDGET ET LA GOUVERNANCE DU PROJET

Le genre peut être intégré **dans les budgets alloués aux études préparatoires** (ex : étude spécifique sur le genre, composante genre dans les TdR de faisabilité, etc.) et doit être intégré **dans le budget du projet, soit dans une composante spécifique, soit dans des lignes budgétaires existantes.**

### Pistes pour intégrer le genre dans le budget du projet



#### Le budget genre représente-t-il un surcoût ou une autre utilisation de l'enveloppe ?

Cela dépend du projet. L'enveloppe principale peut être utilisée pour l'intégration du genre dans les composantes non spécifiques au genre. Un budget spécifique identifié en amont pour les activités ou stratégies spécifiques du genre/d'une composante genre permettra de sécuriser les activités.

#### Faut-il un budget genre spécifique ou peut-il être en partage avec les vulnérabilités ?

Cela dépend du projet, des inégalités de genre dans le sous-secteur et dans les zones du projet, du type d'activités qui seront conduites sous le budget vulnérabilité et du sexe des bénéficiaires de ces

budgets. D'une façon générale, lorsqu'on se limite à l'intégration de la dimension genre sans activité complémentaire spécifique visant à réduire les inégalités passées et présentes, les résultats sont moins probants sur la durée.

#### Quels sont les avantages d'identifier un budget spécifique genre en amont ?

Cela permet d'engager un dialogue avec la contrepartie sur l'importance de la thématique pour l'AFD et d'identifier conjointement les actions/stratégies qui bénéficieront de cette ligne budgétaire, en négociant des cibles réalistes mais conséquentes et en s'assurant que les activités mises en place sont pertinentes pour la réalisation de ces cibles.

### Indications de lignes budgétaires pour la phase d'identification

ACTIVITÉS À BUDGÉTISER	COMMENTAIRES
Jours supplémentaires pour les études de faisabilité	<p>Le nombre de jours variera selon les projets et la méthodologie de collecte des données. Un minimum est proposé ci-dessous :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>► Un minimum de 5 jours pour une revue de la littérature, des données statistiques existantes et des entretiens au niveau central.</li> <li>► Un minimum de 2 jours par site pour conduire des entretiens et des <i>focus groups</i> avec les parties prenantes.</li> <li>► Un minimum de 4 jours pour l'analyse des données et l'écriture du rapport.</li> </ul>
Activités de diagnostic de la capacité genre de la contrepartie	<p>La durée de ce diagnostic devrait être d'au moins 2 jours + 1 jour d'écriture de rapport. Si l'analyse s'effectue au niveau central, plus de jours seront nécessaires.</p>
Activités de sensibilisation avec la contrepartie	<p>Il peut être utile de prévoir 1 demi-journée d'atelier pour sensibiliser la contrepartie à la nécessité d'intégrer une dimension genre et peut-être des objectifs genre dans le projet.</p>



Exemples d'activités genre à intégrer dans le budget des projets :

► **Coûts de renforcement des capacités de la contrepartie**, du personnel du secteur (ex : appui à une expertise genre continue, appui à une cellule genre dans la contrepartie, appui aux capacités d'analyse et de suivi-évaluation genre de la contrepartie, etc.).

► **Coûts des activités de sensibilisation** : des communautés, des acteurs et partenaires nationaux.

► **Coûts des stratégies de communication sur des thématiques précises** (ex : harcèlement sexuel dans l'espace public et dans les transports, la place des femmes dans la gouvernance locale, etc.)

► **Coûts des activités centrées sur les bénéficiaires filles/garçons** (ex : bourses d'étude, programme de mentorat, clubs de filles, clubs compétences de vie pour filles/garçons, activités d'éducation financière des filles, etc.).

► **Coûts des activités centrées sur les bénéficiaires.**

► **Coûts des activités systémiques** (ex : appui au développement d'un plan d'action genre et développement urbain, inclusion des questions de genre dans les modules de formation des chefs de projet et des gestionnaires, développement d'un réseau de points focaux genre dans les niveaux décentralisés, etc.).

► **Coûts des activités de capitalisation** : il peut être pertinent de prévoir selon le projet et l'ambition des objectifs genre, des activités de partage des expériences, à mi-chemin d'un projet ou de dissémination des bonnes pratiques à la fin d'un projet.

## Pistes pour l'intégration du genre dans le budget du projet

► **Intégrer une composante « expertise genre »** spécifique.

► **Conditionner le taux du prêt** à l'inclusion d'éléments promouvant l'égalité de genre.

► **Établir un fonds spécifique** (fonds d'innovation, concours de faibles montants, fonds pour des activités génératrices de revenus) : ce fonds peut servir à financer de petites activités portant sur le genre qui seront alignées avec les objectifs du projet dont elles permettront l'opérationnalisation.

► **Conditionner le décaissement de certains frais** (par exemple les frais généraux) à la participation d'un certain % de femmes dans les activités.

## Exemple d'activités d'intégration du genre

STRATÉGIE	ACTIVITÉS RÉALISÉES (Outcome)	RÉSULTATS (Output)
Augmentation de l'inclusion des femmes dans les processus de prise de décision	Fourniture d'appui au renforcement de capacités et d'opportunités pour les femmes de participer aux processus de prises de décision.	Augmentation de la participation et de l'influence des femmes dans les processus de prise de décision.
Intégration du genre dans les politiques sectorielles	Développement de documents sectoriels de planification et de stratégie intégrant des objectifs spécifiques sur les enjeux de genre.	Mise en œuvre des stratégies et plans sectoriels pour l'atteinte des objectifs d'intégration du genre définis.
Campagnes de sensibilisation et d'éducation sensibles au genre	Développement de méthodes et supports de sensibilisation et d'éducation sensibles au genre.	Amélioration de la prise de conscience des inégalités de genre et amorce d'un changement dans les relations de genre.
Développer les activités économiques et les revenus des femmes dans le secteur urbain	Fourniture de formations et de ressources pour augmenter les opportunités économiques des femmes dans le secteur urbain.	Amélioration des revenus et des opportunités économiques des femmes.
Collecter des données sur le genre dans le secteur urbain	Définition de protocole de collecte de données désagrégées selon le sexe dans le secteur urbain.	Les données sur le genre dans le secteur urbain sont disponibles et alimentent la planification sectorielle.
Améliorer la prise en compte des opinions des femmes par le renforcement des associations de femmes œuvrant dans le secteur urbain	Session de formation et de renforcement des capacités à destination des associations de femmes œuvrant dans le secteur urbain.	La participation des associations de femmes œuvrant dans le secteur urbain est améliorée.

## Pistes pour intégrer le genre dans la gouvernance du projet

### Composition du comité de pilotage

- ▶ S'assurer que le comité de pilotage comprenne des hommes et des femmes. Exiger un quota de femmes (ou d'hommes) si besoin au départ.
- ▶ Intégrer le point focal genre de la contrepartie dans le comité de pilotage.
- ▶ Intégrer le point focal genre du ministère de tutelle ou d'une agence ayant attrait au sous-secteur, pour avis, même lorsque ces derniers ne sont pas la contrepartie.

### Suivi-évaluation

- ▶ Évaluer la pertinence du système de suivi évaluation par rapport à la collecte d'informations pertinentes pour suivre la participation et les résultats du projet sur les hommes et les femmes, la possibilité d'obtenir les données ventilées par sexe et les indicateurs pertinents ne se limitant pas au quantitatif ni à l'accès.
- ▶ S'assurer qu'un point genre est inclus à tous les ordres du jour afin d'analyser les données et de faire le point sur les stratégies mises en œuvre et les opportunités futures.
- ▶ Prévoir des activités de partage des expériences et bonnes pratiques pour encourager la capitalisation de l'existant et la mutualisation des initiatives.

### Points focaux genre

- ▶ Nommer un point focal genre pour le projet, ou un binôme homme-femme, afin de s'assurer qu'un suivi spécifique est effectué.
- ▶ Demander comment les responsabilités pour le genre seront comprises dans le projet/la gestion du projet.



Dans le cadre d'un projet, la composition des équipes de direction des établissements et des équipes du personnel administratif et de supervision (ministère, services décentralisés/déconcentrés, inspection) peut faire l'objet d'un objectif de progression sur un indicateur de parité au niveau des ressources humaines internes à l'institution.

En matière de risques sociaux, l'AFD classe les projets qu'elle finance en catégorie A, B+, B ou C en fonction de l'importance des risques pré-identifiés. Les projets classés en catégorie B+ ou A sont ceux ayant des impacts sociaux importants tels que des déplacements de population. Les risques sociaux les plus importants sont liés à des projets nécessitant :

- ▶ la libération et/ou l'acquisition d'emprises foncières, de façon temporaire ou permanente, et/ou la restriction d'accès à des espaces utilisés par les populations ;
- ▶ la mise en œuvre d'activités de chantier importantes, qui peuvent entraîner des pollutions ou des afflux localisés de populations, essentiellement masculines.

Ces risques sont distincts des objectifs du projet et sont liés aux activités de mise en œuvre, par exemple à la construction d'infrastructures. En dehors des infrastructures proprement dites, de nouvelles opportunités d'emploi ou des modifications d'un système tarifaire peuvent aussi avoir des impacts sociaux importants. Ces risques et impacts sont anticipés, gérés et atténués par le processus de diligences environnementales et sociales. Ce processus comporte des enjeux de genre importants :

- ▶ du fait des inégalités entre femmes et hommes pré-existantes aux projets, en termes d'accès à la propriété (notamment foncière), d'accès à l'information et de participation aux processus de décision, les femmes sont plus vulnérables que les hommes aux impacts négatifs et moins susceptibles de bénéficier des impacts positifs (par exemple : création d'emplois) ;
- ▶ du fait de la division sexuelle des tâches et du travail, les sources de revenus et de subsistance des hommes et des femmes sont différentes : la nature des impacts affectant les hommes et les femmes peut donc être différente ;
- ▶ les projets d'infrastructures et les processus d'étude d'impact qui les accompagnent sont souvent porteurs d'une culture professionnelle masculine : les femmes y sont peu représentées, ce qui induit des biais dans l'analyse des risques spécifiques aux femmes.

**Les mesures de gestion des risques et impacts des projets doivent donc prendre en compte les relations de genre et les inégalités hommes-femmes pour ne pas aggraver ces inégalités ni accroître la vulnérabilité des femmes.**

### Les étapes principales des diligences environnementales et sociales sont :

- ▶ évaluation préalable des risques E&S, et classement A, B+, B ou C) ;
- ▶ pour les programmes comportant une série de sous-projets, ou lorsque le niveau de définition du projet ne permet pas d'identifier avec précision les impacts, un cadre de gestion environnemental et social (CGES) doit définir les principes de gestion des risques qui seront appliqués. Pour ce type de programmes, lorsque des déplacements de population sont pressentis, un cadre de politique de réinstallation (CPR) doit également être élaboré, pour définir les principes selon lesquels ces déplacements seront menés ;
- ▶ une étude d'impact environnemental et social (EIES) est réalisée, comprenant une étude de l'état initial socioéconomique, une analyse des impacts et des propositions de mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de ces impacts. Pour les projets présentant les risques les plus élevés, un plan de gestion environnemental et social (PGES) est élaboré, et un plan d'action de réinstallation (PAR) si des populations doivent être déplacées. Dans tous les cas, un plan d'engagement environnemental et social (PEES), annexé à la convention de financement, rappelle les engagements pris par la maîtrise d'ouvrage pour limiter les impacts négatifs de l'opération ;
- ▶ le PGES/PEES et le PAR doivent être mis en œuvre et les mesures d'atténuation des impacts suivies et évaluées ;
- ▶ une évaluation *ex post* de la mise en œuvre des mesures d'atténuation doit être réalisée.



La boîte à outils AFD **Intégration du genre dans les diligences environnementales et sociales** détaille toutes ces mesures et propose des éléments spécifiques pour chacune de ces étapes.

## Les éléments principaux d'intégration du genre dans les diligences sociales :

- ▶ une étude du cadre légal et institutionnel détaillant les limitations des droits des femmes, notamment en terme d'accès à la propriété, de participation aux processus de décision et/ou de participation à la vie publique, et en regard des textes internationaux signés ou ratifiés par le pays d'intervention ayant des implications en termes de droits des femmes ;
- ▶ la réalisation d'études de l'état initial socioéconomique détaillant la situation des femmes et des hommes, non pas globalement, mais en :
  - présentant des données socioéconomiques désagrégées par sexe ;
  - indiquant la part de femmes dans chaque groupe socioéconomique identifié, ainsi que la part des ménages dirigés par des femmes ;
  - analysant les différences en termes d'accès et d'utilisation des services et infrastructures publics et communautaires en fonction du sexe ;
  - analysant les différences entre les sexes en termes d'accès et de contrôle des ressources naturelles et économiques ;
  - analysant la division du travail et les rapports de genre, la répartition des charges et des tâches au sein des ménages (Voir **Fiche 7** : Intégrer le genre dans les études de diagnostic).
- ▶ L'analyse des impacts doit :
  - différencier les impacts selon le sexe pour chacune des catégories socioéconomiques affectées ;
  - prendre en compte les ménages dirigés par des femmes et indiquer la proportion de femmes dans chacun des groupes socioéconomiques affectés par le projet.
- ▶ Les processus de consultation publique doivent être adaptés aux contraintes spécifiques des femmes.
- ▶ Les mesures d'atténuation des impacts doivent garantir l'égalité des sexes face aux mesures mises en œuvre par le projet.
- ▶ Les mesures d'indemnisation lors des déplacements de population doivent différencier et prendre en compte distinctement les femmes et les hommes présents au sein du ménage. Cela peut se traduire, par exemple, par le recensement et l'enregistrement en leurs noms propres (enjeux d'accès au foncier), par leur participation, partagée, aux décisions relatives au type d'indemnisation du ménage, ou encore à travers la mise en place d'un système de double signature pour le versement des indemnisation).
- ▶ Les éléments de suivi et d'évaluation du PGES/PEES devront permettre de suivre séparément la situation des femmes et des hommes affectés par les impacts du projet. Tous les indicateurs socioéconomiques proposés devront, dans la mesure du possible, être désagrégés par sexe.

## Enjeux

Cette fiche présente des éléments de termes de référence à utiliser lors de la sélection d'un prestataire pour des activités d'intermédiation sociale. Les activités d'intermédiation sociale, de consultation, de sensibilisation ou de communication sont généralement confiées à des prestataires spécialisés. Soit cette activité est incluse dans un marché plus vaste, et dans ce cas elle est généralement sous-traitée, soit elle fait l'objet d'un lot à part. Une maîtrise d'œuvre sociale du projet peut être prévue. Dans tous les cas, les méthodes employées pour consulter les populations cibles ou les populations affectées sont susceptibles de toucher les hommes et les femmes de façon différente.

L'enjeu propre aux chargé(e)s de projet AFD sera de favoriser l'identification et la sélection de prestataires capables de réaliser des activités d'intermédiation sociale intégrant les enjeux de genre et pouvant mettre en œuvre des activités adaptées finement aux contextes sociaux locaux. Pour ce faire, des éléments de TdR ainsi qu'une grille d'évaluation des offres ou proposition sont présentés ci-après. Ces éléments ne reprennent pas les objectifs ou les résultats attendus, qui varient selon les projets. Il est en outre difficile de donner des éléments de méthodes valables universellement, qui fonctionneront quels que soient le contexte et l'objectif des activités d'intermédiation sociale. Les éléments proposés inciteront les soumissionnaires à détailler et à contextualiser leurs méthodologies. Ils visent à cadrer la proposition méthodologique par les prestataires en intégrant des principes robustes d'analyse de diagnostic et de prise en compte des contraintes évoquées ci-dessus, issus des sciences sociales.

## Mode d'emploi

L'offre ou la proposition présentée par les soumissionnaires accordera d'autant plus d'importance au traitement de l'approche par le genre qu'il aura été précisé explicitement que cet aspect sera partie intégrante de la notation. La grille de notation proposée ci-après peut être utilisée de deux façons :

**1. Les activités d'intermédiation sociale sont une des composantes intégrées dans un lot plus vaste.** Dans ce cas, en fonction du système de notation retenu, la grille d'évaluation proposée ci-dessous pourra concerner (i) soit le traitement global de l'approche genre pour l'ensemble des lots, (ii) soit uniquement l'évaluation de la composante d'intermédiation sociale. La pondération proposée s'appliquera au total de point réservés soit à la composante, soit à l'approche genre. En fonction de l'importance des enjeux sociaux du projet, il est recommandé qu'un nombre de point soit réservé pour évaluer l'approche genre ou les activités d'intermédiation sociale, au minimum 10 points.

**2. Les activités d'intermédiation sociale constituent un lot distinct** dans l'attribution des marchés. Dans ce cas, la grille de notation proposée ci-après pourra s'appliquer telle quelle à l'évaluation de l'ensemble du lot.

## Éléments de termes de référence et d'évaluation pour les offres d'activités Intermédiation sociale

### ÉLÉMENTS DE TDR POUR LES ACTIVITÉS D'INTERMÉDIATION SOCIALE

#### 1. PRISE EN COMPTE DU GENRE

La proposition devra détailler la façon dont les rapports de genre influencent les activités information, éducation, communication à mettre en œuvre. Les propositions seront évaluées à l'aune des bonnes pratiques selon le genre en matière de consultation et de participation. Les activités développées devront en particulier viser à réduire les inégalités entre hommes et femmes, en termes de participation, d'accès à l'information et d'intégration aux processus de prise de décision.

#### 2. DESCRIPTION DES MÉTHODES PROPOSÉES

La méthodologie proposée devra être fondée sur une analyse a priori des rapports de genre et du contexte des structures sociales et hiérarchies existantes, et pré-identifiant différents groupes stratégiques et/ou d'intérêts. Les éléments suivants devront être pré-identifiés :

- ▶ différents groupes socioéconomiques ou groupes d'intérêts par rapport à l'objet du projet ;
- ▶ contraintes pesant sur la participation des hommes et des femmes, ainsi que des autres groupes socioéconomiques stratégiques, en termes de :
  - disponibilité (tout au long de la journée, selon les jours de la semaine, voire selon les saisons) ;
  - accès aux différents lieux où les activités IEC peuvent se dérouler ;
  - langues pratiquées, niveaux d'alphabétisation ;
  - accès à l'information.

Les cibles, le nombre, l'emplacement, les horaires et les modalités des sessions d'activités IEC doivent être définis et argumentés en fonction de ces contraintes pré-identifiées. Si nécessaire, des méthodes de consultation distinctes devront être développées pour les hommes et les femmes, et/ou les différents groupes stratégiques ou d'intérêts identifiés.

Une étape de validation des éléments pré-identifiés avant le début des activités devra être proposée. La méthode présentée devra tenir compte d'une possible adaptation et inclure des éléments de flexibilité. Elle pourra être itérative dans une certaine mesure.

La méthode proposée devra démontrer comment seront pris en compte les processus de prise de décision des populations consultées/ciblées. La façon dont les représentants officiels et/ou informels seront intégrés au processus doit être décrite.

### 3. COMPÉTENCES MOBILISÉES

La proposition devra détailler les compétences nécessaires à la mise en œuvre de la méthode retenue, en les justifiant par rapport aux différentes contraintes et groupes cibles pré-identifiés. Le nombre et les profils des animateurs devront correspondre au volume et à la nature des activités à effectuer.

- ▶ Expert senior international : Formation supérieure en sciences sociales (sociologue, anthropologue, socio-économiste, géographe), expérience du secteur et de la région ou du pays, 10 ans d'expérience, expérience de terrain avérée en matière d'approche participative intégrant le genre. (*l'expertise internationale peut ne pas être requise en fonction du type ou de la taille du projet*).
- ▶ Superviseur / expert senior national : Formation supérieure en sciences sociales (sociologue, anthropologue, socio-économiste, géographe), expérience du secteur et de la zone d'intervention, connaissance des caractéristiques socioculturelles de la zone d'intervention, 7 ans d'expérience, expérience de terrain avérée en matière d'approche participative intégrant le genre.
- ▶ Animateurs : Une équipe mixte devra être proposée, comptant autant de femmes que d'hommes. Les animateurs devront avoir l'expérience du secteur et de la zone d'intervention et une expérience avérée du travail de terrain (au moins 2 ans). Une formation supérieure (Bac + 2 en sciences sociales) est souhaitable. Les animateurs et animatrices devront parler au moins une des langues parlées couramment dans la ou les zones d'intervention.

### 4. MISE EN ŒUVRE

La proposition devra inclure dans l'organisation proposée pour la mise en œuvre (renvoi à la section mise en œuvre), les temps de transport éventuels pour les lieux où auront lieu les activités IEC, les interprètes éventuellement nécessaires, les opérations de traduction éventuelle des documents écrits.

### 5. REPORTING

Les rapports d'avancement fourniront systématiquement des données sur le nombre de participants et/ou de personnes rencontrées, désagrégées par sexe.



## Éléments d'évaluation des offres pour les activités IEC

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	PONDÉRATION
<p><b>Méthodologie proposée</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ La méthodologie de la consultation est-elle détaillée ou reste-t-elle générique ?</li> <li>▶ La méthode proposée est-elle basée sur une analyse du contexte de la zone d'intervention du projet ?</li> <li>▶ Une cartographie des différents groupes sociaux et de leurs interrelations est-elle proposée ? Sert-elle à argumenter la méthode proposée ?</li> <li>▶ Les arguments développés reposent-ils sur une analyse des rapports de pouvoir entre hommes et femmes dans les processus de prise de décision ?</li> <li>▶ Les contraintes des hommes et des femmes sont-ils intégrés explicitement, détaillés et utilisés comme arguments justifiant les méthodes retenues ?</li> <li>▶ Les aspects suivants sont-ils pris en compte : <ul style="list-style-type: none"> <li>- temporalité (corvée, etc.) : on ne fixe pas les horaires de consultation en fonction des horaires de bureau ou des horaires des animateurs, mais aux heures où les personnes à consulter sont toutes disponibles.</li> <li>- saisonnalité : en fonction de la saison, les hommes ou les femmes peuvent être plus ou moins disponibles, voire absents, notamment en cas de migrations saisonnières ;</li> <li>- spatialité : l'emplacement des réunions peut présenter des biais en fonction du contexte. Par exemple, dans certaines sociétés, les femmes ne peuvent pas se rassembler dans l'espace public, et encore moins y prendre la parole ;</li> <li>- langue de communication : les langues de communication retenues doivent être parlées à la fois par les femmes et les hommes ;</li> <li>- mode de communication: réunions publiques ou restreintes, avec des représentants, affichage, message radio, etc.</li> </ul> </li> <li>▶ Comment la vérification des contraintes et des segmentations sociales pré-identifiées est-elle prévue ? Si aucune données de terrain récente n'est disponible sur les rapports de genre dans la zone et au sein des groupes sociaux concernés, est-il prévu que la méthodologie soit discutée séparément avec des hommes et des femmes amenés à être consulté pour valider les principes retenus ?</li> <li>▶ Comment est-il proposé que les différents groupes d'intérêts des femmes et des hommes (formels et informels) soient identifiés et retenus pour consultation ?</li> <li>▶ La méthode proposée prévoit-elle des méthodes ou des consultations spécifiques avec les différents groupes d'intérêts ou groupes socioéconomiques (jeunes/aînés, propriétaires fonciers/personnes sans droits fonciers, autochtones/migrants, descendants de castes/non castés, etc.).</li> <li>▶ Si des représentants officiels des populations sont élus ou désignés, comment sont-ils intégrés au processus de consultation ?</li> <li>▶ Plusieurs sessions de communication sont-elles prévues avec chacun des groupes cibles ?</li> <li>▶ Des temps de communication informels sont-ils prévus ?</li> <li>▶ S'il est prévu que des documents écrits soient distribués, est-il précisé dans quelle langue ceux-ci seront écrits, et le degré d'alphabétisation des femmes et des hommes dans cette langue ?</li> <li>▶ La diffusion proposée de l'annonce du processus de communication peut-elle toucher à la fois les femmes et les hommes des différents groupes sociaux? (par exemple radio, affichage, tournées d'information préalables, etc.)</li> <li>▶ Des sessions séparées entre hommes et femmes sont-elles prévues ?</li> <li>▶ Quelle flexibilité est prévue ?</li> <li>▶ Les consultations pourront-elles être en partie itératives avec la méthodologie proposée ? Un <i>feedback</i> distinct sera-t-il effectué auprès des hommes comme des femmes ? Des ajustements seront-ils possibles ?</li> </ul>	<p><b>35 %</b></p>

ÉLÉMENTS ÉVALUÉS	PONDÉRATION
<p><b>Compétences proposées</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'expertise senior possède-t-elle une expérience avérée des méthodes participatives ? A-t-il des références et une expérience satisfaisante en termes d'approche genre ? A-t-elle un niveau satisfaisant de formation en sciences sociales ?</li> <li>▶ Des équipes mixtes d'animateurs sont-elles prévues ? Comptent-elles autant de femmes que d'hommes ?</li> <li>▶ Les animateurs ont-ils une expérience dans les méthodes d'animation ? L'expérience en question est-elle une expérience de terrain ou une expérience académique ?</li> <li>▶ Les animateurs ont-ils un niveau d'études suffisant ?</li> <li>▶ Les animateurs ont-ils de l'expérience dans le secteur ?</li> <li>▶ Les animateurs ont-ils de l'expérience dans la zone d'intervention ?</li> <li>▶ Parlent-ils au moins une langue véhiculaire locale, dont on est certain qu'elle soit à la fois parlée par les hommes et les femmes ?</li> </ul>	<p><b>35 %</b></p>
<p><b>Mise en œuvre</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le prestataire a-t-il les capacités matérielles et logistiques nécessaires à la réalisation des activités de communication ?</li> <li>▶ Si des interprètes sont nécessaires, des interprètes femmes et hommes sont-ils prévus ?</li> <li>▶ Les temps prévus pour la campagne de communication sont-ils réalistes au vu des distances à parcourir et des conditions de circulation (un temps court dans des zones reculées et difficiles d'accès indique que le temps effectif alloué à l'échange avec les populations cibles sera sans doute encore plus court et qu'aucune flexibilité ne sera permise) ?</li> <li>▶ Si des documents écrits doivent être diffusés, seront-ils traduits dans une langue lue par les hommes et les femmes ?</li> </ul>	<p><b>20 %</b></p>
<p><b>Budget</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Le budget proposé est-il réaliste au regard du calendrier retenu, des distances à parcourir et de la méthode proposée ?</li> </ul>	<p><b>10 %</b></p>

Deux grands types d'arguments peuvent être mobilisés pour convaincre la contrepartie de l'importance de prendre en compte la question du genre dans la conception des projets du secteur urbain : d'une part, les arguments relatifs aux inégalités qui défavorisent les femmes ; d'autre part, les arguments reposant sur le fait qu'une plus grande mobilité des femmes permet une plus grande participation de celles-ci au développement économique du pays.

### 1 – Arguments pour engager le dialogue

- ▶ La convention **sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes** (CEDAW) a été ratifiée par 187 pays et l'égalité hommes-femmes doit être un objectif en soi.
- ▶ L'égalité hommes-femmes accroît l'efficacité économique et améliore les résultats de développement de trois façons (WDR, 2012).
  - Chaque femme sous-employée implique un coût pour le pays. L'accès à l'emploi qui génère des revenus supplémentaires pour la famille accroît aussi la position et le pouvoir de négociation des femmes dans la famille. L'implication des femmes dans les projets urbains permet d'améliorer les revenus des femmes et leur participation au développement économique national.
  - L'amélioration dans l'absolu du statut des femmes a des effets d'entraînement positifs sur le développement et le futur de leurs enfants : plus les femmes contrôlent les ressources du ménage plus elles investissent dans l'éducation et le bien-être de leurs enfants.
  - Les femmes réinvestissent jusqu'à 90 % de leur revenu dans leur famille et leur communauté, contre seulement 30 à 40 % pour les hommes. Les femmes sont aussi plus diligentes dans le remboursement de prêts.
- ▶ La discrimination à l'égard des femmes peut avoir des implications négatives sur l'ensemble de la société et sur le développement local. L'égalité des sexes doit être considérée comme un signe de modernisation. Elle doit représenter un indicateur de la bonne gestion municipale et de l'efficacité des interventions locales. Un processus de développement local qui marginalise les femmes ou visiblement maintient l'hégémonie d'un sexe dans les instances décisionnelles doit être remis en question.
- ▶ Les projets de développement sont plus efficaces s'ils intègrent à la fois les hommes et les femmes, en prenant en compte leurs différences et la répartition des rôles. La prise en compte du genre permet d'améliorer l'efficacité des services, voire de développer de nouveaux services.
- ▶ L'accès à des services améliorés et aux équipements urbains peut permettre un meilleur accès à l'éducation pour les jeunes filles, ou le développement d'activités génératrices de revenus pour les femmes.
  - Cela favorise la croissance économique : le temps perdu par les femmes pour réaliser des déplacements qui ne sont pas directement reliés au travail est autant de temps qui ne peut pas être consacré à des activités.
  - Favoriser l'accès des femmes aux marchés permet d'assurer la commercialisation des produits agricoles et favorise le développement économique des populations rurales.
  - Prendre en compte les enjeux de genre et le « Droit à la ville » revient à aménager des espaces plus sûrs et plus accessibles pour tous.

## 2 – Comment s’y prendre avec la contrepartie et les partenaires ?



### Savoir se préparer au dialogue avec la contrepartie (Antonowicz 2015)<sup>108</sup>

Parfois, le simple fait de poser la question de la disponibilité de données ventilées par sexe ou de la thématique genre permet de se rendre compte que la contrepartie et/ou les partenaires sont d’accord pour intégrer le genre, voire l’intègrent déjà !

Pour être convaincant, il faut... **être convaincu !** Ne pas sous-estimer le langage « inconscient » : attitudes, comportement physique, manière d’amener le sujet (« je suis obligé » ou « il faut »). Faire attention aux termes utilisés, etc.

La question n’est pas de négocier, mais **d’impliquer la contrepartie et les partenaires.**

Engager la contrepartie sur les questions de genre et d’égalité genre peut être difficile, particulièrement lorsque ces dernières ne sont pas perçues comme une priorité ou lorsqu’elles sont sensibles en raison des **préjugés individuels et/ou des facteurs socioculturels** qui les sous-tendent.

La marge de manœuvre ou le niveau d’implication du/des partenaires peut varier selon le type de partenaire (État, ONG, institution financière privée ou publique, collectivité publique, etc.), le type de financement, le pays et... le positionnement de l’AFD. Un des facteurs le plus important reste néanmoins l’attitude de la personne déléguée par l’institution partenaire.

**Tout changement implique des réactions !** Certaines peuvent être positives, d’autres moins... Certaines personnes seront donc plus ou moins résistantes aux changements ! L’introduction du genre peut, dans certains cas, être plus « difficile » du fait qu’elle touche des valeurs sociales intériorisées, ce qui n’est pas le cas d’un projet d’introduction d’un nouveau logiciel ou d’une nouvelle route.

**Tout changement prend du temps :** c’est un processus. Il ne faut donc pas hésiter à communiquer, communiquer et communiquer.

### Identification et instruction : comment s’y prendre (propositions)

- ▶ Se préparer au dialogue : disposer d’un argumentaire court sur l’importance et la pertinence du genre dans le secteur et/ou des exemples de projets similaires intégrant le genre.
- ▶ Demander à la contrepartie de formuler sa perception du thème de l’égalité des sexes dans le secteur/sous-secteur sur la base de données quantitatives et qualitatives.
- ▶ Rencontrer les acteurs du genre dans le secteur (points focaux, cellules, bailleurs, ONG) et développer des alliances.
- ▶ Identifier les besoins potentiels de la contrepartie / maître d’ouvrage en renforcement de capacités pour mener à bien les objectifs genre et inclure un volet renforcement des capacités dans le projet.
- ▶ Impliquer la contrepartie dans l’ensemble des études préliminaires se rapportant au genre.
- ▶ Développer les indicateurs du projet avec la contrepartie – l’intégration des indicateurs genre et la ventilation par sexe de l’ensemble des indicateurs du projet feront ainsi partie du travail de renforcement des capacités genre de la contrepartie.
- ▶ Montrer à la contrepartie que les activités de la sous-composante genre auront des impacts positifs sur le renforcement des capacités en général (planification, suivi/évaluation, etc.).
- ▶ Inspirer la contrepartie en donnant des exemples de projets/stratégies mis en œuvre ailleurs.
- ▶ Faire le lien avec les stratégies nationales pertinentes sur le genre, ou les engagements en matière de droits internationaux : le projet peut-il être une opportunité pour le pays/la contrepartie de se montrer proactif sur un aspect porteur politiquement.

<sup>108</sup> Adapté de Antonowicz L., 2015, Boîte à outils intégration du genre dans les projets éducation, formation professionnelle et emploi, AFD 2015. [http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/EDU\\_BAT\\_Internet.pdf](http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/EDU_BAT_Internet.pdf)

## Lorsque les thématiques sont sensibles

Il est parfois difficile d'aborder certaines questions dans certains pays ou certaines entreprises/institutions, mais l'on peut toujours trouver un point d'entrée qui permette de faire avancer le débat, même lentement, sur le genre et les inégalités. Exemples de stratégies possibles :

► **Insister sur les inégalités matérielles qui découlent des différences de rôle assignés aux deux sexes.** Il est toujours plus facile de remettre en cause des injustices concrètes, telles que les dangers encourus par les femmes au moment de leur accouchement en cas d'insuffisance de transports d'urgence, que de discuter de différences socioculturelles.

► **Développer des alliances avec d'autres bailleurs, associations de collectivités locales (type CGLU) ou les agences onusiennes** pour mieux mutualiser les informations sur les résistances, harmoniser les messages et activités de plaidoyer, engager le pays/la contrepartie de façon stratégique sur la question.

► **Identifier les champions défendant la thématique concernée sur lesquels s'appuyer** parmi les partenaires, les ONG, les organisations de la société civile, les médias, le secteur privé, y compris à l'intérieur du gouvernement, des groupes parlementaires et de la contrepartie.

► **Utiliser les journées internationales et les événements internationaux** comme point d'entrée pour organiser des débats, des réunions de sensibilisation sur les filles, les adolescentes, la violence contre les femmes, les droits, etc.

## Quelques dates à retenir

DATE	THÈME	DOMAINE
1 <sup>er</sup> mars	Journée « Zéro discrimination »	Genre
8 mars	Journée internationale de la femme	Genre
30 avril	Journée mondiale des mobilités et de l'accessibilité	Transports
5 juin	Journée mondiale de l'environnement	Environnement
Octobre (1 <sup>er</sup> lundi du mois)	Journée mondiale de l'habitat	Logement
25 novembre	Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes	Genre
10 décembre	Journée des droits de l'Homme	Genre

## Suggestions pratiques pour contrecarrer les résistances potentielles de la contrepartie

Il est courant pour une contrepartie de se montrer résistante à intégrer le genre car ce processus est souvent vécu comme une contrainte additionnelle imposée de l'extérieur. Il est donc important de bien penser la manière d'aborder le sujet avec la contrepartie, de préférence dès les premiers contacts entre l'Agence et la contrepartie.

SOURCES DE RÉSISTANCES	SUGGESTIONS
<b>Manque de temps, d'intérêt et en dehors des responsabilités professionnelles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Mise à disposition de ressources adéquates pour soutenir le changement organisationnel.</li> <li>▶ Redéfinition des profils de poste en faisant du genre une partie intégrante des responsabilités (ceci ne peut être qu'une proposition vu la souveraineté de la contrepartie).</li> <li>▶ Intégrer des indicateurs genre dans le suivi évaluation.</li> </ul>
<b>Manque de connaissance ou de compréhension sur la façon dont le genre peut être pertinent pour le secteur du projet</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Analyser la situation en incluant le genre avec la contrepartie.</li> <li>▶ Organiser des formations, circulations d'information ; construire un argumentaire fondé sur des exemples concrets.</li> </ul>
<b>Contrepartie réfractaire</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Construire un argumentaire fondé sur des exemples concrets (initiatives villes) ; chercher à développer des alliances avec d'autres acteurs dans le pays, ministère de la Femme, société civile.</li> <li>▶ Proposer à la contrepartie une composante de renforcement des capacités.</li> </ul>
<b>Surcoût</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Prévoir une ligne de budget pour des actions spécifiques genre et/ou femmes (selon).</li> </ul>
<b>Ethnocentrisme</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Ramener la discussion dans le cadre des politiques du pays et des stratégies municipales ce qui implique l'existence de profils genre par pays ; utiliser l'argument de l'efficacité des projets et des bénéfices économiques.</li> </ul>

## Identifier les alliés, partenaires, parties prenantes pour le genre

De plus en plus d'institutions, publiques et privées, ont introduits la dimension genre au sein de leur institution comme dans leurs opérations. Pour identifier des alliés ou partenaires :

► s'informer du paysage relatif au genre au niveau national ainsi que des approches genre mises en place par les bailleurs dans le pays (voir les **profils genre pays**) ;

► identifier le paysage institutionnel du projet spécifique, puis ;

► rechercher des alliés et partenaires potentiels (voir exemple tableau ci-dessous).

Les profils genre pays élaborés par l'AFD (AES) incluent déjà des informations sur les organisations susceptibles de s'intéresser aux questions d'égalité femmes /hommes dans le pays. Ici sont proposées quelques pistes de type d'acteurs gouvernementaux et de la société civile.

### EXEMPLES D'ALLIÉS, DE PARTENAIRES ET DE PARTIES PRENANTES GENDRE POTENTIELS <sup>109</sup>

- Points focaux Genre ministère de l'Habitat, de l'Aménagement, de l'Équipement
- Points focaux Genre des collectivités locales
- Ministère de la Femme
- Associations de collectivités locales
- Syndicats
- ONG nationales et internationales actives dans la défense des droits des femmes
- Réseaux thématiques (regroupant des ONG et/ou des bailleurs et/ou des représentants du gouvernement, etc.)
- Entreprises travaillant dans le secteur urbain (construction, voirie, transport, bureaux d'études, etc.).

Il est aussi intéressant, au moment de la faisabilité d'organiser une réunion de consultation dans le pays pour partager les résultats de l'analyse genre, identifier les impacts potentiellement négatifs du projet sur l'égalité hommes-femmes. Cette activité peut être incluse dans les termes de référence du consultant.

## Analyse et renforcement des capacités genre de la contrepartie ou de l'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO)

► S'assurer que la contrepartie prenne part à certaines des activités de l'étude de faisabilité portant sur le genre afin de contribuer à la formulation des problèmes et des solutions possibles.

► Commissionner un audit genre ou une analyse des capacités de la contrepartie pour identifier les forces, les faiblesses et les besoins en renforcement des capacités.

► Suggérer à la contrepartie de faire une demande d'accompagnement spécifique aux aspects de genre.

► Soutenir la nomination et la formation d'un point focal ou d'une cellule genre.

► Développer des modules de formation genre pour la contrepartie.

► Organiser des formations sur le genre pour le personnel de la contrepartie/l'AMO.

► Identifier des champions au sein de la contrepartie pour faire le relais sur le genre et pousser les activités de la sous-composante genre.

► Fournir une expertise genre pour la mise en œuvre des aspects genre du projet.

Dans tous les cas, il est important que cette démarche soit mise en œuvre au moment de la faisabilité, ce afin d'anticiper les besoins en renforcement suffisamment en amont et de les inscrire budgétairement (soit sur le budget de l'institution, soit dans un volet « Renforcement des capacités », spécifique au genre ou non).

<sup>109</sup> Adapté de Buchy M. 2015, Boîte à outils Agriculture, Développement rural et Biodiversité, AFD. <http://www.afd.fr/publications-genre>

## ÉLÉMENTS DE TERMES DE RÉFÉRENCE POUR UNE ANALYSE DE LA « CAPACITÉ GENDRE DE LA CONTREPARTIE » DANS L'ÉTUDE DE FAISABILITÉ

Les éléments présentés ci-après sont à modéliser et à adapter en fonction du type d'institution. Dans certains cas, l'analyse devra couvrir à la fois le niveau central, les niveaux décentralisés et les établissements.

**Objectif général :** Évaluer la capacité genre de(s) institution(s) impliquées dans la mise en œuvre du projet.

**Objectifs spécifiques :** Évaluer, selon une approche participative, la capacité genre existante ainsi que la capacité potentielle de l'institution X à travers l'analyse :

1. **des données sexo-spécifiques disponibles** pour l'institution.
2. **des capacités :** (i) humaine, (ii) matérielle, (iii) de stratégie, coordination et communication, (iv) financière, (v) de gestion, planification, mise en œuvre et suivi-évaluation (voir tableau ci-après).
3. **Des facteurs contraignants et des facteurs facilitants la promotion de l'égalité hommes-femmes** aux niveaux : **institutionnel** (environnement politique et socioéconomique dans lequel l'unité d'analyse opère), **organisationnel** (caractéristiques de l'unité d'analyse qui facilitent ou entravent la capacité genre) et **individuel** (compétences individuelles).
4. **Des besoins et priorités de renforcement de la capacité sur les enjeux de genre**, de façon générale, et en particulier pour la mise en œuvre du projet.
5. **Des partenariats stratégiques possibles** pour le genre en général et pour la mise en œuvre de la composante genre du projet.
6. **Des bonnes pratiques et leçons apprises** en matière de renforcement de la capacité genre dans des projets antérieurs ou similaires ou des institutions similaires.

**Méthodologie :** la méthodologie proposée sera **participative**. Elle s'attachera à :

- ▶ définir et à proposer une liste de répondants internes et externes à l'institution, y compris les bénéficiaires finaux du projet, hommes et femmes ;
- ▶ élaborer un cadre analytique pour structurer le développement des outils de collecte des données ;
- ▶ élaborer des outils participatifs de collecte de données quantitatives et qualitatives ;
- ▶ établir un programme de collecte des données (échantillonnage, durée, etc.) ;
- ▶ présenter la méthode d'analyse des données collectées ;
- ▶ présenter le processus de validation des résultats et des recommandations avec l'institution et l'AFD ;
- ▶ proposer un calendrier de restitution.



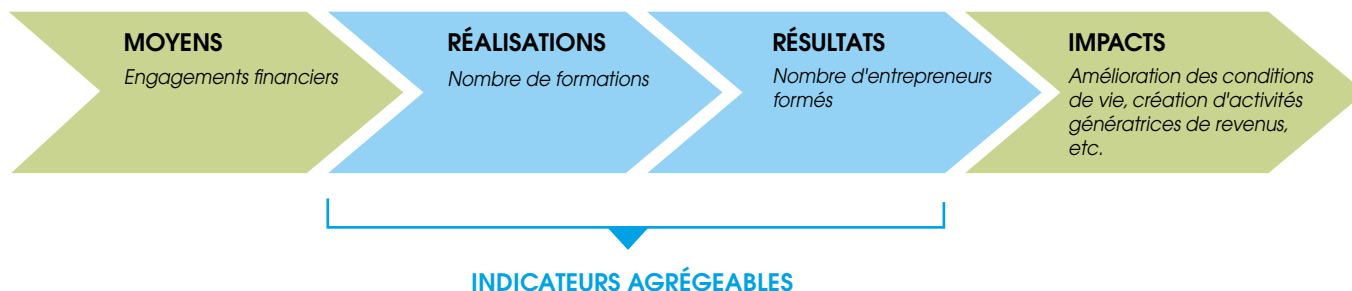
## CAPACITÉS ET POINTS À EXPLORER DANS L'ÉTUDE DES CAPACITÉS GENDRE DE LA CONTREPARTIE (Antonowicz 2015)<sup>110</sup>

CAPACITÉS	POINTS À EXPLORER DANS L'ÉTUDE
Capacité humaine	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Points focaux genre : rôle, statut, disponibilité, pouvoir décisionnel.</li> <li>▶ Disponibilité d'une expertise genre interne ou externe sur des thématiques précises.</li> <li>▶ Disponibilité d'une expertise genre interne ou externe pour des formations genre.</li> <li>▶ Existence de champions pour le genre (personnes défendant l'égalité des sexes).</li> <li>▶ Personnel formé sur les questions et les enjeux de genre.</li> </ul>
Capacité matérielle	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Toilettes séparées et propres pour les femmes et les hommes.</li> <li>▶ Environnement sécurisé.</li> <li>▶ Localisation (sécurité, services à proximité, etc.).</li> <li>▶ Outils méthodologiques disponibles comme des modules de formation sur le genre.</li> <li>▶ Campagne de communication dans les transports sans stéréotype et sensible au genre (posters, etc.).</li> </ul>
Capacité de stratégie, coordination et communication	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Proactivité et engagement de l'institution sur les questions de genre et d'inégalités au sens large (sur la base d'activités concrètes).</li> <li>▶ Volonté de l'équipe dirigeante de faire face aux questions de genre (discours et activités préliminaires sur le genre).</li> <li>▶ Existence d'une politique et/ou stratégie spécifique sur le genre.</li> <li>▶ Code de conduite/code d'éthique, charte ou règlement intérieur.</li> <li>▶ Politique claire sur les violences, y compris physiques, psychologiques et sexuelles ?</li> <li>▶ Politique de non-discrimination.</li> <li>▶ Les instances de gouvernance favorisent-elles la participation des hommes et des femmes ? Qu'en est-il au sein de la direction ?</li> <li>▶ Capacité de développement de partenariats et d'alliances stratégiques sur le genre.</li> <li>▶ Capacité de coordination d'acteurs et de parties prenantes internes et externes sur les questions de genre.</li> <li>▶ Publications et outils de communication reflétant les questions et enjeux de genre (présentation de données sexospécifiques, des enjeux, etc.).</li> <li>▶ Capacité de plaider sur le genre auprès des parties prenantes internes et externes.</li> <li>▶ Capacité de partage de l'information pertinente pour les hommes et les femmes.</li> </ul>
Capacité financière	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Budget spécifique pour des activités genre.</li> <li>▶ Budget spécifique pour des activités innovantes ayant un impact positif sur la réduction des inégalités, y compris des inégalités de genre.</li> </ul>
Capacité de planification, de mise en œuvre et de suivi-évaluation	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Programmes et plans d'action comprenant des objectifs genre et des activités spécifiques pour réduire les inégalités de genre et promouvoir l'autonomisation des femmes.</li> <li>▶ Expérience de mise en œuvre d'activités/composantes genre.</li> <li>▶ Capacité d'exécution des projets/activités à tous les niveaux de l'institution (central, décentralisé, réseau, etc.).</li> <li>▶ Capacité de mobilisation des ressources humaines nécessaires.</li> <li>▶ Désagrégation systématique des données par sexe.</li> <li>▶ Culture de l'évaluation des activités avec un prisme genre.</li> </ul>

<sup>110</sup> Adapté de Antonowicz L., 2015, Boîte à outils Intégration du genre dans les projets éducation, formation professionnelle et emploi, AFD 2015. [http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/EDU\\_BAT\\_Internet.pdf](http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/EDU_BAT_Internet.pdf)

Il existe quatre types principaux d'indicateurs permettant d'évaluer les projets de développement : les indicateurs de **moyens**, de **réalisations**, de **résultats** et d'**impact**. Les indicateurs agrégables de l'aide bilatérale sont des indicateurs chiffrés qui comprennent, pour un secteur, des indicateurs de réalisations ou de résultats. Ils se situent ainsi entre le suivi des moyens et celui des impacts proprement dit.

### INDICATEURS PAR NIVEAUX DE RÉSULTATS <sup>111</sup>



Ces différents types d'indicateurs peuvent prendre en compte les rapports de genre. L'intégration d'indicateurs de résultats et d'impacts est cruciale afin de mesurer les changements relatifs au genre sur la durée, et d'améliorer l'efficacité des stratégies répondant aux inégalités entre les sexes dans un projet donné. Tous ces indicateurs peuvent intégrer la dimension genre. Ils devraient **être systématiquement ventilés par sexe**.

### 1 - Indicateurs agrégables et désagrégation systématique des indicateurs par sexe

Il y existe cinq indicateurs agrégables AFD <sup>112</sup> pour les financements relatifs au développement urbain :

6	<p>Nombre d'habitants des quartiers défavorisés dont l'habitat est amélioré ou sécurisé</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Nombre de personnes bénéficiant d'un service de collecte et d'évacuation des déchets solides dans des conditions sanitaires satisfaisantes</li> <li>▶ Nombre de commerçants installés dans les marchés financés</li> <li>▶ Surface des bâtiments construits ou réhabilités selon des normes environnementales</li> </ul>	Collectivités locales et développement urbain
---	---	---

Quatre autres indicateurs agrégables AFD peuvent être liés à des problématiques de projets urbains, notamment dans le cadre de la réhabilitation de quartiers précaires :

10	Nombre de personnes gagnant un accès pérenne à une source d'eau potable améliorée	Eau et assainissement
11	Nombre de personnes gagnant accès à un système d'assainissement amélioré	Eau et assainissement
4	Nombre de personnes raccordées au réseau de distribution d'électricité, ou gagnant accès à l'électrification	Énergie durable
3	Nombre de passagers empruntant les transports en commun sur les tronçons financés	Transports

L'intégration de la dimension genre passe par la désagrégation systématique de l'ensemble des indicateurs du cadre logique, et non seulement ceux se rapportant à la sous-composante genre.

Ex. : nombre de personnes → « Nombre d'hommes et de femmes gagnant un accès au service urbain X ou Y »

<sup>111/112</sup> AFD – PSP/PST, décembre 2013, Consolidation des indicateurs CICID États étrangers *ex post* 2012.

## 2 – Indicateurs au niveau systémique

Il est parfois intéressant de faire le suivi d'indicateurs portant sur des changements systémiques (que ce soit au niveau central, local ou d'un établissement) pouvant contribuer à réduire les inégalités de genre. Ces indicateurs peuvent porter sur : les politiques, les budgets, la coordination, la gouvernance. Nous proposons ci-après des exemples d'indicateurs systémiques :

- ▶ Mise en place d'un code de conduite d'inclusion genre et d'une politique RSE au sein des entreprises gérant des équipements ou des services urbains.
- ▶ Intégration d'un quota de femmes ou d'une valeur cible de répartition hommes-femmes au conseil de gestion.
- ▶ Adoption d'une politique nationale de lutte contre le harcèlement sexuel dans l'espace public.

## 3 – Valeurs de départ et cibles permettant d'avancer vers une réduction des inégalités H/F

La mesure du progrès passe par l'identification de valeurs de départ et de valeurs cibles. Tout objectif de progression identifié entre les deux valeurs en termes de genre doit être appuyé par des activités qui faciliteront sa réalisation. Un principe de progressivité annuel peut permettre de tirer les leçons de l'efficacité des stratégies en place et de les revoir (si besoin) afin d'atteindre la valeur cible en fin de projet. Nous proposons ici des exemples de valeurs cibles :

- ▶ Nombre de bénéficiaires H/F de logements en fin de projet.
- ▶ Réduction des disparités H/F dans le nombre d'employés des usines de traitement des déchets de 50 % d'ici à la fin du projet.
- ▶ Réduction des disparités H/F dans le nombre de formés d'ici à la fin du projet et traduction en termes d'opportunités d'emploi et d'embauches effectives pour les hommes et les femmes.
- ▶ Effectifs du centre de formation et renforcement des capacités commerciales des marchands : H1000, F600 (ratio F/H en %).

## 4 – Exemples d'indicateurs de moyens, de résultats et d'impacts

On peut, en suivant les recommandations de la Banque mondiale, proposer une série d'exemples d'indicateurs utiles pour envisager les résultats et les impacts des réalisations urbaines à condition de bien garder en tête que les indicateurs habituellement utilisés dans le domaine du développement urbain sont les plus utiles, à condition d'être sexo-différenciés. Par exemple, la part de la population urbaine disposant d'un accès annuel à une route rénovée peut être transformée en indicateur genre en distinguant simplement les sexes, ce qui donne : part de femmes et d'hommes disposant, en zone urbaine, d'un accès annuel à une route rénovée.

À l'issue du projet, l'évaluation de sa réussite passe par la comparaison entre la valeur de départ et la valeur d'arrivée.

## INDICATEURS DE MOYENS

- ▶ Existence ou non de montants spécifiquement réservés à des actions visant à améliorer les rapports de genre et réduire les inégalités H/F.
- ▶ Montants des lignes budgétaires ayant pour objectif principal la lutte contre les inégalités de genre.
- ▶ Montants des lignes budgétaires ayant pour objectif secondaire ou indirect la lutte contre les inégalités de genre.
- ▶ Montants alloués aux études et/ou à l'expertise intégrant les enjeux de genre.
- ▶ Nombre de femmes dans les équipes de gestion et de mise en œuvre du Projet (et ratio femmes/hommes).
- ▶ Volume d'assistance technique financé sur le genre.

## INDICATEURS DE RÉALISATIONS

### **Renforcement de capacités et accompagnement social**

- ▶ Nombre de femmes interrogées lors des enquêtes et des activités de sensibilisation (et ratio femmes/hommes associé).
- ▶ Ou nombre de réunion tenues avec uniquement des femmes (et ratio réunions femmes/réunions mixtes ou hommes).
- ▶ Nombre d'actions de formation ayant ciblé spécifiquement les femmes (et ratio formations ciblant les femmes/formation non ciblées).

### **Participation au projet**

- ▶ Nombre de femmes employées dans les équipes projet (et ratio femmes/hommes associé).
- ▶ Nombre de femmes et d'hommes faisant partie du comité de pilotage ? du comité de suivi ?
- ▶ Nombre de femmes et d'hommes bénéficiant du projet directement.

### **Appuis aux collectivités**

- ▶ Mise en place d'une politique RH interne prenant en compte le genre.
- ▶ Intégration de données sur le genre dans la base de données sur la population concernée.
- ▶ Mise en place des critères de choix des entreprises et des ONG en tenant compte du genre.

### **Appui à la politique sectorielle**

- ▶ Nombre d'ateliers ou de formations organisés sur l'intégration du genre dans les politiques sectorielles.
- ▶ Nombre d'études sur le genre réalisées en lien avec les enjeux de genre et l'urbain.

## INDICATEURS DE RÉSULTATS

### Accès aux services urbains, au logement et aux équipements (culturels, marchands, sportifs, éducatifs, etc.)

- ▶ Nombre de femmes gagnant un accès pérenne au logement, aux équipements ou aux services des collectivités (et ratio femmes/hommes associé).
- ▶ Nombre de ménage dirigés par des femmes gagnant un accès au logement, aux équipements ou aux services (et ratio ménages dirigés par des femmes/ménages dirigés par des hommes associé).
- ▶ Nombre de ménages dirigés par des femmes ayant bénéficié d'une subvention ou d'un crédit pour le logement ou un commerce.
- ▶ Montant moyen payé par les femmes cheffes de ménage pour l'accès aux services des collectivités (et ratio associé montant moyen femmes cheffes de ménage/hommes chefs de ménage).
- ▶ Proportion de ménages dont l'accès aux services est payé par la femme.

### Sensibilisation/Renforcement de capacités

- ▶ Nombre de femmes ayant renforcé leur capacités (et ratio femmes/hommes parmi les bénéficiaires d'actions de formation ou de renforcement de capacités.)
- ▶ Nombre de femmes participant aux prises de décision (et ratio femmes/hommes dans les instances gestionnaires et décisionnaires).

### Appui aux collectivités

- ▶ Taux de féminisation du personnel des collectivités, aux différents niveaux de responsabilité (et ratios d'emplois femmes/hommes associés).

### Appui aux collectivités

- ▶ Taux de féminisation du personnel des collectivités, aux différents niveaux de responsabilité (et ratios d'emplois femmes/hommes associés).

### Appui à la politique sectorielle

- ▶ Part des dépenses publiques affectées directement à des associations ou groupes de femmes des quartiers.
- ▶ Nombre de femmes ayant participé à des processus d'élaboration de politiques sectorielles (par exemple dans des consultations publiques).

## INDICATEURS D'IMPACT

### Accès aux services et responsabilités collectives

- ▶ Réduction des dépenses des ménages et réduction des tâches quotidiennes pour les femmes.
- ▶ Évolution de la répartition égalitaire des responsabilités et du contrôle entre les femmes et les hommes. Les hommes s'occupent aussi des tâches communautaires non payées et les femmes participent au règlement des charges (logement et services communaux).
- ▶ Évolution des priorités ou préférences selon le genre quant aux services de base.
- ▶ Évolution des usages différenciés des services et des équipements collectifs selon le sexe des membres du ménage (part des différents usages selon le sexe).
- ▶ Bénéfices sociaux et économiques spécifiques pour les hommes et les femmes d'un accès aux services améliorés et coûts sociaux et économiques différentiels pour les femmes et les hommes en comparaison avec la situation « sans projet ».
- ▶ Coûts et bénéfices sociaux et économiques selon le genre et selon le sexe du chef de ménage des modes de gestion des services mis en place par le projet (privatisation, gestion communautaire, etc.).
- ▶ Évolution de l'appréciation du service par les hommes et les femmes (comparaison attentes avant-projet et satisfaction après-projet).

### Appui aux entreprises

- ▶ Évolution du nombre de femmes employées (par niveau hiérarchique) au début du projet et à la fin.
- ▶ Variation du taux d'emploi féminin (par niveau hiérarchique) au début du projet et à la fin.

### Appui à la politique sectorielle

- ▶ Évolution du nombre d'objectifs spécifiques au genre dans les politiques sectorielles nationales au cours du financement AFD.

### Gestion des risques environnementaux et sociaux

- ▶ Nombre de femme et ratio hommes/femmes parmi les populations affectées par des impacts négatifs d'activités liées au projet (par exemple expropriations).
- ▶ Nombre, nature et efficacité des mesures d'atténuation de ces impacts ciblant spécifiquement les femmes.

# SECTION 3

## INTÉGRER LE GENRE DANS LES PHASES D'EXÉCUTION ET D'ÉVALUATION *EX POST* DU PROJET

### La phase d'exécution

Une fois arrivée l'étape d'exécution, il est possible que :

- ▶ l'intégration du genre ait été négligée lors des phases précédentes ;
- ▶ des changements importants dans le pays ou au niveau de la contrepartie aient eu lieu, qu'ils représentent des risques ou des opportunités pour le genre ;
- ▶ des impacts négatifs émanent des premières activités.

L'exécution du projet offre de nouvelles opportunités pour intégrer la dimension genre : que ce soit en renforçant le système de suivi-évaluation ou en dialoguant sur la qualité des activités mises en œuvre et leur pertinence pour les hommes et les femmes, ou en étant exigeant sur le contenu des rapports de suivi.

### La phase d'évaluation et de capitalisation

L'étape de l'évaluation *ex post* est cruciale pour les questions de genre. Elle permet de faire le bilan des résultats, d'identifier les stratégies efficaces et de tirer les leçons de l'ensemble des activités du projet pour le genre. L'évaluation permet à la fois de collecter des données utiles pour des projets futurs et de capitaliser les expériences qui permettront à l'AFD d'améliorer l'intégration du genre dans ses projets.

Cette section liste les questions clé à se poser lors de l'exécution, du suivi et de l'évaluation des projets urbains.

**Cette section comprend les fiches suivantes :**

**Fiche 14 :** Questions clés lors de la supervision – p. 93

**Fiche 15 :** Questions et points clés de l'évaluation *ex post* – p. 95

**QUESTIONS À SE POSER LORS DE L'EXÉCUTION DU PROJET CONCERNANT LE GENRE ET OUTILS DISPONIBLES** (Antonowicz, 2015)<sup>113</sup>

QUESTIONS À SE POSER	OUTILS DISPONIBLES
<b>Préparation/vérification des DAO pour la mise en œuvre du projet</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les compétences socioéconomiques à mobiliser incluent-elles des compétences et une expérience sur le genre ?</li> </ul>	<b>Fiche 12 :</b> Capacités genre de la contrepartie
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des clauses genre sont-elles incluses dans les DAO ? (obligations de moyens et/ou de résultats, type de contrôles effectués, compétences à mobiliser, <i>reporting</i>, etc.) :               <ul style="list-style-type: none"> <li>- pour la mise en œuvre du projet : ex : gestion des impacts des activités de construction.</li> <li>- pour les objectifs du projet : identification des résultats spécifiques d'intégration du genre à atteindre.</li> </ul> </li> </ul>	<b>Fiche 6 :</b> Analyse genre et objectifs du projet
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les offres ou propositions reçues sont-elles satisfaisantes au regard des enjeux de genre du projet ?</li> </ul>	-
<b>Avis de non-objection</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des clauses spécifiques concernant le genre sont-elles prévues ? Si oui sont-elles respectées ? Si non peut-on en rajouter ?</li> </ul>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Si des indicateurs spécifiques genre n'étaient pas définis ou si les indicateurs n'étaient pas ventilés par sexe, peut-on y remédier lors du processus de non-objection ?</li> </ul>	<b>Fiche 13 :</b> Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Est-il possible d'ajouter des demandes spécifiques sur certaines activités/stratégies pour mieux réduire les inégalités et répondre aux besoins des hommes et des femmes ?</li> </ul>	<b>Fiche 6 :</b> Analyse genre et objectifs du projet

...

<sup>113</sup> Adapté de Antonowicz L., 2015, Boîte à outils intégration du genre dans les projets éducation, formation professionnelle et emploi, AFD 2015. [http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/EDU\\_BAT\\_Internet.pdf](http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/EDU_BAT_Internet.pdf)

...

QUESTIONS À SE POSER	OUTILS DISPONIBLES
<b>Rapports d'avancement de projet, rapports de suivi technique, rapports de mission</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les rapports incluent-ils une section sur le genre ou intègrent-ils systématiquement le genre dans chaque section ?</li> <li>Les rapports présentent-ils les résultats et impacts du projet sur les hommes et les femmes et la réduction des inégalités hommes-femmes ?</li> </ul>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les indicateurs genre quantitatifs et qualitatifs sont-ils correctement renseignés ?</li> </ul>	<b>Fiche 13</b> : Indicateurs
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les hommes et les femmes bénéficient-ils équitablement du projet ? Si non, quelles mesures correctives peuvent-être apportées ?</li> </ul>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les besoins pratiques/immédiats et stratégiques/structuraux des hommes et des femmes sont-ils satisfaits par le projet ? Si non quelles mesures correctives peuvent être apportées ?</li> </ul>	-
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les équipes projets locales ont-elles besoin d'être renforcées sur les aspects genre ?</li> </ul>	<b>Fiche 11</b> : Engager la contrepartie sur le genre
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les leçons tirées de ces évaluations et rapports de suivi sont-elles liées à des recommandations pour les futurs projets ?</li> </ul>	<b>Fiche 15</b> : Évaluation



**Astuces :**

Retourner vers la contrepartie, particulièrement lors du premier rapport de suivi, avec des suggestions (ou exigences) de qualité sur la dimension genre. Dialoguer sur la qualité de l'information produite lorsque les leviers sont restreints.



L'étape de l'évaluation *ex post* et de la capitalisation est cruciale pour les questions de genre. Elle permet de faire le bilan des résultats, d'identifier les stratégies efficaces et de tirer les leçons de l'ensemble des activités du projet pour le genre. L'évaluation permet à la fois de collecter des données utiles pour des projets futurs et de capitaliser les expériences qui permettront à l'AFD d'améliorer l'intégration du genre dans ses projets. Le chargé de projet AFD pourra puiser parmi les éléments proposés, en fonction du niveau d'approfondissement de l'analyse envisagé et du type d'évaluation à réaliser.

**Le terme « évaluation *ex post* » utilisé désigne les analyses menées après l'achèvement d'un projet.**

À l'AFD, cela peut donc concerner :

- ▶ les **évaluations décentralisées**, plus légères, et réalisées le plus souvent assez rapidement après la fin de l'exécution du projet (18 mois maximum) ;
- ▶ les **évaluations pilotées par la division évaluation de l'AFD**, plus approfondies, avec un champ souvent plus large et une dimension de capitalisation plus importante. Elles peuvent parfois être réalisées plusieurs années après l'achèvement du projet (ce qui permet un recul plus important sur les impacts).

### 1 – Argumentaires pour une évaluation *ex post*

Outre les questions figurant dans cette fiche, l'analyse *ex post* se base également sur l'**évaluation des indicateurs spécifiques au projet**, définis durant l'instruction et qui ont fait l'objet d'un suivi durant la phase d'exécution (Voir **Fiche 13** : Indicateurs).

#### L'évaluation *ex post* est une excellente opportunité pour :

- ▶ évaluer les résultats du projet sur l'égalité des sexes et/ou à l'aune des objectifs genre spécifiques fixés au départ ;
- ▶ évaluer la pertinence, l'efficacité et l'efficience des stratégies genre mises en œuvre ;
- ▶ évaluer l'impact du projet sur les hommes et les femmes bénéficiaires ainsi que sur l'environnement institutionnel et organisationnel pour le genre ;
- ▶ Tirer les leçons et capitaliser sur les expériences genre dans le secteur urbain.

#### Quand mettre l'accent sur le genre dans une évaluation *ex post* ?

Il est particulièrement judicieux de renforcer les questions portant sur le genre dans une évaluation *ex post* lorsque :

- ▶ **le projet a une forte évaluabilité genre** (ex. : données sexospécifiques, objectifs et activités portant sur le genre et la réduction des inégalités, résultats positifs sur la réduction des inégalités, etc.) ;
- ▶ **Le projet a mis en œuvre des stratégies innovantes pour le genre** et la réduction des inégalités entre les sexes dont l'évaluation pourrait tirer les leçons et évaluer la reproductibilité (ex : points focaux genre, crédit spécifiques pour les femmes pour l'acquisition des équipements de gestion de déchet, de commerce, etc.) ;
- ▶ **le projet a eu des effets induits négatifs imprévus** sur l'égalité hommes-femmes **ou n'a pas**, en dépit des stratégies mises en œuvre, **obtenu les résultats escomptés** en matière de réduction des inégalités (ex : augmentation des tâches quotidiennes et des coûts pour les femmes à la suite d'une amélioration du service de ramassage et traitement des déchets).

## QUESTIONS À SE POSER

### Termes de référence de l'évaluation *ex post*

- ▶ Le genre est-il intégré dans les TdR de l'évaluation *ex post*, avec des questions genre spécifiques pour les 5 critères du CAD de l'OCDE sur l'égalité hommes-femmes ?
- ▶ Les TdR de l'évaluation *ex post* incluent-ils des questions spécifiques sur les activités/stratégies genre mises en œuvre dans le projet ?
- ▶ Les TdR de l'évaluation *ex post* mentionnent-ils que les résultats devront être analysés séparément pour les hommes et les femmes et que les données devront être ventilées par sexe ?
- ▶ Les TdR de l'évaluation *ex post* demandent-ils une expertise genre ?

### Capitalisation

- ▶ Le projet offre-t-il des opportunités de tirer les leçons de certaines activités/stratégies pour le genre dont l'AFD et la contrepartie pourraient bénéficier ?
- ▶ Quelles sont les bonnes pratiques ou les effets pervers du projet relatifs au genre méritant d'être documentés ?
- ▶ Une réunion de restitution des résultats de l'évaluation est-elle prévue avec la contrepartie, les parties prenantes, les autres bailleurs et les bénéficiaires du projet ?



#### Un bon rapport d'évaluation *ex post* :

(i) est basé sur une méthodologie participative incluant les hommes et les femmes/bénéficiaires directs et indirects du projet ;

(ii) présente des données sexo-spécifiques ;

(iii) analyse les résultats du projet pour les hommes, les femmes ;

(iv) analyse les changements pour l'égalité de genre aux niveaux micro, meso et macro ;

(v) identifie les bonnes pratiques relatives au genre pour capitalisation.

## 2 – Rédaction des termes de référence d'évaluation *ex post*

Les orientations de l'AFD sur la conduite d'évaluations décentralisées intègrent le genre dans l'ensemble des questions d'évaluation proposées. Les questions ci-après sont extraites ou adaptées des documents d'évaluation de l'AFD et du document d'orientation sur l'intégration du genre dans l'évaluation des Nations unies<sup>114</sup>. Toutes les questions ne sont pas pertinentes pour l'ensemble des projets : une ou deux questions par critères suffiront dans la plupart des cas.

### QUESTIONS POSSIBLES LORS DE LA RÉDACTION DES TDR D'ÉVALUATION *EX POST*

CRITÈRES	QUESTIONS DANS LESQUELLES PIOCHER LORS DE L'ÉLABORATION DES TdR D'ÉVALUATION <i>EX POST</i>
<p><b>Pertinence</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ L'intervention est-elle en adéquation avec les stratégies nationales relatives à l'égalité des sexes dans le secteur urbain ? Ses résultats contribuent-ils à la réalisation de ces stratégies ?</li> <li>▶ L'intervention est-elle en adéquation avec les politiques de la contrepartie relatives à l'égalité des sexes dans le secteur urbain ? Les résultats contribuent-ils à la réalisation des politiques de la contrepartie relatives à l'égalité des sexes (accès aux services, accès aux décisions, violences, logement, emplois, déchets, capacités, commerciales...) ?</li> <li>▶ L'intervention a-t-elle été définie conformément aux besoins et aux intérêts des bénéficiaires hommes et femmes visés ? Comment ces besoins et intérêts ont-ils été déterminés ? Les résultats répondent-ils à ces besoins ?</li> <li>▶ Une analyse genre a-t-elle été conduite en amont du projet ? A-t-elle fourni les informations nécessaires sur les causes des inégalités de genre en termes d'accès aux services, de leur définition et de la prise en charge de leurs coûts ? Les activités réalisées ont-elles répondu aux objectifs de réduction des inégalités de sexes ? Les activités ont-elles répondu aux besoins spécifiques des femmes et des hommes ? Les activités ont-elles eu un effet sur les causes fondamentales des inégalités de genre dans les projets urbains ?</li> </ul>
<p><b>Efficacité</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Les femmes et les hommes ont-ils eu un accès équitable aux activités, produits et services du projet ?</li> <li>▶ Les femmes et les hommes profitent-ils des résultats du projet de la même manière ?</li> <li>▶ Quels ont été les résultats du projet en matière de réduction des inégalités de sexes ?</li> <li>▶ Dans quelle mesure les résultats du projet contribuent-ils au changement des attitudes et comportements relatifs aux rapports de genre ?</li> <li>▶ Quelles stratégies ont été mises en œuvre pour s'assurer que les hommes et les femmes pourraient bénéficier des services/des résultats du projet ?</li> <li>▶ Les données ventilées par sexe ont-elles été utilisées pour revoir les stratégies du projet afin que les hommes et les femmes puissent bénéficier pleinement du projet ?</li> <li>▶ Dans quelle mesure les résultats de l'intervention contribuent-ils à surmonter les causes fondamentales des inégalités entre les sexes ?</li> </ul>
<p><b>Efficience</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Des ressources suffisantes (expertise, ressources financières) ont-elles été mobilisées pour l'intégration de la dimension genre lors de l'identification, la faisabilité, la mise en œuvre et le suivi-évaluation du projet ?</li> <li>▶ Les ressources allouées aux stratégies spécifiques visant à réduire les inégalités et à soutenir l'équité entre les hommes et les femmes étaient-elles appropriées ?</li> <li>▶ Des données désagrégées par sexe ont-elles été recueillies ?</li> <li>▶ Y a-t-il eu des obstacles spécifiques à la mise en œuvre des stratégies visant à réduire les inégalités et à soutenir l'équité entre les hommes et les femmes en termes d'accès à l'habitat, aux services de base et aux équipements ? Comment ont-ils été surmontés ?</li> <li>▶ Une petite augmentation des ressources financières du projet allouées spécifiquement au genre aurait-elle permis de renforcer de manière appréciable les résultats en termes de réduction des inégalités de genre concernant l'accès à l'habitat, aux services de base et aux équipements ?</li> </ul>

...

<sup>114</sup> GNUE, Intégrer les droits de l'homme et l'égalité des sexes aux évaluations, 2011.

...

CRITÈRES	QUESTIONS DANS LESQUELLES PIOCHER LORS DE L'ÉLABORATION DES TdR D'ÉVALUATION EX POST
Impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dans quelle mesure l'amélioration de la situation des bénéficiaires hommes/femmes peut-elle être attribuée aux résultats du projet ?</li> <li>▶ Le projet a-t-il des impacts positifs ou négatifs sur la dynamique des rapports de genre et l'égalité femmes/hommes en termes de répartition des responsabilités, accès et contrôle des ressources, charge de travail des femmes... ?</li> <li>▶ Le projet a-t-il eu un impact sur l'autonomisation et le renforcement des capacités des femmes dans d'autres domaines (ex : impact sur la confiance en soi, sur la participation à la sphère publique etc.) ?</li> <li>▶ Des effets négatifs sur les hommes ou les femmes ou les relations de genre ont-ils été identifiés au cours de la mise en œuvre ?</li> <li>▶ Les activités et les résultats de l'intervention en matière de réduction des inégalités entre les sexes et d'autonomisation des femmes ont-ils influencé le travail d'autres organisations et programmes (ex : stratégies d'inclusion des femmes dans des formations techniques adoptées par un autre bailleur ; stratégies de définition des solutions techniques en fonction des besoins des femmes adoptée par un autre projet ; etc.) ?</li> </ul>
Durabilité	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Quel est le degré d'appropriation des stratégies genre par les bénéficiaires ?</li> <li>▶ Dans quelles mesures les stratégies genre ont-elles été intégrées dans les structures (communautaires, des autorités locales, des autorités centrales, des partenaires...) ?</li> <li>▶ Quelle est la probabilité selon laquelle les bénéficiaires hommes/femmes continueront d'utiliser les services/stratégies proposé(e)s une fois l'intervention terminée ?</li> <li>▶ Dans quelle mesure les organisations participantes ont-elles modifié leurs politiques ou leurs pratiques afin d'intégrer les activités/stratégies genre proposées et de contribuer à la réalisation de l'égalité des sexes (adoption de textes législatifs/politiques, stratégies municipales, nouveaux services au niveau central/local, lignes budgétaires genre/allocation équitable des ressources, gouvernance sensible au genre etc.) ?</li> <li>▶ Les capacités de la contrepartie, des partenaires, des acteurs ont-elles été suffisamment renforcées pour appuyer les changements positifs en matière d'égalité des sexes après la fin de l'intervention ?</li> <li>▶ Dans quelle mesure l'implication d'acteurs au niveau national et local au cours de la mise en œuvre des stratégies genre contribuera-t-elle à la durabilité de celles-ci ?</li> <li>▶ Dans quelle mesure les activités/stratégies genre de l'intervention visaient-elles à promouvoir un changement durable des attitudes, des comportements et des relations de pouvoir entre les groupes de parties prenantes dans les projets urbains ?</li> </ul>
Valeur ajoutée de l'AFD	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Dans quelle mesure l'AFD a-t-elle contribué au développement de partenariats innovants pour le genre dans les projets urbains ?</li> <li>▶ Dans quelle mesure l'AFD a-t-elle contribué à renforcer le dialogue politique sur la réduction des inégalités entre les sexes dans les projets urbains ?</li> <li>▶ Dans quelle mesure l'AFD a-t-elle contribué au renforcement des capacités de la contrepartie et des acteurs pour réduire les inégalités entre les sexes dans les projets urbains ?</li> <li>▶ Dans quelle mesure l'AFD a-t-elle renforcé les stratégies genre des acteurs locaux (partenaires économiques, autorités décentralisées) ?</li> </ul>



Dans le cas d'un **cofinancement** et dans l'éventualité qu'un autre bailleur ait prévu une évaluation des impacts sur le genre, il est recommandé que l'AFD s'assure que certaines des questions clés ci-dessus soient intégrées aux TdR et que l'évaluation s'attache à tirer des leçons pertinentes pour le futur.

### 3 – Capitalisation des bonnes pratiques

L'AFD étant au début de l'introduction de l'approche genre dans ses projets, il est essentiel de tirer les leçons de l'expérience et de documenter tant les difficultés rencontrées que les bonnes pratiques pour :

- ▶ une meilleure efficacité des projets futurs ;
- ▶ une capitalisation de l'existant en interne ;
- ▶ une plus grande visibilité sur les questions de genre en externe ;
- ▶ contribuer à alimenter le dialogue avec nos partenaires et les autres bailleurs sur les pratiques d'intégration du genre dans les financements en appui au secteur privé et à l'inclusion financière.

**La documentation de bonnes pratiques** peut s'effectuer dans le cadre d'une évaluation *ex post* (voir exemple grille de documentation ci-après), en ajoutant un domaine d'étude spécifique à l'évaluation.

La capitalisation des bonnes pratiques peut également se faire en organisant des échanges au niveau des pôles, des divisions, des équipes projets, des partenaires, etc. sur les succès et les échecs d'introduction du genre et leurs facteurs.

#### EXEMPLE DE GRILLE DE DOCUMENTATION (Adapté de Antonowicz, 2015)<sup>115</sup>

DOMAINES	POINTS CLÉS
Problème à résoudre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Description</li> </ul>
Stratégies mises en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Objectifs des stratégies</li> <li>▶ Acteurs</li> <li>▶ Localisation / durée</li> <li>▶ Ressources impliquées</li> </ul>
Résultats	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ <i>Outputs/ outcomes</i> sur bénéficiaires directs et indirects</li> <li>▶ Résultats escomptés et imprévus</li> </ul>
Leçons	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Facteurs de succès des stratégies qui fonctionnent</li> <li>▶ Défis de mise en œuvre et facteurs entravants :                             <ul style="list-style-type: none"> <li>- description des défis/des groupes affectés ;</li> <li>- mesures correctives apportées.</li> </ul> </li> </ul>
Recommandations	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Pour la réplique</li> <li>▶ Pour le passage à l'échelle</li> <li>▶ Pour l'institutionnalisation</li> </ul>

<sup>115</sup> Adapté de Antonowicz L., 2015, Boîte à outils Genre – Éducation, formation professionnelle et emploi, AFD 2015. [http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/EDU\\_BAT\\_Internet.pdf](http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/Genre/EDU_BAT_Internet.pdf)



## Critères de sélection des bonnes pratiques

Les critères suivants peuvent contribuer à l'identification de bonnes pratiques :

- ▶ **Pertinence** : l'intervention est appropriée et répond aux besoins des bénéficiaires dans le contexte socio-culturel et économique qui leur est propre.
- ▶ **Ayant obtenu de bons résultats** : le système de suivi-évaluation permet de collecter des données sexo-spécifiques pouvant prouver les résultats et impacts positifs ou négatifs des activités sur les femmes et les hommes et la réduction des inégalités de genre.
- ▶ **Basée sur une analyse du genre** : l'intervention découle d'une analyse du genre et remet en question les normes et pratiques sociales et les institutions et les politiques qui ont une influence sur les inégalités de genre et les opportunités des femmes et des hommes.
- ▶ **Ayant un bon rapport coûts/bénéfices** : l'intervention démontre une utilisation efficiente et efficace des ressources visant à réduire les inégalités de genre.
- ▶ **Participation** : l'intervention est basée sur la participation des bénéficiaires directs et indirects, hommes et femmes, et démontre un degré certain d'appropriation.
- ▶ **Partenariat** : l'intervention est mise en œuvre au travers de partenariats innovants pour la réduction des inégalités.
- ▶ **Durabilité** : l'intervention démontre sa durabilité et viabilité sur le moyen terme (levée de fonds, adoption de politiques et mesures au niveau national et local visant à institutionaliser l'approche et à pérenniser les résultats, renforcement des capacités des acteurs, etc.).
- ▶ **Reproductible et adaptable** : l'intervention a un potentiel de reproductibilité dans d'autres régions ou contextes, et/ou de passage à l'échelle.

# SECTION 4

## RESSOURCES POUR L'INTÉGRATION DU GENRE DANS LES FINANCEMENTS RELATIFS AUX PROJETS URBAINS

Cette section permet d'aider les praticiens à aller plus loin dans l'analyse des pratiques des différents bailleurs sur l'intégration du genre dans les financements relatifs aux transports, et de mieux appréhender le sens de certains concepts et termes utilisés.

**Cette section comprend les fiches suivantes :**

**Fiche 16 :** L'intégration du genre dans les financements dédiés à l'urbain chez les bailleurs – p. 102

**Fiche 17 :** Quelques références bibliographiques – p. 106

**Fiche 18 :** Définitions de base – p.108

Suite à l'adoption des objectifs du millénaire pour le développement (OMD) puis des ODD en 2015, les efforts des bailleurs se sont portés sur l'amélioration des conditions de vie des « ménages » dans les villes. Certains bailleurs intègrent dans leurs politiques la différenciation des conditions de vie des femmes et des hommes et sont sensibles aux inégalités entre les deux sexes. D'autres, se contentent de la prise en compte du ménage sans distinction de la chefferie de ménage ou des rôles différenciés H/F en son sein, en prenant le risque que se perpétuent ou s'accroissent les inégalités.

De manière générale, l'égalité entre hommes et femmes est intégrée par les bailleurs aux deux niveaux de la sphère du pouvoir. D'une part, la présence des femmes dans les institutions décisionnelles. D'autre part, la place des femmes dans les consultations et leur rôle d'intermédiation entre projets et communautés. Par exemple, les femmes restent plutôt associées aux projets à partir de la phase de diffusion des informations au sein des communautés, qu'à partir de la phase décisionnelle amont.

## Leçons apprises sur l'intégration du genre

Un certain nombre de leçons ont été tirées ces dix dernières années de l'intégration de la dimension genre dans les projets de développement et notamment en milieu urbain.

L'intégration du genre doit être prévue et planifiée en amont et à toutes les étapes du projet. Par exemple, il ne suffit pas de mobiliser les femmes pour l'exécution des tâches mais aussi pour participer à la prise de décision, à la gestion et au suivi des projets. L'intégration du genre ne doit pas être évaluée uniquement à travers des indicateurs quantitatifs par exemple, la seule présence des femmes lors des séances ne suffit pas pour qu'elles deviennent des actrices à part entière. Des barrières culturelles, linguistiques et socio-économiques pourraient être à la base d'une non-participation des femmes aux projets.

Le renforcement des capacités des collectivités est la clé de réussite pour l'intégration du genre aux projets urbains. Il s'agit de former et de faire le suivi des techniciens, des politiques et des agents administratifs et financiers territoriaux sur l'importance de l'intégration du genre et sur les outils d'action.

L'intégration systématique du genre dans le cycle de projet est nécessaire mais pas suffisante pour réduire les inégalités. Des activités spécifiques répondant aux besoins stratégiques des femmes et des filles (ceux adressant les barrières structurelles) sont essentielles en parallèle. De là est née la notion de double approche : intégration systématique du genre (*mainstreaming*) plus mesures de promotion sexo-spécifiques.

L'intégration de la dimension genre, pour avoir un impact, doit comprendre des objectifs précis mis en œuvre par des stratégies reflétées dans le budget.

Le renforcement des capacités des partenaires nationaux, en termes de suivi-évaluation pour le genre est un élément clé pour la collecte d'arguments qui contribueront au travail de conviction<sup>116</sup>.

Malgré la reconnaissance de l'intérêt de l'intégration du genre dans les projets de développement urbain, très peu de données désagrégées sont disponibles. Cette absence de données s'explique par le fait que l'échelle d'analyse reste souvent le ménage, sans que l'on ne distingue les usages des hommes et des femmes ou que l'on ne sache qui paie effectivement les services au sein de la cellule domestique. La nécessité de produire des données désagrégées par sexe dans le secteur urbain est reconnue.

Les femmes peuvent être une cible spécifique, lorsqu'elles sont identifiées par le biais des études socio-économiques comme faisant partie des groupes vulnérables. Dans ce contexte, la mise en place de subventions ou de mécanismes d'accès au crédit dédiés aux populations pauvres ou aux ménages dirigés par des femmes permet d'améliorer l'accès à l'habitat, au foncier ou aux services de base.

<sup>116</sup> ODI, *Mainstreaming Gender through Sector Wide Approaches in Education, Synthesis Report for DFID, 2000.*



## Freins à l'intégration du genre dans le secteur urbain

- ▶ L'absence de soutien des équipes dirigeantes aux efforts concernant l'intégration du genre produit un effet largement documenté « d'évaporation »<sup>117</sup> des stratégies genre.
- ▶ L'absence d'indicateurs ou de mécanismes incitatifs internes aux opérateurs de l'aide limite l'atteinte de résultats dans le domaine de l'équité de genre.
- ▶ Les ressources allouées aux activités concernant le genre sont souvent limitées.
- ▶ Trop peu d'évaluations des pratiques effectives d'intégration du genre et de leurs impacts sur le terrain sont réalisées. On manque donc de données concrètes établissant des bonnes pratiques à partir desquelles améliorer ces pratiques d'intégration du genre.
- ▶ L'approche genre est parfois encore limitée à des activités réservées aux femmes.

La décentralisation étant relativement récente dans beaucoup de pays en développement et les priorités à gérer par les collectivités locales nombreuses, la question du genre représente un enjeu souvent secondaire. Cependant, certains bailleurs mettent de plus en plus l'accent sur la prise en compte du genre dans les politiques urbaines locales et notamment en ce qui concerne la gouvernance et la participation des communautés aux projets et à la prise de décision. Les recommandations d'ONU-Habitat et des associations de collectivités locales intègrent le genre et insistent sur les responsabilités des élus dans la lutte contre les inégalités entre femmes et hommes. Selon ONU-Habitat, derrière les principes de décentralisation, l'État doit s'assurer que les collectivités ont une volonté et la compétence de faire bénéficier tous les citoyens des biens et des moyens publics dont elles ont la charge. ONU-Femmes a par ailleurs investi avec certains pays tels que le Maroc et le Sénégal dans la mise en place de budgétisations sensibles au genre, au niveau des comptes publics locaux et nationaux. ONU-Femmes insiste sur le rôle incontestable des femmes dans l'économie nationale des pays et sur la nécessité de données chiffrées désagrégées.

La Banque Africaine de Développement (BAfD) possède une stratégie sur le genre depuis plus d'une dizaine d'années<sup>118</sup>. Cette stratégie promeut l'égalité d'accès des femmes et des hommes aux services de base. La prise en compte des enjeux de genre dans le secteur urbain ne fait pas l'objet d'un manuel ou de procédures spécifiques mais se fait par le biais d'une intégration transversale.

La GIZ, l'agence technique de coopération allemande travaille sur le genre et la décentralisation depuis le milieu des années 1990 et a publié plusieurs guides sur la prise en compte de la dimension du genre dans la décentralisation.

Les bailleurs des pays du nord tels que l'Allemagne (KfW), le Danemark (Danida), les Pays Bas (SEV) etc., financent les actions en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes à travers des programmes budgétaires à l'échelle nationale et locale, qui centralisent les aides financières des différents bailleurs et harmonisent les actions relatives au genre dans le pays.

La Banque mondiale, intègre le genre dans les projets urbains dont les sous-secteurs eau et assainissement, transports, déchets, restructuration des quartiers précaires, inclusion financière, sécurisation foncière.

<sup>117</sup> Hlupekile Longwe, Sara, *The evaporation of gender policies in the patriarchal cooking pot*, in Development in Practice Volume 7 Issue 2, Oxfam GB Routledge, 1997.

<sup>118</sup> La stratégie genre pour les années 2014-2018 peut être consultée via le lien suivant : [http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/2014-2018\\_-\\_Bank\\_Group\\_Gender\\_Strategy.pdf](http://www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/Policy-Documents/2014-2018_-_Bank_Group_Gender_Strategy.pdf)

Nous avons sélectionné quelques **exemples de boîtes à outils genre** venant compléter le présent outil pour le secteur du développement urbain. Il s'agit, pour la plupart, de guides pratiques sur les différents aspects (plus ou moins centraux) des projets de développement urbain.

AUTEUR	TITRE
GIZ	<ul style="list-style-type: none"> <li>Guide de la prise en compte de la dimension du genre dans la décentralisation, GTZ, 2001. <a href="http://www.cifal-ouaga.org/Decentralisation_Afrique/GTZ%20genre%20et%20dec">http://www.cifal-ouaga.org/Decentralisation Afrique/GTZ%20genre%20et%20dec</a></li> <li>GIZ, Recovering resources, creating opportunities Integrating the informal sector into solid waste management, 2011. <a href="https://www.giz.de/de/downloads/giz2011-en-recycling-partnerships-informal-sector-final-report.pdf">https://www.giz.de/de/downloads/giz2011-en-recycling-partnerships-informal-sector-final-report.pdf</a></li> </ul>
Senatsverwaltung Berlin / 2011	<ul style="list-style-type: none"> <li>Gender in mainstreaming urban development. <a href="http://www.stadtentwicklung.berlin.de/soziale_stadt/gender_mainstreaming/download/gender_englisch.pdf">www.stadtentwicklung.berlin.de/soziale_stadt/gender_mainstreaming/download/gender_englisch.pdf</a></li> </ul>
UN-Habitat	<ul style="list-style-type: none"> <li>UN-Habitat, <i>Gender issue guide. Urban planning and design</i>, 2012.</li> <li>UN-Habitat, <i>Gender issue guide, Gender Responsive Urban Economy</i>, 2014. <a href="http://unhabitat.org/series/gender-issue-guide/">http://unhabitat.org/series/gender-issue-guide/</a></li> <li>UN-Habitat, <i>Gender Responsive Housing and slum upgrading; gender issue guide</i>, 2013. <a href="http://unhabitat.org/books/housing-and-slum-upgrading-gender-issue-guide/">http://unhabitat.org/books/housing-and-slum-upgrading-gender-issue-guide/</a></li> <li>UN-Habitat, <i>Gender Responsive Urban Research and Capacity Development</i>, 2013. <a href="http://unhabitat.org/books/gender-responsive-urban-research-and-capacity-development/">http://unhabitat.org/books/gender-responsive-urban-research-and-capacity-development/</a></li> <li>UN Habitat, <i>State of women in cities 2012-2013 : gender and the prosperity of cities</i>, 2013. <a href="http://www.un-bd.org/pub/unpubs/2013/Gender%20and%20Prosperity%20of%20Cities.pdf">http://www.un-bd.org/pub/unpubs/2013/Gender%20and%20Prosperity%20of%20Cities.pdf</a></li> <li>Un-Habitat, <i>Gender Responsive Urban Basic Services</i>, 2013. <a href="http://unhabitat.org/books/gender-responsive-urban-basic-services/">http://unhabitat.org/books/gender-responsive-urban-basic-services/</a></li> <li>UN-Habitat, <i>Gender equality for smarter cities, Challenges and progress</i>, 2010.</li> <li>UN-Habitat, <i>Global assessment ou women's safety, Global report</i>, 2009.</li> <li>UN-Habitat, <i>Gender equality for smarter cities. Challenges and progress</i>, 2010.</li> <li>UN-Habitat, <i>Gender and urban planning, Issues and trends</i>, 2012.</li> <li>UN-Habitat, <i>Gender mainstreaming in local authorities, Best practices</i>, 2008. <a href="http://www.un.org/womenwatch/ianwge/member_publications/gender_mainstreaming_in_local_authorities.pdf">http://www.un.org/womenwatch/ianwge/member_publications/gender_mainstreaming_in_local_authorities.pdf</a></li> <li>UN Habitat, <i>A training package Improving gender equality and grassroots participation through good land governance</i>, 2010.</li> </ul>
UN Women	<ul style="list-style-type: none"> <li>UN Women, UN Habitat, <i>Jagori, Building safe and inclusive cities for women, A practical guide</i>, 2011. <a href="https://d3gxp3iknbs7bs.cloudfront.net/attachments/9c771ced-d99e-4e47-b117-696cec01fc53.pdf">https://d3gxp3iknbs7bs.cloudfront.net/attachments/9c771ced-d99e-4e47-b117-696cec01fc53.pdf</a> <a href="http://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/creating-safe-public-spaces">http://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/creating-safe-public-spaces</a></li> <li>ONU-Femmes, « Villes sûres », Centre virtuel de connaissances pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles. <a href="http://www.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1304107072.pdf">http://www.endvawnow.org/uploads/modules/pdf/1304107072.pdf</a></li> </ul>
UNDESA	<ul style="list-style-type: none"> <li>UNDESA, <i>Les femmes dans le monde, 2010. Des chiffres et des idées</i>, 2014. <a href="http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesK/SeriesK_19f.pdf">http://unstats.un.org/unsd/publication/SeriesK/SeriesK_19f.pdf</a></li> </ul>
World Bank	<ul style="list-style-type: none"> <li>The World Bank, Caroline Rakody, "Gender equality and développement. Expanding women's access to land and housing in urban areas. Women's Voice and Agency Research Series No.8, p.15, 2014. <a href="http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Gender/Rakodi%202014.%20Expanding%20women's%20access%20to%20land%20and%20housing%20in%20urban%20areas.pdf">http://www.worldbank.org/content/dam/Worldbank/document/Gender/Rakodi%202014.%20Expanding%20women's%20access%20to%20land%20and%20housing%20in%20urban%20areas.pdf</a></li> </ul>

...

AUTEUR	TITRE
Asian Development Bank	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Gender Checklist: Urban Development and Housing. <a href="http://www.adb.org/publications/gender-checklist-urban-development-and-housing">http://www.adb.org/publications/gender-checklist-urban-development-and-housing</a></li></ul>
CGLU	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ CGLU, <i>Le rôle des gouvernements locaux pour la promotion de l'égalité des genres dans la perspective du développement durable</i>, 2015 <a href="http://www.uclg.org/sites/default/files/le_role_des_gouvernements_locaux_pour_la_promotion_de_legalite_des_genres_dans_la_perspective_du_developpement_durable.pdf">http://www.uclg.org/sites/default/files/le_role_des_gouvernements_locaux_pour_la_promotion_de_legalite_des_genres_dans_la_perspective_du_developpement_durable.pdf</a></li></ul>
SIDA	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ Woroniuk, B. &amp; Schalkwyk, J. Waste disposal &amp; equality between women and men, SIDA, November 1998. <a href="http://www.oecd.org/dac/gender-development/1849277.pdf">http://www.oecd.org/dac/gender-development/1849277.pdf</a></li></ul>
DFID	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ DFID &amp; WEDC, Recognising gender issues in the management of urban waste, Synthesis note n°5, 1998. <a href="http://wedc.lboro.ac.uk/resources/books/Solid_Waste_Management_-_SN_5_-_Complete.pdf">http://wedc.lboro.ac.uk/resources/books/Solid_Waste_Management_-_SN_5_-_Complete.pdf</a></li></ul>
USAID	<ul style="list-style-type: none"><li>▶ USAID, Enhancing Women's Access to Markets: An Overview of Donor Programs and Best Practices, 2005. <a href="http://www.oecd.org/dac/povertyreduction/38452612.pdf">http://www.oecd.org/dac/povertyreduction/38452612.pdf</a></li><li>▶ USAID, The link between land and gender-based violence, 2015. <a href="http://www.usaidlandtenure.net/commentary/2015/03/link-between-land-and-gender-based-violence">http://www.usaidlandtenure.net/commentary/2015/03/link-between-land-and-gender-based-violence</a></li></ul>

## TRAVAUX GÉNÉRIQUES SUR LE GENRE ET L'URBAIN

- ▶ **ACHIN, C., BERENI, L., (Dir.)** *Dictionnaire genre & science politique, Concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « références », 2013.
- ▶ **ACTION AID**, *Women and the City II: Combating Violence Against Women and Girls in Urban Public Spaces – The Role of Public Services*, 2013. [www.actionaid.org.uk/sites/default/files/publications/women\\_and\\_the\\_city.pdf](http://www.actionaid.org.uk/sites/default/files/publications/women_and_the_city.pdf)
- ▶ **AWID**, *Working on gender equality in urban areas*, Gender & Development, Volume 23, Issue 1, 2015. <http://www.genderanddevelopment.org/page/current-issue>
- ▶ **BALTISSSEN, G. & HILHORST, T. (Dir.)**, *Accroître les ressources financières des communes. Pratiques émergentes en Afrique de l'Ouest et du Centre*, Institut Royal des Tropiques, Pays-Bas, 2008.
- ▶ **BEALL J., et CAREN L.**, *Moving towards the gendered city*, 1<sup>st</sup> Habitat II Prepcom, 1996.
- ▶ **CASTELLS, M.**, *City, class and power*, London, Macmillan, 1978.
- ▶ **CASTELLS, M.**, *The City and the Grassroots*, London : Edward Arnold, 1984.
- ▶ **CHANT, S.**, 'Introduction', *UN-HABITAT State of Women in Cities 2012/13*, UNHABITAT, Nairobi, 2011.
- ▶ **CHANT, S.**, *Cities through a "gender lens": a golden "urban age" for women in the global South ?*, *Environment and urbanization*, Vol 25, N°1, April 2013.
- ▶ **CHANT, S.**, *Female Household Headship and the Feminisation of Poverty : Facts, Fictions and Forward Strategies*, Gender Institute, New Working Paper Series Issue 9, 2003, p.18.
- ▶ **COMMUNAUTÉ URBAINE DE BORDEAUX, RASSELET, CÉCILE (Dir.), BERNARD-HOHM, MARIE-CHRISTINE (CHEF DE PROJET)**, *L'usage de la ville par le genre – les femmes*, Une co-production a-urba - ADES-CNRS, 2011.
- ▶ **GOFMANN, E.**, *Mise en scène de la vie quotidienne*, Paris, Broché, 1973.
- ▶ **HAINARD, F. et VERSCHUUR, CH.**, *Mouvements de quartiers et environnements urbains, la prise de pouvoir des femmes dans les pays du Sud et de l'Est*, Karthala, Paris, 2005.
- ▶ **LEFÈVRE, H.**, *Le droit à la ville*, Paris, Editions Anthropos, 1968.
- ▶ **JACKSON, C.**, *Gender analysis of land: beyond land rights for women*, *Journal of Agrarian Change*, 3:4, 2003.
- ▶ **KEDIR, A.**, *Understanding Urban Chronic Poverty: Crossing the Qualitative and Quantitative Divide*, *Environment and Urbanisation*, 2005.
- ▶ **KHOSLA, P.**, *Women's Environments: The Struggle for a Healthy & Sustainable Planet*, *Women and Environments International Magazine*, No. 60/61, 2003.
- ▶ **KOTHARI, M. A.**, "Culture of Silence" on Women's Rights to Housing and Land, *Habitat Debate*, 2005.
- ▶ **G. LAMBONY, C. BENIT-GBAFFOU, J.L. PIERMAY (Dir.)**, *La justice spatiale et la ville*, Paris, Karthala, 2014.
- ▶ **LE MONDE**, *Sexisme and the city*, Supplément « Culture et idées » n°22012, daté du 24 octobre 2015.
- ▶ **MIRAFTAB, F.**, *Risks and Opportunities in Gender Gaps to Access Shelter: A Platform for Intervention*, *International Journal of Politics, Culture and Society*, 2001.
- ▶ **MOSER, A.**, *Gender and Indicators: Overview Report*, BRIDGE, Institute of Development Studies, Sussex, 2007. <http://www.bridge.ids.ac.uk>.
- ▶ **MOSER, C.**, *Mainstreaming women's safety in cities into gender-based policy and programmes*, 2012. <http://www.tandfonline.com/doi/abs/10.1080/13552074.2012.731742>
- ▶ **PÉTONNET, C.**, *Espaces habités*, Éditions Galilée, 1982.
- ▶ **RAIBAUD, Y.**, *La Ville faite par et pour les hommes*, Éditions Belin, 2015.
- ▶ **SMAOUN, S.**, *Even in the Best of Times, Women are constantly in Danger*, *Habitat Debate*, 2005.
- ▶ **TACOLI C. & SATTERTHWAITTE S.**, *Gender and urban change* (Éditorial), *Environment and urbanization*, IIED, 2013.
- ▶ **TIBALJUKA, A.**, UN-Habitat, *Global Assessment on women's study*, 2009
- ▶ **UNIFEM** in Asia-Pacific and Arab States From Gender Statistics to Engendering Statistical Systems' Bangkok, 2003. <http://www.unifem-ecogov-apas/EEGknowledgeBase/Engendering>
- ▶ **UN-WOMEN WATCH**, *Gender Equality and Sustainable Urbanisation: Fact Sheet, 2009*. [www.un.org/womenwatch/feature/urban/downloads/WomenWatch\\_Gender\\_Equality\\_and\\_Sustainable\\_Urbanisation-fact\\_sheet.pdf](http://www.un.org/womenwatch/feature/urban/downloads/WomenWatch_Gender_Equality_and_Sustainable_Urbanisation-fact_sheet.pdf)



## HABITAT

- ▶ **BERNARD, NICOLAS**, *Femmes, précarité et mal-logement : un lien fatal à dénouer*, CRISP, Courrier hebdomadaire, n°1970, 2007.
- ▶ **CHANT, S.**, *Gender, Urban Development and Housing*, UNDP, Publication Series for Habitat II, Volume 2, New York, 1996.
- ▶ **KOTHARI, M.**, *A "Culture of Silence" on Women's Rights to Housing and Land*, Habitat Debate, (2005).
- ▶ **UN-HABITAT**, *Urban Planning and Design : Gender Issue Guide*, Nairobi, 2012.

## DÉCHETS

- ▶ **SAMSON, M.**, *Dumping on women. Gender and privatisation of waste management*, SAMWU, 2003.  
<http://www.gdrc.info/docs/waste/005.pdf>
- ▶ **KHOSLA, P.**, *Women's Environments: the Struggle for a Healthy & Sustainable Planet*, *Women & Environments International Magazine*, 60/61 Fall 2003.

## QUARTIERS PRÉCAIRES

- ▶ **HAINARD, F. et VERSCHUUR, CH.**, *Mouvements de quartiers et environnements urbains, la prise de pouvoir des femmes dans les pays du Sud et de l'Est*, Karthala, Paris, 2005.
- ▶ **JEWKES, R. and N ABRAHAMS**, *The epidemiology of rape and sexual coercion in South Africa: an overview*, *Social Science and Medicine*, vol 55, n° 7, 2002.
- ▶ **WOMEN IN CITIES INTERNATIONAL (WICI)**, *Gender and Essential Services in Low Income Communities: Report on the Findings of the Action Research Project on Women's Rights and Access to Water and Sanitation in Asian Cities*, 2011.  
[www.femmesetvilles.org/images/Publications/gender\\_and\\_essential\\_services\\_en.pdf](http://www.femmesetvilles.org/images/Publications/gender_and_essential_services_en.pdf)

## ÉQUIPEMENTS MARCHANDS

- ▶ **HENRY, G. et POISBEAU, F.**, *L'AFD & et les équipements urbains marchands 30 ans de projets de réhabilitation de marchés en Afrique*, AFD, 2015.  
<http://www.afd.fr/webdav/site/afd/shared/PORTAILS/PUBLICATIONS/PLAQUETTES/AFD-equipements-urbains-marchands-VF.pdf>
- ▶ **KABEER, N.**, *Autonomisation économique de la femme et croissance inclusive: Marchés du travail et développement de l'entreprise*, School of Oriental and African Studies UK, DFID-CRDI, 2012.
- ▶ **WILHELM, L.**, « Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone », Communication présentée au séminaire sous régional FAO-ISRA, Dakar, 14-17 avril 1997. <http://www.fao.org/docrep/003/ab787f/ab787f07.htm>
- ▶ **WILHELM, L. et VOUHÉ, C.**, *Principes d'intervention méthodologique pour la prise en compte du genre par l'AFD dans les projets de réhabilitation de marché*, AFD, 2002.

Autres références sur <http://www.genderanddevelopment.org/page/urban-resources#Participation>

## Le genre

Réfère aux **attributs sociaux et opportunités associés au fait d'être une femme ou un homme** et aux relations entre les femmes et les hommes, les filles et les garçons, ainsi que les relations entre femmes et entre hommes. Les attributs, opportunités et relations sont construites socialement et, donc, s'« apprennent » au travers de processus de socialisation, varient selon les régions, les classes sociales et changent avec le temps.

→ **Sex is biology. Gender is sociology.**

→ **Sex is fixed. Gender roles change.**

Le genre est à la fois un concept et un outil d'analyse. En tant que concept, il désigne ensemble deux entités : le féminin et le masculin ou encore les hommes et les femmes. En tant qu'outil d'analyse, il permet de mettre en évidence la manière dont chacun des sexes (genre) est « construit » : les rôles, statuts et les identités auxquels les sociétés les invitent à adhérer, comment les individus les investissent, quels outils les groupes utilisent pour contrôler le respect de ces normes, et enfin, comment les acteurs (société, communautés, individus) font évoluer ou créent de nouvelles normes.

Il s'agit donc de comprendre comment la société est structurée en portant une attention spécifique à l'un des plus importants et centraux couple d'opposition : le masculin et le féminin (génériquement ce que les hommes et les femmes doivent être). Cette structuration des relations entre les genres est donc par essence variable d'un contexte à l'autre, selon le contexte historique, social, économique, culturel et politique. Le concept de genre comporte 4 dimensions analytiques centrales<sup>119</sup> :

► **une construction sociale** : La différence des sexes n'est pas réductible à la biologie et n'est pas immuable. Ni la féminité ni la masculinité ne sont des données essentielles et biologiques mais sont des comportements socialement attendus des hommes et des femmes ;

► **un processus relationnel** : Les deux sexes sont socialement construits dans un rapport d'opposition ou de référence (ce qui n'est pas masculin est féminin ou inversement). On ne peut dès lors étudier ou comprendre ou vouloir agir sur ce qui relève du féminin sans prendre en compte le masculin ou ce qui relève des hommes (et inversement). Donc les études ou les travaux sur le genre (ou encore les actions relevant du genre ou en ayant la volonté) s'intéressent tout autant aux femmes et au féminin qu'aux hommes et au masculin ;

► **un rapport de pouvoir** : Les relations sociales entre les sexes, ou relations de genre, sont (ou peuvent être appréhendées) en tant que relation de pouvoir, c'est-à-dire que « le rapport entre les sexes est hiérarchisé ». Dans la quasi-totalité des sociétés connues, la distribution des ressources (économiques, politiques) et des valorisations symboliques (reconnaissance, statut, etc.) tend à être inégale, avec des modalités et une intensité variables ;

► **intersectionnalité** : Les rapports de genre sont à l'« intersection » d'autres rapports de pouvoir (classe, race, âge, sexualité, etc.). Les catégories de genre ne sont pas homogènes, elles sont traversées de multiples tensions et clivages.

<sup>119</sup> Achin, C., Bereni, L., (Dir.), 2013, *Dictionnaire genre & science politique, Concepts, objets, problèmes*, Paris, Presses de Sciences Po, coll. « références ».

## La division du travail

Bien comprendre la division du travail est essentiel pour envisager de façon réaliste comment les personnes pourront être impliquées ou non dans les projets de développement. La division du travail s'analyse au niveau de la famille mais aussi du monde du travail. Dans le contexte familial, typiquement, les femmes jouent 3 rôles : le rôle reproductif (responsabilités familiales), le rôle productif (revenus de l'emploi) et le rôle lié au maintien des relations sociales (qui inclut souvent les activités collectives et communautaires qui maintiennent le tissu social). Bien sûr les hommes aussi jouent un rôle dans chacun de ces domaines mais suivant les pays, leurs contributions peut-être plus ou moins déséquilibrée avec une concentration dans le domaine productif. Les changements de modes de vie, en milieu urbain notamment, impliquent des partages de rôles plus importants, notamment dans le domaine productif, puisque les femmes ont plus accès au travail rémunéré. Le partage des tâches reproductives reste globalement déséquilibré, à la défaveur des femmes. La répartition plus équitable des rôles et responsabilités entre hommes et femmes favorise un « temps pour soi » pour les femmes. Elles utilisent ce temps pour se former, pour tisser des relations sociales et pratiquer leurs activités culturelles, spirituelles, sportives ou artistiques. Cependant, nombre des activités choisies par les femmes lors du temps libre sont des activités potentiellement génératrices de revenus alors que les hommes pratiquent davantage les activités liées à la sphère du loisir.

## L'accès et le contrôle des ressources

Il est important de faire une distinction entre l'accès et le contrôle des ressources. Un des exemples type est celui de l'accès aux services lorsque les hommes paient le service, ils en détiennent par conséquent le contrôle. Il est donc important de bien comprendre les opportunités d'accéder aux ressources et qui en a le contrôle. Il est par ailleurs indispensable de faire une différence entre la situation dans la loi (*de jure*) et la situation dans la réalité (*de facto*). On ne peut pas se limiter à connaître la loi dans un contexte donné car la pratique coutumière, reconnue par la loi dans certains pays, prend précedence et peut créer des confusions.

## Égalité de genre

L'égalité entre hommes et femmes est une des finalités des programmes de développement. L'égalité comprend le droit à la différence. Promouvoir cette égalité c'est tendre vers une société où les femmes et les hommes (les filles et les garçons) peuvent s'épanouir équitablement tout en contribuant à modeler la société à laquelle ils/elles aspirent<sup>120</sup>.

## Introduire le genre (gender mainstreaming)

L'intégration des questions de genre consiste à **évaluer les implications des femmes et des hommes dans toute action planifiée** comprenant la législation, les procédures ou les programmes dans tous les domaines et à tous les niveaux. Cette stratégie permet d'intégrer les préoccupations et les expériences des femmes et des hommes à la conception, à la mise en œuvre, au contrôle et à l'évaluation des procédures et des programmes dans toutes les sphères politiques, économiques et sociétales pour qu'ils-elles en bénéficient de manière égale et que l'inégalité actuelle ne soit pas perpétuée<sup>121</sup>. Le but de l'intégration de l'égalité des genres est donc de transformer des structures sociales et institutionnelles discriminatives en structures égales et justes pour les hommes et les femmes<sup>122</sup>.

## Enjeux de genre

Un enjeu de genre correspond au risque pris lorsque le genre n'est pas pris en considération au niveau de la rentabilité des entreprises, de l'efficacité novatrice, et donc de la croissance économique.

## Analyse genre

L'analyse genre de base consiste à analyser le contexte, un secteur, une filière, un ministère, une entreprise, etc. sur la base de données ventilées et de se poser les quatre questions suivantes, en faisant la distinction femmes-hommes. Il est parfois utile d'ajouter la dimension classe d'âge, niveau de revenu, ethnique, etc.

**Qui fait quoi ? Qui possède quoi ?  
Qui décide ? Qui bénéficie des activités ?**

<sup>120</sup> DDC, Non daté, Le genre, c'est quoi ?

<sup>121</sup> ECOSOC, 1997, Chapter 4. <http://www.un.org/womenwatch/osagi/pdf/ECOSOCAC1997.2.PDF>

<sup>122</sup> ILO, Non daté. <http://www.ilo.org/public/french/bureau/gender/newsite2002/about/defin.htm>

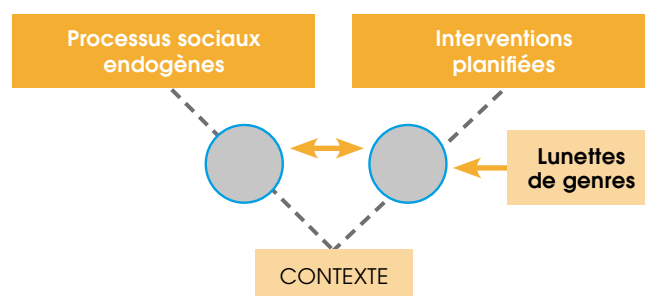
## L'approche genre

À l'inverse de l'approche femmes et développement qui se focalisait sur le renforcement des capacités et des droits des femmes, l'approche « Genre » promeut l'égalité des droits, ainsi qu'un partage équitable des ressources et des responsabilités entre les femmes et les hommes. Elle est transversale et aborde tous les champs du développement. Elle conduit à la remise en cause des représentations et pratiques inégalitaires, individuelles et collectives.

## Projet aveugle, neutre ou positif en terme de genre

- ▶ **Aveugle au genre** : avec un risque de creuser les inégalités entre les femmes et les hommes par leur non prise en compte de l'aspect genre.
- ▶ **Neutre en terme de genre** : se donne comme objectif de ne pas creuser l'écart entre les femmes et les hommes et d'éviter les effets négatifs des projets qui sont aveugles au genre. Une analyse genre est donc indispensable.
- ▶ **Positif par rapport au genre** : voulant contribuer à réduire les inégalités dont pâtissent les femmes.

## Lunettes genre (DDC, non daté)<sup>123</sup>



<sup>123</sup> Figure tirée de : DDC, Non daté, *L'analyse différenciée selon le genre*.



# ANNEXES

---

**Annexe 1** : Modalités d'utilisation du marqueur CAD/OCDE sur l'Égalité hommes-femmes – p. 112

**Annexe 2** : Notation de la Dimension Égalité hommes-femmes de l'Avis développement durable de l'AFD – p. 116

## MODALITÉS D'UTILISATION DU MARQUEUR CAD/OCDE SUR L'ÉGALITÉ HOMMES-FEMMES

Le marqueur genre fait partie des marqueurs politiques du CAD. Depuis plusieurs années, il est utilisé pour notre redevabilité annuelle au CAD en matière de prise en compte du genre dans l'APD française.

Depuis la validation du Cadre d'intervention transversale (CIT) Genre de l'AFD en mars 2014, le marqueur CAD doit être systématiquement renseigné par les équipes opérationnelles de l'AFD (voir ci-dessous). Depuis septembre 2014, les équipes doivent également réaliser une notation « développement durable », dont une dimension porte spécifiquement sur les questions de genre. Une équivalence a été créée dans notre système d'information afin que les chargés de projet n'aient qu'une notation à effectuer.

La présente note propose une **définition** du système de notation ainsi qu'une **méthodologie** illustrée par des exemples pour renseigner ce marqueur.

### 1. Contexte : de nouvelles obligations pour l'AFD en matière de redevabilité sur le genre

La nouvelle Stratégie Française Genre et Développement, validée par le CICID du 31 Juillet 2013 a fixé deux objectifs à l'AFD concernant le marqueur politique CAD-OCDE sur l'Égalité hommes-femmes :

- ▶ un objectif de renseignement systématique du marqueur genre du CAD pour les projets financés par l'AFD : 100 % de projets notés suivant le marqueur en 2017 ;
- ▶ un objectif qualitatif d'intégration progressive et améliorée du genre : en 2017, l'AFD devra pouvoir démontrer que 50 % des projets financés intègrent une problématique et une analyse genre et sont marqués 1 ou 2.

Ces objectifs ont été repris dans le CIT Genre de l'AFD validé par le CA de l'AFD en mars 2014, et font l'objet d'un **suivi annuel** par les tutelles et le Haut Conseil à l'Égalité, pour mesurer les progrès réalisés en termes d'intégration de la problématique genre dans les opérations de l'AFD.

**Au-delà de l'exercice de redevabilité** à l'égard du MAE et du CAD de l'OCDE, la réflexion menée concernant la notation genre des projets s'intègre dans un **contexte d'effort global de l'AFD de meilleure intégration des problématiques d'inégalités hommes-femmes** dans nos projets, et nous oblige à nous interroger de façon systématique sur les enjeux d'accès, de participation, d'opportunités, de ressources, de revenus des bénéficiaires directs et indirects des financements AFD qu'ils soient hommes ou femmes, jeunes et moins jeunes.

### 2. Définition du système de notation du marqueur du CAD sur le genre

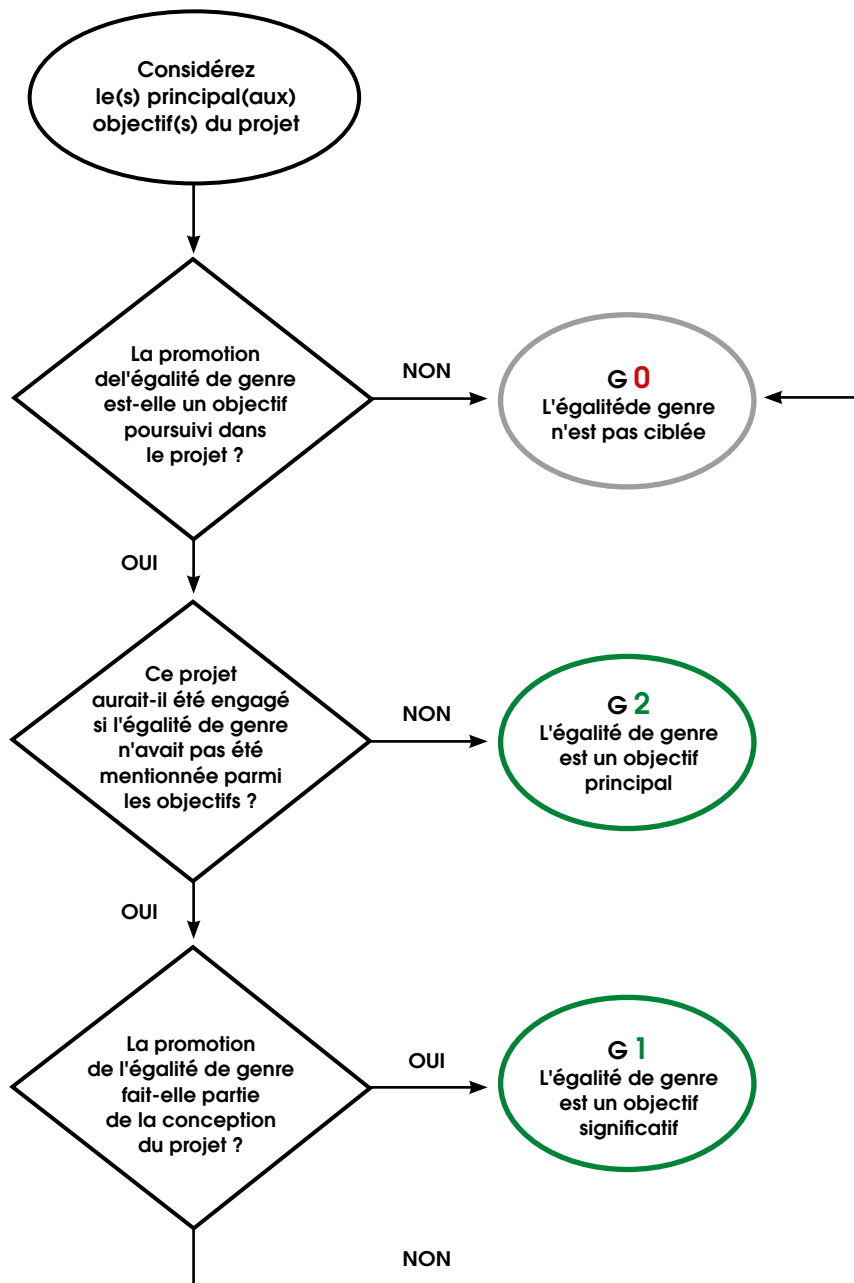
Le tableau ci-après fournit les définitions des 5 notes du marqueur pouvant être attribuées lors de l'analyse des projets et de leur catégorisation en fonction du niveau d'intégration de la problématique du genre et de l'**objectif fixé dans le cadre du projet** en matière de participation à la réduction des inégalités hommes-femmes existant dans le secteur d'intervention.

Tout projet qui vise à renforcer l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes ou à réduire les discriminations et les inégalités fondées sur le sexe doit être noté 1 ou 2.

MARQUEUR	DÉFINITIONS	EXEMPLES
<b>Noté « Nul » / 9</b> = non renseigné	Un projet est noté « 9 » s'il n'a pas été examiné au regard de la question de l'égalité hommes-femmes.	
<b>Noté « NA »</b> = non applicable	Un projet est noté « NA » lorsqu'il ne fait pas partie du périmètre des projets devant faire l'objet d'une notation CAD. (Même s'il contient des enjeux de genre).	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Projets d'urgence.</li> <li>▶ ABG et prêts budgétaires.</li> </ul>
<b>Note « 0 »</b> = non pertinent du point de vue du genre OU sans réflexion / explicitation / documentation sur les enjeux de genre	<p>Un projet est marqué 0 s'il ne vise pas à rétablir la balance relationnelle d'égalité entre les hommes et les femmes <b>mais a fait l'objet d'une réflexion à cet égard</b> (questionnement de départ).</p> <p>Un projet est marqué 0 si ses activités peuvent potentiellement bénéficier aux femmes, sans avoir fait l'objet d'une réflexion spécifique sur les enjeux de genre (<b>potentiel de passage en 1</b>).</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Un projet d'amélioration des services d'aérodrome, de gestion du trafic ainsi que des équipements relatifs à l'assistance météorologique.</li> <li>▶ Un projet de développement rural comprenant des enjeux de genre mais n'ayant pas fait l'objet d'une réflexion spécifique pour en faire un des objectifs du projet.</li> </ul>
<b>Note « 1 »</b> = Le genre comme objectif significatif mais secondaire	<p>Un projet est noté « 1 » si la promotion de l'égalité de genre fait partie des objectifs secondaires du projet, mais que celui-ci aurait été engagé même si l'<b>égalité de genre n'avait pas été mentionnée parmi les objectifs</b>.</p> <p>Tout type de projets (agriculture, finance, formation professionnelle, emploi, accès au marché) qui incluent des approches proactives (composantes dédiées) faisant la promotion du genre sans pour autant que 100 % du projet ne soit dédié aux enjeux de genre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Un projet de route qui inclut des passerelles aériennes pour éviter aux femmes de traverser la route ou de prendre un passage souterrain.</li> <li>▶ Un projet de transport en commun qui a pris en compte les intérêts stratégiques des hommes et des femmes dans le design du tracé.</li> <li>▶ Un projet d'adduction d'eau potable qui, outre l'allègement de la corvée d'eau, promeut la participation des femmes à la définition mais aussi à la gestion des ouvrages.</li> </ul>
<b>Note « 2 »</b> = Le genre comme objectif principal du projet	La promotion de l'égalité de genre comme objectif principal du projet.	<ul style="list-style-type: none"> <li>▶ Un projet de soutien au développement des PME qui a activement recherché à cibler l'entrepreneuriat et le salariat féminins en incluant des mesures de discrimination positives par exemple.</li> <li>▶ Un projet banque qui met à la disposition des femmes des produits innovants qui prennent en compte les contraintes habituelles des femmes comme le manque de contreparties pour faciliter l'accès au crédit.</li> </ul>

Il est faux de penser que certains types de projets (infrastructures par exemple) ne peuvent qu'être notés 0. Même si le but déclaré de ce type de projets ne sera jamais de rétablir l'égalité entre les hommes et les femmes, une approche sensible au genre lors du montage du projet (collecte de données désagrégées, approche participative incluant des femmes représentant des groupes de bénéficiaires potentiels au moment des prises de décision) pourra mener à des ajustements dans le design du projet qui augmenteront les chances d'effets directs ou indirects sur l'égalité. Ces démarches permettront aux projets d'être notés 1.

Les questions à se poser pour renseigner le marqueur du CAD sur le genre et parvenir à mettre en place un projet noté 1 ou 2.



Pour les projets notés 1 et 2, trois types de questions peuvent être posées :

- 1) Le genre est-il considéré dans les thématiques abordées ? et/ou
- 2) Le genre est-il considéré dans le montage méthodologique du projet ? et/ou
- 3) Le projet a-t-il identifié les principales causes des inégalités hommes-femmes en termes de capacités, de droit et de participation et proposé des mesures/activités/composantes pour promouvoir leur remise en question ?

Les projets notés 0 lors de l'élaboration d'une FIP peuvent facilement être transformés en des projets notés *a minima* 1, si quelques efforts d'analyses sont fournis pas l'équipe projet.

### Comment un même projet peut-il être marqué, 0, 1 ou 2 ?



#### L'exemple d'un projet d'aquaculture

MARQUEUR	COMMENTAIRES
0	Le projet prévoit une aide financière pour développer l'aquaculture. Le document de projet n'inclut aucune donnée désagrégée et il est impossible de comprendre en lisant le document le rôle des hommes, des femmes ou de la famille dans l'aquaculture artisanale. Une mécanisation de la transformation par exemple peut augmenter la productivité, créer des emplois pour les femmes, ou à l'inverse, avoir pour résultat leur éviction de la filière. Cela peut donc se traduire par des impacts positifs ou négatifs pour les femmes (par exemple dans le contexte de l'aquaculture traditionnelle elles travaillaient dans des systèmes d'entraides entre femmes qui se partageaient certaines tâches domestiques, qui sont maintenant à la charge de chacune) mais comme il n'y a aucune données de base et que le projet a probablement ignoré la dimension de genre dans les systèmes de production, personne ne sait vraiment si les changements offrent de nouvelles opportunités d'émancipation économique pour les femmes.
1	Le document de projet inclut des données désagrégées ainsi qu'une analyse genre du système de production aquaculture et du rôle du secteur dans l'économie familiale. Pendant le montage du projet, les associations de femmes et de pêcheurs ont été consultées et les hommes et les femmes ont contribué à l'identification de mesures mitigatives si c'est pertinent. Le projet inclut aussi un ou deux indicateurs de progression de l'égalité hommes femmes (ex : conditions d'emploi, nombre de femmes et d'hommes employés).
2	Le but du projet est de promouvoir l'intégration des femmes de pêcheurs de crevettes dans le développement économique formel à travers le développement participatif du secteur aquaculture.

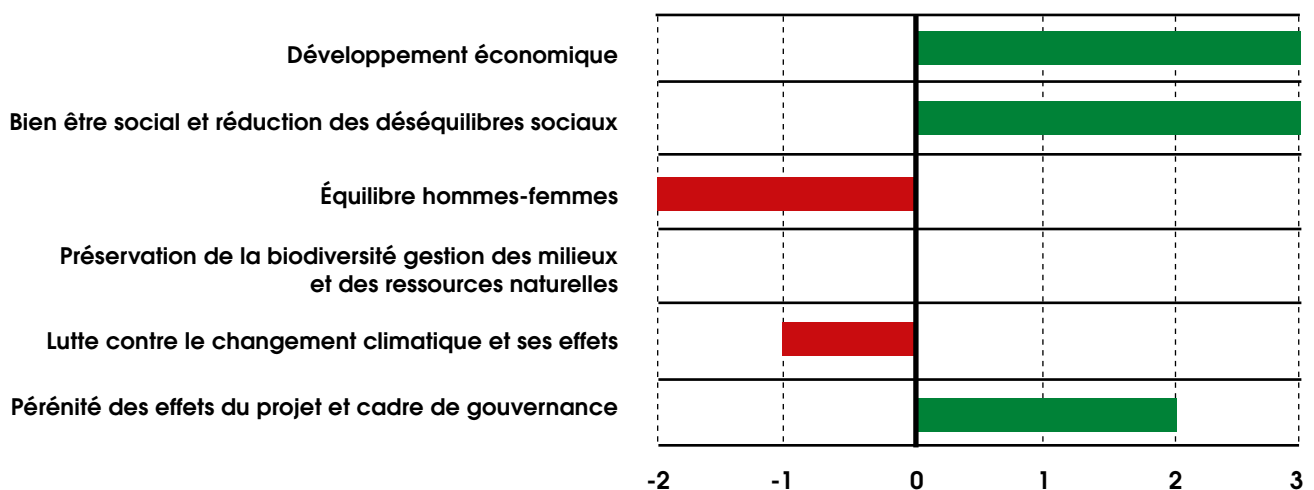
L'approche retenue est celle du Cadre d'intervention transversal « Le genre et la réduction des inégalités femmes-hommes 2014-2017 » dont l'un des deux objectifs stratégiques est de favoriser l'égalité des opportunités entre femmes et hommes, déclinée en actions pouvant avoir un impact à trois niveaux : égalité d'opportunités à l'échelle du projet ou de la contrepartie, égalité d'opportunités à l'échelle du secteur d'intervention, ou égalité structurelle d'opportunités.

La notation proposée ci-dessous a été conçue pour pouvoir comptabiliser les financements AFD dans le cadre du CAD. Aussi, pour pouvoir faire l'objet d'une notation 2 ou 3, les actions envisagées en faveur du genre doivent figurer comme des objectifs explicites du projet.

### Échelle d'évaluation proposée :

- ▶ Le projet prend-il en compte les besoins et intérêts des hommes et des femmes (par le biais d'un diagnostic, participation, communication) ? ou bien : Un dialogue a-t-il été entamé avec la contrepartie sur l'égalité hommes-femmes dans le secteur/la structure concerné(e) ? **Noter 1**
- ▶ Un des objectifs explicites du projet est-il d'assurer l'**accès effectif des femmes aux services**/prestations/biens prévus dans le cadre du projet (en menant un travail avec les hommes et les femmes pour identifier les barrières à cet accès et définir les moyens pour les dépasser) ? ou bien : Un des objectifs du projet est-il de favoriser le **contrôle des ressources par les femmes dans le secteur concerné** et leur participation aux instances de gouvernance du projet ? **Noter 2**
- ▶ Un des objectifs principaux du projet vise-t-il l'**autonomisation des femmes et la réduction structurelle des inégalités** entre les hommes et les femmes (contrôle des ressources, participation aux instances de gouvernance, mise en œuvre effective des changements institutionnels/lois) ? **Noter 3**
- ▶ Si l'impact du projet est neutre sur une dimension, ou si les impacts négatifs résiduels, une fois les mesures d'atténuation mises en œuvre, sont négligeables : **Noter 0**
- ▶ Le projet maintiendra-t-il les inégalités hommes-femmes (le projet présente une opportunité mais ne prévoit pas de mesure pour modifier la situation inégalitaire de départ) ? **Noter -1**
- ▶ Le projet présente-t-il un risque d'aggravation des inégalités hommes-femmes ? **Noter -2**

### IMPACT DU PROJET SUR LES 6 DIMENSIONS DU DÉVELOPPEMENT DURABLE



## LISTE DES SIGLES ET ABRÉVIATIONS

<b>AES</b>	Division Appui environnemental et social de l'AFD
<b>AFCCRE</b>	Association française du conseil des communes et régions d'Europe
<b>AFD</b>	Agence Française de Développement
<b>BAfD</b>	Banque africaine de développement
<b>BAfD</b>	Banque africaine de développement
<b>BAfD</b>	Banque africaine de développement
<b>BAfD</b>	Banque africaine de développement
<b>BM</b>	Banque mondiale
<b>CAD de l'OCDE</b>	Comité d'aide au développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques
<b>CGES</b>	Cadre de gestion environnemental et social
<b>CGLU</b>	Cités et Gouvernements Locaux Unis
<b>CIT</b>	Cadre d'intervention transversal de l'AFD
<b>CLD</b>	Division Collectivités locales et Développement urbain de l'AFD
<b>CPR</b>	Cadre de politique de réinstallation
<b>DAT</b>	Département des Appuis transversaux de l'AFD
<b>E&amp;S</b>	Environnemental et social
<b>EIES</b>	Étude d'impact environnemental et social
<b>FAD</b>	Fonds africain de développement
<b>FIP</b>	Fiche d'identification de projet de l'AFD
<b>FPP</b>	Fiche de présentation de projet de l'AFD
<b>GIZ</b>	<i>Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit</i>
<b>IEC</b>	Activités information-éducation-communication
<b>ODD</b>	Objectifs de développement durable
<b>OMS</b>	Organisation mondiale de la santé
<b>ONG</b>	Organisation non gouvernementale
<b>ONU-Habitat</b>	Programme des Nations unies pour les établissements humains
<b>PAR</b>	Plan d'action de réinstallation
<b>PEES</b>	Plan d'engagement environnemental et social
<b>PGES</b>	Plan de gestion environnemental et social
<b>PLU</b>	Plan local d'urbanisme
<b>TdR</b>	Termes de référence



[www.afd.fr/genre](http://www.afd.fr/genre)

Contact AFD : [\\_Genre@afd.fr](mailto:_Genre@afd.fr)